



## Conseil de Communauté

Publié le : 18/03/2025

### Séance du jeudi 6 Mars 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 27 février 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 21h30

**Étaient présents :** **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 8), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESEA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 8), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 8), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à compter de la question n° 2), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 23 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n° 2), **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** Mme Pascale BILLEREY, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Saïd MECHAI, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

**Secrétaire de séance :** M. Jean-François MENESTRIER

**Procurations de vote :** **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon :** Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER, M. François BOUSSO à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Pierre-Charles HENRY, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Laurence MULOT à M. Guillaume BAILLY, M. Saïd MECHAI à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET - BOURGEOIS, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR à M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n° 24), **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

**Délibération n°2025/2025.00021**  
**Rapport n°8 - Débat d'Orientations Budgétaires 2025**

8  
**Débat d'Orientations Budgétaires 2025**

**Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°1	05/02/2025	Favorable
Bureau	13/02/2025	Favorable

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires est organisé dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du Budget Primitif. Ce dernier aura lieu le 10 avril 2025.

Les modalités d'organisation de ce débat prennent en compte les dispositions de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Celles-ci imposent aux collectivités locales une délibération spécifique sur le rapport d'orientations budgétaires intégrant une présentation des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et de la gestion de la dette, et pour les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, la présentation de la structure et l'évolution des dépenses, celle des effectifs, les informations relatives au personnel et à la durée du travail.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue un point de rendez-vous annuel pour faire le bilan et débattre du cap et des priorités de la Collectivité tout autant que de l'évolution de sa situation financière et son projet de Budget.

-----

**« Qu'est-ce que l'intercommunalité ? C'est une communauté de volonté et d'action, protectrice des communes, entièrement tournée vers le développement soutenable et équilibré de nos territoires, et soucieuse de délivrer à tous leurs habitants, urbains comme ruraux, un service public de proximité et de qualité. L'intercommunalité, c'est faire ensemble, entre urbains et ruraux, par-delà les différences (...). C'est la force du commun. »**

Telle est la définition de l'intercommunalité donnée par le Président d'Intercommunalités de France. De nombreuses autres définitions sont possibles bien évidemment, qu'elles soient institutionnelles, réglementaires, géographiques, démographiques, de compétences, de territoires...

Pour autant, cette définition résonne tout particulièrement avec **le Grand Besançon et son projet de territoire, qui constitue le fil directeur de nos politiques publiques, et donc logiquement aussi, des Orientations Budgétaires.**

**Adopté à l'unanimité en mars 2022 par le Conseil Communautaire, ce projet de territoire constitue le socle et le guide, qui rassemble et unit tout notre territoire.** Il est aussi le cap qui lie et engage notre intercommunalité dans la durée, autour d'objectifs partagés, **les alliances, la cohésion, les transitions, l'effervescence**, et par les projets qu'il propose.

Orientations Budgétaires après Orientations Budgétaires, Budget après Budget, nous voyons la progression effective de ce projet de territoire. Le bilan début 2024 montrait déjà que plus de 60 % des engagements pris étaient lancés, déclinant très concrètement **une vraie ambition, en s'appuyant avec confiance sur les atouts de ce territoire, pour toujours innover, se transformer, se développer.**

**Durant l'année 2024, le Grand Besançon a ainsi passé, et dépassé, discrètement il est vrai, un cap important, et pas seulement symbolique : celui du milliard d'euros réalisé en investissement depuis 2001 !**

On voit là de façon très concrète cette « force du commun », celle qui met en mouvement notre territoire à travers les multiples interventions de GBM. Des interventions au service du développement économique, touristique, universitaire, de son action pour la transition, dans l'habitat, la gestion des déchets, les énergies renouvelables, l'eau et l'assainissement, par l'organisation de la mobilité et des transports, par l'entretien des voiries...

Ce ne sont là que des exemples tant l'intercommunalité s'est transformée ces dernières années, étant désormais un partenaire incontournable du présent et de la construction pour l'avenir. Le rapport d'Orientations Budgétaires constitue également à ce titre l'opportunité de présenter, au-delà de l'analyse de la situation financière, la diversité des interventions et projets de GBM.

L'avancée rapide du projet de territoire est la preuve que cette « communauté de volonté et d'action » est non seulement **essentielle, mais également créatrice de richesse.**

Alors même que les collectivités locales ont été, ces derniers temps, beaucoup et surtout injustement montrées du doigt au niveau national comme avant tout génératrices de dette publique, **le projet de territoire de GBM vient démontrer qu'elles sont avant tout créatrices de services, de proximité, de solidarité, d'accompagnement, d'innovation, de prospérité, de développement et de cohérence territoriale.**

Dans un contexte national, mais aussi international, marqué, ces dernières années par l'instabilité et les crises, Grand Besançon Métropole met en œuvre, avec détermination, son projet de territoire.

Cet élan durable se matérialise notamment par la montée en puissance extrêmement rapide de son **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur 5 ans, actualisé en juin 2024, et qui porte sur une programmation de près de 561 M€ tous budgets confondus au service de la réalisation de ses projets d'équipement, pour la vitalité, l'attractivité et la transition du territoire, pour la qualité de la vie au quotidien, et pour le soutien à l'emploi et à l'économie locale.**

**Les résultats sont là : en 2024, Grand Besançon a réalisé plus de 94 M€ de dépenses pour l'équipement de son territoire sur l'ensemble de ses budgets, soit 8 M€ de plus qu'en 2023 et 23 M€ de plus qu'en 2022.**

**Dans ce contexte, alors même que GBM, avec ses désormais 67 communes s'est imposé comme moteur et acteur majeur de l'activité et du dynamisme du territoire, nous avons besoin, plus que jamais, de visibilité, de capacité de projection dans l'avenir. Or, force est de constater que rarement n'en avons-nous eu aussi peu.**

La préparation budgétaire s'est déroulée en effet dans un contexte inédit, avec un démarrage début septembre sans projet de Loi de Finances.

Présenté en octobre, le projet initial de Loi de Finances, qui impactait GBM à hauteur de - 7 M€ dès 2025, avec un accroissement des pertes au-delà, abandonné suite à la motion de censure en décembre, est venu percuter de façon brutale nos perspectives à court terme et réinterroger logiquement la faisabilité de notre stratégie, tout en soulignant ce que nous dénonçons depuis plusieurs années : **la dépendance toujours croissante des collectivités locales vis-à-vis des décisions nationales, du fait du démantèlement de la fiscalité locale, et notre manque de leviers pour y faire face.**

La situation extrêmement dégradée des finances publiques nationales, mais également l'inscription dans la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027, d'une limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités à 0,5 point en dessous de l'inflation (soit une baisse en volume), constitue un point de vigilance fort, une « épée de Damoclès » qui continue de laisser planer une ombre sur ces Orientations Budgétaires.

Le 14 janvier, dans sa Déclaration de Politique Générale, le nouveau Premier Ministre a annoncé une mise à contribution des collectivités locales à hauteur globale de 2,2 milliards d'euros, contre 5

milliards initialement. Si l'effort est allégé, reste à savoir quelles en seront les modalités d'application, non connues à la date d'écriture du rapport, ce qui ne permet pas d'en mesurer les impacts pour GBM.

Le projet de Budget n'en intègre en conséquence aucun impact à ce stade ; il sera probablement amené à évoluer, selon le calendrier de la nouvelle Loi de Finances, entre les Orientations Budgétaires et le vote du Budget Primitif, voire au-delà en Décision modificative.

Nous restons et resterons fortement mobilisés pour rappeler la nécessité d'un effort équitable et concerté, dans un dialogue de confiance et en reconnaissant le rôle des collectivités locales comme acteurs des services publics et de l'investissement local.

**Or, pour investir pour l'avenir, pour soutenir, pour accompagner, pour développer, il faut de la visibilité, de la stabilité budgétaire ; il faut la garantie de l'autonomie de nos choix, en dépenses et en recettes, de la libre détermination de l'orientation de nos budgets et de la libre appréciation des besoins de notre territoire.**

Le Grand Besançon a une longue pratique de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, avec des efforts de gestion permettant un calibrage précis en fonction de ses moyens, avec des recettes de fonctionnement en parallèle structurellement basses, et un programme d'investissement particulièrement élevé, largement autofinancé sur le budget principal.

Il faut dès lors être conscient que toute contrainte supplémentaire, mais également la poursuite du déploiement de l'ambition communautaire telle que nous la portons, ne pourra plus à moyen terme, dans un contexte de contraintes toujours plus grandes, passer par de « simples » (et pourtant déjà complexes) efforts de gestion, et supposera des moyens supplémentaires, sauf à envisager un effet récessif majeur sur le fonctionnement, et donc sur le cœur même du service public communautaire, et l'investissement, ce qui serait pénalisant pour tous les acteurs du territoire, pour son attractivité et son développement.

Le Budget 2025 proposé au stade des Orientations Budgétaires est le fruit de choix collectifs au service avant tout d'un projet, conjuguant :

- **la déclinaison confirmée, et portée fièrement, du projet de territoire** qui rassemble et donne le sens de la politique communautaire,
- **la poursuite d'une maîtrise en fonctionnement**, en responsabilité et en agilité, pour conserver la réactivité nécessaire à une adaptation progressive au nouveau contexte, tout en poursuivant le soutien à l'animation,
- **la poursuite de la mobilisation pour la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement, optimisé au maximum de nos capacités financières**, avec un niveau une nouvelle fois inédit tous budgets confondus de 128 M€, soit une nouvelle hausse de 17 M€ par rapport à celui de 2024, dont + 10 M€ sur le seul budget principal,
- **une maîtrise tarifaire et fiscale maintenue pour 2025** (seul le taux de Cotisation Foncière des Entreprises étant proposé en légère hausse, de manière à suivre le taux moyen national, GBM restant bien en deçà du taux moyen des Communautés Urbaines et Métropoles), malgré les contraintes et la complexité de plus en plus importante à tenir ce cadre.

**Cette confirmation pour 2025 des valeurs et de la détermination de GBM, en utilisant l'ensemble des leviers, constitue, en elle-même, la preuve, s'il en était, de la capacité des collectivités, et en l'occurrence des intercommunalités, à construire, transformer, créer, et proposer.**

**Pour 2025, le budget consolidé devrait représenter plus de 381 M€ au stade des Orientations Budgétaires, une nouvelle fois en hausse de près de 24 M€ par rapport à l'année dernière, preuve de la détermination sans faille avec laquelle Grand Besançon Métropole met en œuvre son projet de territoire.**

**Car c'est par ce projet que nous entendons accroître les dynamiques et les potentiels de ce territoire qui nous est si cher, celui du Grand Besançon, dont l'unité fait la force, et dont la**

diversité en fait la richesse, au service de l'attractivité, de la transition et d'une haute qualité de vie, et en réponse aux besoins de tous ses acteurs.

## Plan du rapport d'Orientations Budgétaires 2025

### I. Une absence inédite de visibilité qui interroge la stratégie financière de GBM

A / Les inquiétudes liées à un contexte économique et de finances publiques incertain  
B / La stratégie financière de Grand Besançon Métropole : priorité au territoire

### II. II. Grand Besançon 2025 : une dynamique collective au service du territoire

A / Favoriser les dynamiques d'attractivité  
B / Accélérer les dynamiques de transitions  
C / Consolider les dynamiques de solidarité

### III. Les Orientations Budgétaires 2025 de Grand Besançon Métropole

A / Le budget consolidé  
B / Le budget principal et les budgets annexes  
C / La gestion de la dette de Grand Besançon Métropole

Annexe 1 : Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Annexe 2 : Délibération relative au rapport annuel en matière de Développement Durable

## **I. UNE ABSENCE INEDITE DE VISIBILITE QUI INTERROGE LA STRATEGIE FINANCIERE DE GBM**

Le projet initial de Loi de Finances pour 2025 a mis en évidence ce que nous dénonçons depuis plusieurs années maintenant, à savoir **la perte d'autonomie et la dépendance vis-à-vis des décisions nationales mais aussi du contexte économique.**

Le démantèlement de la fiscalité locale intervenu ces dernières années a en effet réduit considérablement le lien fiscal avec le territoire et son développement, mais aussi le levier fiscal et donc paradoxalement les leviers d'adaptation de nos Collectivités.

Ainsi, le remplacement des ressources locales par un impôt national, la TVA, qui représente désormais plus d'un tiers des recettes de fonctionnement de GBM, a rendu notre intercommunalité plus sensible au contexte économique comme en témoignent les différents ajustements à la baisse de cette recette réalisés en 2024, en décision modificative n°1 pour - 439 K€, puis en décision modificative n°3, pour -2,3 M€.

Ces éléments, l'autonomie de choix, de recettes et d'orientation, tout comme de calibrage des dépenses, ainsi que la capacité à réagir et à agir, sont pourtant les piliers de toute stratégie financière.

Enfin, soulignons un troisième et incontournable pilier de toute stratégie financière, **la visibilité et la projection sur l'avenir**, dont les Collectivités sont aussi privées aujourd'hui en l'absence de projet de Loi de Finances, alors même qu'elles ont à construire leur budget 2025 et finaliser pour beaucoup leurs investissements décidés en début de mandat.

Cette situation est d'autant plus paradoxale qu'une stratégie financière est encore plus essentielle dans un contexte de contraintes supplémentaires probables à venir, mais également alors que les besoins et les attentes vis-à-vis des collectivités sont de plus en plus importants.

C'est par exemple le cas en termes de transition, de développement des énergies renouvelables et de rénovations énergétiques de l'habitat, qui constituent des enjeux de fond, ne pouvant se contenter d'une vision annuelle et de court terme.

La stratégie financière de GBM vise ainsi à vérifier en continu la faisabilité de la mise en œuvre du projet de territoire en lien avec ce contexte particulièrement incertain, et à conserver, en souplesse, en responsabilité et en réactivité, une capacité à évoluer et s'adapter.

## A / LES INQUIETUDES LIEES A UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET DE FINANCES PUBLIQUES INCERTAIN

### 1. Un contexte économique incertain

Le contexte international, marqué par des tensions géopolitiques fortes, mais également le contexte national, restent particulièrement incertains.

En France, après la forte poussée de l'inflation en 2022 et 2023, avec respectivement 5,2 % et 4,9 %, elle devrait s'élever à environ 2 % en moyenne annuelle pour l'année 2024.

Pour autant, ce retour à une inflation maîtrisée n'a pas été accompagné d'un nouvel essor de l'activité économique, même si les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont apporté un temporaire coup de pouce à la croissance du PIB l'été dernier.

Sur l'ensemble de l'année 2024, l'économie française a enregistré une croissance modeste, avec une progression de son PIB de 1,1 % (comme en 2023). L'INSEE souligne un climat qui reste attentiste pour les investisseurs.

Dans ce contexte, le taux de croissance pour 2025 a été revu à la baisse par les instituts économiques qui prévoient en parallèle une poursuite du tassement de l'inflation. En décembre dernier, la Banque de France tablait sur une croissance du PIB de 0,9 % (contre 1,2 % en septembre dernier), l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) l'estimant quant à lui à 0,8 %, avec une reprise économique qui pourrait être décalée à 2026.

#### **Synthèse des prévisions de l'OFCE :**

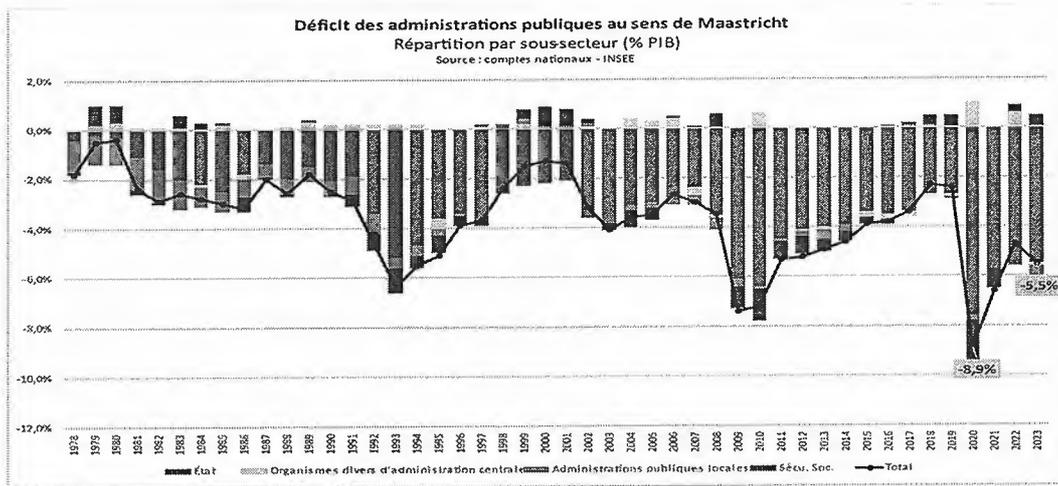
	Croissance <sup>1</sup>		Solde Public <sup>2</sup>		Taux de chômage <sup>3</sup>		Inflation <sup>4</sup>	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
<b>France</b>	1,1	0,8	-6,1	-5,3	7,5	7,7	2	1,5

1 Croissance annuelle du produit intérieur brut  
2 Solde des Administrations Publiques, fin d'année  
3 Taux de chômage en % de la population active, fin d'année  
4 Croissance annuelle de l'indice des prix à la consommation

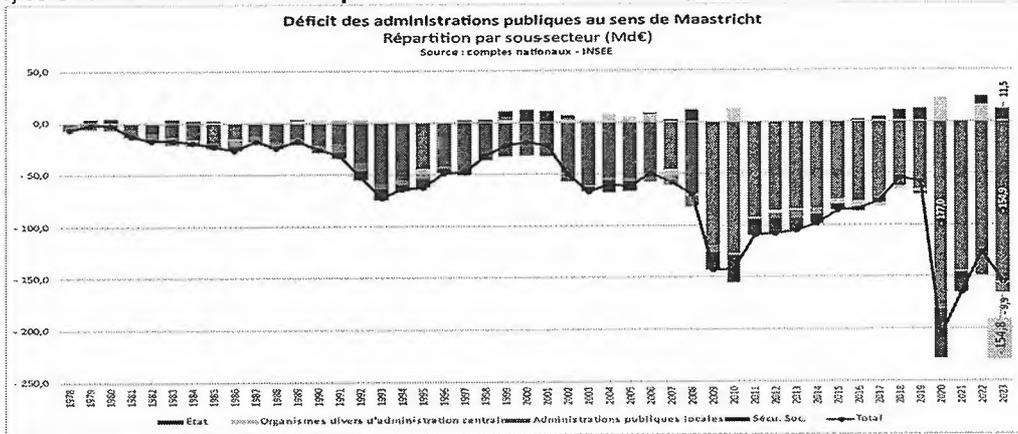
Les aléas autour de ces prévisions demeurent élevés, du fait notamment de la situation politique et de ses conséquences budgétaires (avec la non-adoption du projet de Loi de Finances pour 2025 en décembre dernier) et ce, d'autant plus que la situation des finances publiques s'est encore détériorée en 2024.

### 2. Une trajectoire des finances publiques encore dégradée

• L'année 2024 est marquée par un nouvel accroissement du déficit public après celui de 2023, avec - 6,1 % du PIB (alors que la Loi de Finances le prévoyait à - 4,4 %), après - 5,5 % en 2023 et - 4,7 % en 2022.



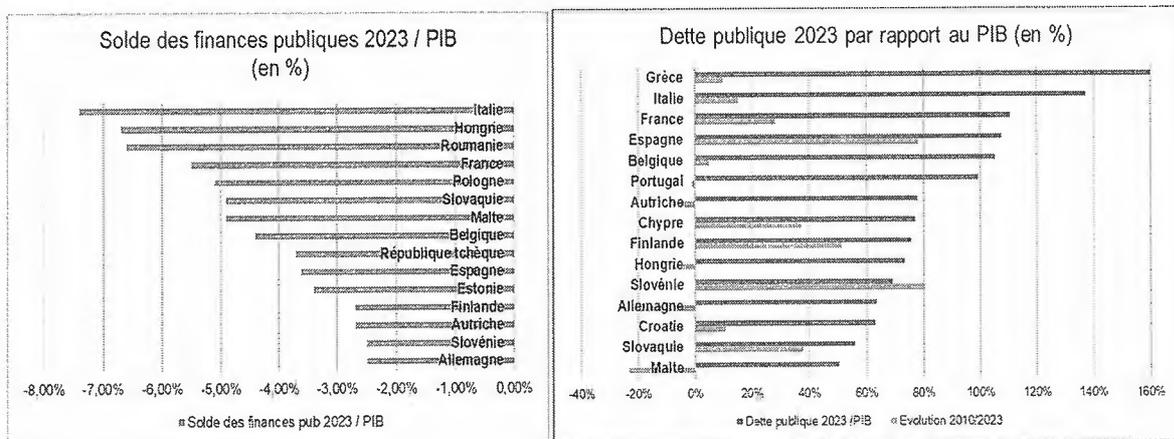
En 2024, le seul déficit de l'Etat représentait environ 155 Md€, soit un tiers de son budget.



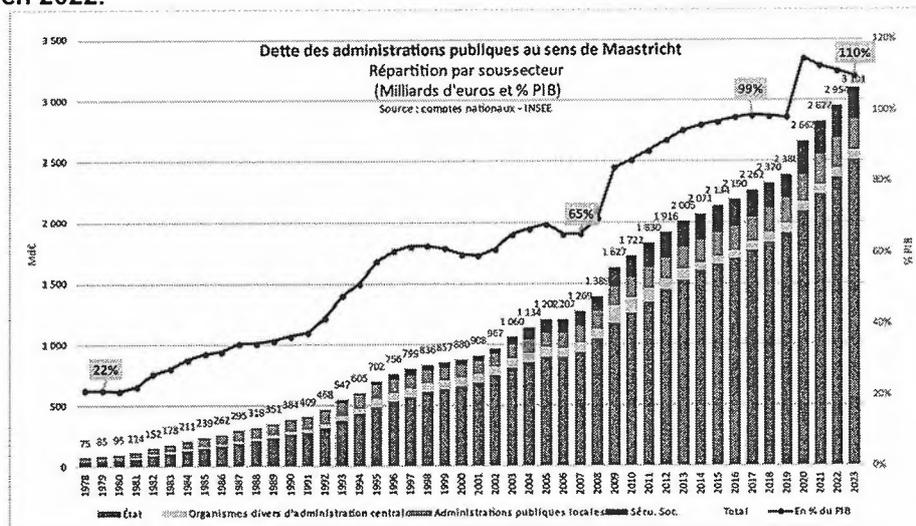
Une procédure de déficit excessif a été lancée par l'Union Européenne en juillet dernier, rendant difficile l'évitement d'un fort ajustement budgétaire.

En 2023, la France était quatrième en termes de déficit par rapport au PIB, derrière l'Italie, la Hongrie et la Roumanie. Inversement, certains pays ont atteint un excédent budgétaire en 2023 : il s'agit du Portugal, de l'Irlande, de Chypre et du Danemark (sources : Eurostat).

Le classement des 15 premiers pays de l'Union européenne s'établit comme suit (par ordre décroissant) :



- Pour 2024, concernant la dette publique, selon l'INSEE, à la fin du troisième trimestre, elle s'établissait à 3 303 Md€, en augmentation de 71,7 Md€ par rapport au trimestre précédent, soit 113,7 % du PIB (rappelons que le Programme de Stabilité 2024-2027 présenté en avril 2024 prévoyait que le ratio d'endettement s'élèverait à 112,3 % du PIB à fin 2024), contre 110 % en 2023 et 111,3 % en 2022.



La charge budgétaire annuelle de la dette représente désormais près de 55 Md€ pour l'Etat, ce qui fragilise la crédibilité de sa signature, et le freine quant à l'obtention de taux d'intérêt favorables sur les marchés.

L'analyse de la répartition de la dette publique entre l'Etat et les collectivités locales (les Administrations Publiques Locales - APUL) permet d'objectiver la situation et d'apporter des éléments de réponse aux discours désignant à tort les collectivités comme principales responsables de l'aggravation des déficits.

Il ressort du graphique ci-dessus qu'entre 1978 et 2023, la dette de l'Etat est passée de 46,6 Md€ à 2 587,3 Md€ alors que celle des Administrations Publiques Locales (APUL) est passée de 23,9 M€ à 250,4 Md€. **En d'autres termes, la dette de l'Etat qui représentait le double de celle des APUL en 1978, lui est aujourd'hui 10 fois supérieure**, alors même que des transferts de compétences majeurs sont intervenus sur cette période.

Sur la même période, en pourcentage de PIB, la dette de l'Etat est passée de 13,4 % à 91,7 %, alors que celle des Administrations Publiques Locales a augmenté de seulement deux points (de 6,9 % à 8,9 % du PIB).

Ainsi, malgré le rôle prépondérant que jouent les collectivités territoriales dans le financement des infrastructures locales et la transition énergétique, en représentant près de 70 % de l'investissement public, la part de leur dette reste maîtrisée et uniquement affectée à l'investissement, contrairement à celle de l'Etat.

- Le niveau de déficits publics rend certaine une demande de contribution des Collectivités à l'effort de rétablissement des comptes publics, celle-ci étant d'ores et déjà prévu dans le cadre de la Loi de programmation des Finances publiques

Les prévisions des déficits publics restent fragiles et particulièrement incertaines comme en témoigne la diversité des prévisions recensées dans le tableau suivant (source : la Banque Postale).

### Évolutions des prévisions de déficit public (solde effectif)

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
Loi de finances pour 2024 (29/12/2023)	-4,4					
Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
Projet de loi de finances pour 2025 (10/10/2024)	-6,1	-5,2				
Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Loi de finances de fin de gestion 2024 (08/12/2024)	-6,1					

Source : Banque postale

Dans un tel contexte, la réduction des déficits publics constitue une préoccupation forte de l'Etat, partagée avec les Collectivités locales qui aux termes de la Loi de Programmation des Finances Publiques sont d'ores et déjà soumises à un encadrement de l'évolution annuelle de leurs dépenses de fonctionnement, cette dernière étant limitée à l'inflation - 0,5 point.

Cela représenterait une évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2 % en 2025.

Le projet de Loi de Finances initial, présenté en octobre, prévoyait une mise à contribution particulièrement conséquente et inédite des collectivités, annoncée à hauteur de 5 Mds d'euros, sur les 40 Mds d'économies totales annoncées, mais estimée par les associations d'élus locaux plus proche de 8 à 10 Mds.

Les principales mesures touchant GBM étaient les suivantes :

- ✓ un gel en 2025 des fractions de TVA (perçues en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ainsi que de la CVAE (même si sur cette dernière, 97 % de la compensation est fixe) sur la base de son produit 2024, soit à un niveau particulièrement bas.  
Pour GBM, la perte représentait de l'ordre de 2,6 M€ en 2025 par rapport à la prospective avec prolongation de la perte de dynamique 2025 les années suivantes.
- ✓ une ponction sur les recettes de fonctionnement des plus grosses collectivités (450 initialement) en cas de non-respect par l'ensemble du secteur local de l'objectif de « déficit » qui leur est fixé en Loi de Finances, dans la limite de 2 % de leurs recettes de fonctionnement. Cette ponction représentait de l'ordre de 2,6 M€ par an pour GBM.
- ✓ une trajectoire dite de retour à l'équilibre de la CNRACL, la caisse de Sécurité Sociale chargée de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, avec 12 points supplémentaires sur 3 ans, ce qui constituait pour GBM tous budgets confondus, une hausse de dépenses de 1,5 M€ dès 2025, puis à nouveau 1,2 M€ supplémentaire chaque année, soit une hausse entre 2025 et 2027 de 4 M€.
- ✓ la baisse du taux du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) de 16,404 % à 14,85 % et une concentration sur l'investissement, avec pour le Grand Besançon une perte annuelle de l'ordre de 500 K€.
- ✓ la baisse du fonds vert de 1 Md€ au niveau national. Pour mémoire, GBM a perçu **600 K€ en 2023 et 2024**, sur ses projets de mobilité douce, aires de covoiturage et pôle multimodal, ou de renouvellement de l'éclairage public notamment.
- ✓ l'intégration du Fonds départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle dans les variables d'ajustement au niveau national, soit une baisse de recette de 200 K€ par an.

=> Hors impact du fonds vert difficile à estimer (car attribué sur dossier), le projet de Loi de Finances initiale aboutissait pour GBM à une perte de l'ordre de 7 M€ dès 2025, soit près de 6% de ses dépenses de fonctionnement, avec une amplification sur les années à venir notamment s'agissant de la cotisation CNRACL ou du FDPTP.

Si le projet de Loi de Finances initial a été abandonné, avec l'annonce d'une nouvelle Loi au printemps, il a mis en valeur les éléments de fragilisation majeure que les réformes précédentes, notamment de la fiscalité, ont progressivement créés, avec une perte d'autonomie et de leviers d'actions.

**Cette fragilisation issue de décisions nationales aboutit à une vraie incompatibilité avec une nouvelle mise à contribution forte des collectivités.**

La preuve en est que, dans son rapport de novembre 2024, la Fondation Jean Jaurès estimait par ailleurs que l'effort budgétaire demandé aux collectivités locales aurait pour impact de faire chuter l'investissement local de 12 milliards d'euros, soit -16% par rapport à 2023, avec un effet récessif direct sur l'économie.

• **Le nouveau Premier Ministre a annoncé le 14 janvier dernier, dans sa Déclaration de Politique Générale, une mise à contribution des collectivités à hauteur de 2,2 milliards d'euros.** Même si cet effort est allégé par rapport aux perspectives initiales, il reste toutefois à en connaître les modalités d'application, qui, selon les options, pourraient avoir des impacts très différents, notamment en fonction de la répartition de cet effort entre collectivités.

**Nous restons et resterons donc pleinement mobilisés et vigilants sur la Loi de Finances à venir, avec la nécessité d'une méthode concertée et équitable, respectueuse de l'autonomie et de la responsabilité des collectivités, dans leurs recettes comme dans leurs dépenses.**

## **B/ LA STRATEGIE FINANCIERE DE GRAND BESANÇON METROPOLE : PRIORITE AU TERRITOIRE**

Notre stratégie financière a pour objectif de garantir que les engagements, en l'occurrence ceux de notre projet de territoire, soient réalisables et compatibles avec les équilibres financiers de court, moyen et long termes, mais aussi avec les contraintes techniques et/ou humaines.

Dans un contexte où la situation des finances publiques génère de réelles incertitudes quant aux perspectives des années futures, et interroge la stratégie financière pluriannuelle à adopter, **la priorité pour GBM, confirmée en 2025, et même réaffirmée avec force, c'est son territoire en le renforçant dans son attractivité et son rayonnement, ce sont ses habitants, ses entreprises, ses partenaires à travers les services rendus et les investissements réalisés.**

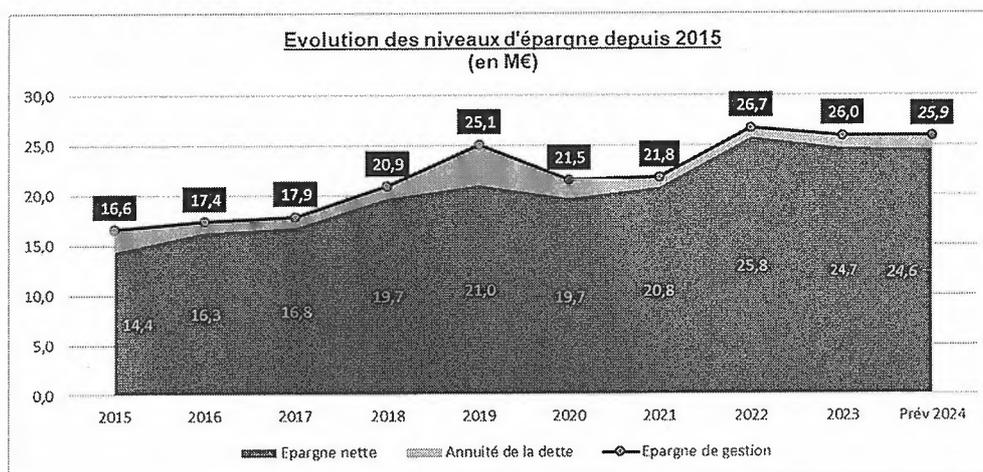
### **1. Une stratégie financière d'ambition et de responsabilité, interrogée par le contexte national**

#### **LA RESPONSABILITE : une gestion financière saine et solide à fin 2024.**

*Les chiffres ci-dessous résultent des premières données du Compte administratif prévisionnel 2024, non définitives à la date d'écriture du rapport : seules les tendances sont présentées à ce stade.*

#### **- Une épargne consolidée malgré les différentes crises traversées, notamment depuis 2020.**

Le graphique ci-après présente l'évolution des niveaux d'épargne de gestion, d'épargne nette et d'annuité de dette depuis 10 ans, pour le budget principal.



A noter qu'en 2019, la hausse de l'annuité de la dette est liée au transfert des emprunts Voirie. En 2023, l'intégration du budget annexe CRR dans le budget principal vient également augmenter facialement l'annuité de dette de celui-ci, mais est neutre budgétairement.

On voit sur cette rétrospective l'impact des crises successives qui se sont suivies, quasiment sans interruption depuis 2020.

La situation financière de GBM a été impactée par divers facteurs, notamment par la très forte baisse des dotations de l'État entre 2014 et 2017, avec une ponction cumulative de plus de 9 M€, ce qui a conduit à une forte diminution des niveaux d'épargne malgré un recours modéré et gradué à la fiscalité entre 2015 et 2018. Après cette période, GBM est entré dans un cycle de consolidation de son épargne jusqu'en 2019.

La crise sanitaire de 2020 a cependant marqué une nouvelle rupture, entraînant une baisse notable du niveau d'épargne de gestion de 3,6 M€ au Compte administratif.

Depuis, les niveaux d'épargne ont progressivement retrouvé leur dynamique initiale, encore ralentie en 2021 mais avec un retour à une situation normalisée en 2022.

L'épargne est depuis globalement stabilisée, même si sa dynamique a été freinée en 2023 par la crise énergétique (avec une hausse de la facture énergétique passée de 2,2 M€ au BP 2021 à 5 M€ au BP 2023), puis en 2024 par une évolution du produit de TVA qui marque le pas (+ 0,8 % par rapport au millésime 2023, soit une augmentation très nettement inférieure à l'inflation).

A noter que l'année 2024 aura été marquée par ailleurs par une baisse de la facture énergétique compte tenu du reflux des prix et des mesures d'économies d'énergie mises en œuvre (- 1,4 M€) d'une part, et la mise en place à mi- année des nouvelles mesures locales en matière de ressources humaines, pour un coût de 654 K€ en année pleine sur l'ensemble des budgets, d'autre part.

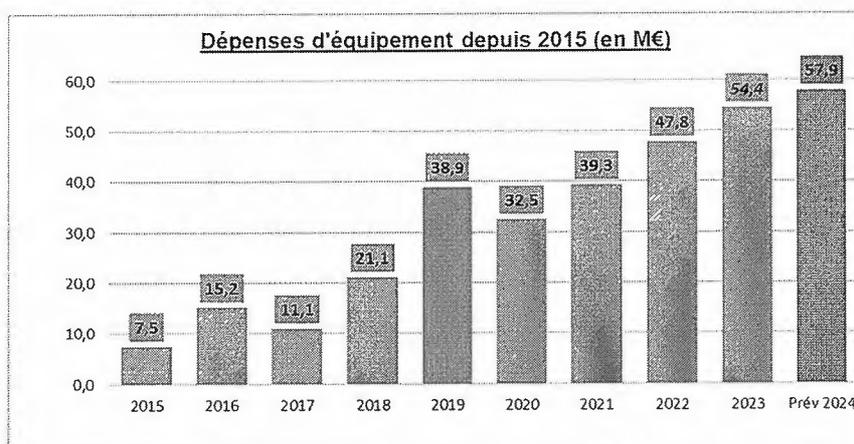
Les recettes de fonctionnement restent toutefois dynamiques globalement, avec + 2,6 % entre 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement évoluant quant à elles de + 3,2 % sur le budget principal.

**Ainsi, GBM a retrouvé une situation financière équivalente, voire légèrement plus favorable à celle d'avant la crise sanitaire, et donc sécurisée, tout en ayant un niveau d'investissement en forte hausse.**

#### **- Un niveau d'investissement en croissance permanente**

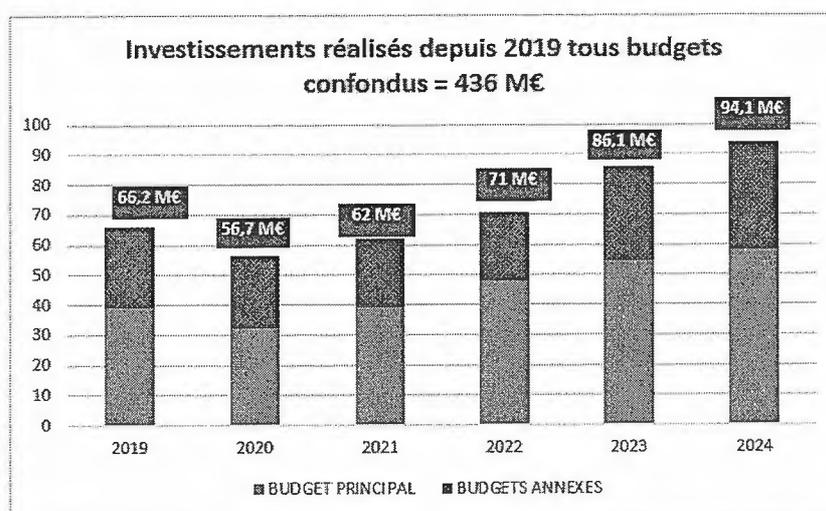
**L'année 2024 marque une nouvelle avancée dans la montée en charge du Plan Pluriannuel d'Investissement, avec un niveau d'équipement réalisé, sur le seul budget principal, de près de 58 M€, soit 3,5 M€ de plus qu'en 2023 et +10 M€ par rapport à 2022.**

C'est le niveau le plus important réalisé par GBM pour la quatrième année consécutive, avec un taux de consommation de 69%, conforme à l'objectif que nous nous sommes fixé, d'autant qu'il s'accompagne d'engagements pris et reportés à hauteur de près de 20 M€ en dépenses (+ 3 M€ par rapport à fin 2023).

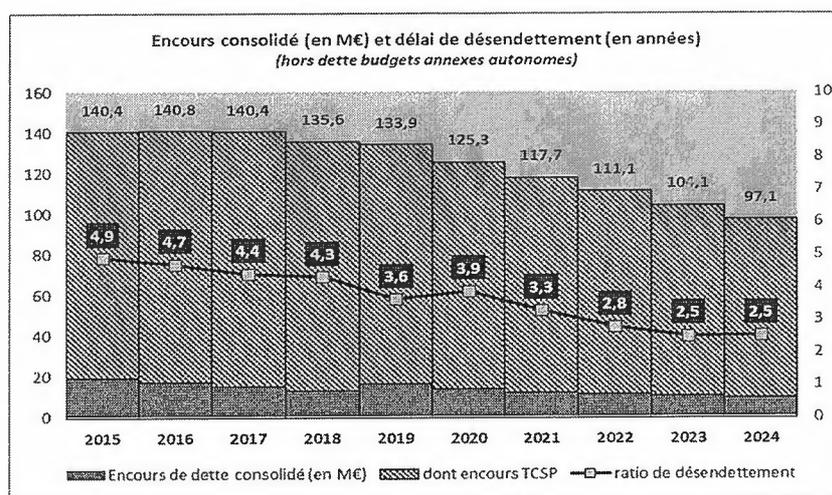


Conformément à la prospective, la montée en charge de l'investissement, amenée à se poursuivre dans les années à venir, a été réalisée par autofinancement sur le budget principal, ce qui a permis de poursuivre le mouvement de désendettement, préservant ainsi la section de fonctionnement et l'épargne.

Si on élargit le point de vue à l'ensemble des budgets, le bilan des réalisations en investissement est le suivant depuis 2019 (dernière date de transferts de compétences conséquents) :



**- Un endettement toujours maîtrisé**



La situation en matière d'endettement doit se lire en incluant le budget annexe Transports, financé par une subvention d'équilibre versée par le budget principal et servant notamment à couvrir l'annuité de dette de ce budget.

Les budgets annexes Eau, Assainissement, Déchets et Chauffage Urbain sont pour leur part totalement autonomes : leurs emprunts qui font l'objet d'une analyse dans la partie spécifique consacrée à la dette n'ont ainsi pas vocation à être pris en compte dans le ratio de désendettement ci-dessus présenté (graphique).

L'encours de dette consolidé (hors budgets autonomes) représente 97,1 M€ dont 87,5 M€ liés au Transport en Commun en Site Propre. Il enregistre à fin 2024 une baisse de 7 M€. La capacité de désendettement est quant à elle stable, à 2,5 ans, y compris avec le budget Transports et l'encours lié au TCSP.

**A noter qu'en 2024, les budgets annexes Déchets, Eau et Chauffage Urbain ont eu recours à l'emprunt, avec un réendettement global tous budgets de + 2,9 M€.**

**C'est à partir de ce point de départ sécurisé que se décline la stratégie financière de GBM.**

### L'AMBITION : mettre en œuvre le projet de territoire

**La stratégie financière de GBM passe, sur le plan financier, par plusieurs axes, au service d'un objectif, la mise en œuvre du projet de territoire.**

- **Premier axe, la réalisation d'un programme d'investissement particulièrement élevé.**

La programmation est basée sur une capacité d'investissement calculée de manière pluriannuelle, sur une base de 29 M€ par an, à laquelle s'ajoutent :

- ✓ l'utilisation maximale et intégrale des excédents antérieurs dus aux délais de montée en charge des projets, mais également à la maîtrise du fonctionnement ayant permis de dégager de l'épargne et donc de l'autofinancement,
- ✓ les financements reçus de différents partenaires, avec des opérations fortement partenariales comme par exemple Synergie Campus ou la Grande Bibliothèque.

**L'objectif est de dégager le plus possible de nos ressources en faveur du déploiement du Plan Pluriannuel d'Investissement.**

Il faut, à ce titre, souligner que sans l'utilisation de cet excédent (ce qui sera le cas quand nous l'aurons consommé intégralement par les opérations du PPI) et sur la base de subventions plus récurrentes, hors opérations partenariales exceptionnelles telles que nous en menons actuellement (programme universitaire notamment), **la programmation du PPI serait de l'ordre de 50 M€ maximum par an, avant impact de la Loi de Finances à venir.**

La programmation du PPI est basée sur un taux de réalisation de 70% : ce taux est non seulement réaliste, puisqu'il est atteint depuis 3 ans.

La gestion du Plan Pluriannuel d'Investissement se fait en "**Autorisation de Programme globale**", permettant d'optimiser la capacité à réaliser les dépenses prévues et de s'ajuster au calendrier des opérations.

**Actualisé en juin 2024, le PPI représente actuellement un objectif de plus de 370 millions d'euros sur une période de 5 ans pour le seul budget principal, et de près de 561 millions d'euros tous budgets confondus.**

Cet objectif de programmation en investissement est inédit et a été particulièrement maximisé ces dernières années. Pour rappel, la programmation en PPI représentait 266 M€ sur 5 ans en 2020.

**Nous atteignons d'ailleurs la limite haute pour ces prochaines années, non seulement au niveau financier mais également humain et technique.**

Il convient de souligner par ailleurs que le lancement des grandes opérations du PPI mobilise logiquement l'intégralité des capacités d'investissement du budget principal jusqu'en 2028-2029.

- **Deuxième axe, une approche globale s'appuyant sur la recherche d'un équilibre constant entre dépenses de fonctionnement pour un soutien au service public intercommunal, et moyens dégagés pour le financement du programme d'investissement.**

La stratégie consiste en effet à conjuguer :

- ✓ Le nécessaire soutien au service public communautaire et à sa qualité, à l'animation, l'attractivité et la dynamisation du territoire, qu'il soit direct (par l'action du personnel, les crédits courants de fonctionnement, les prestations) ou indirect (subventions, aux associations notamment).
- ✓ Le besoin de dégager un niveau d'épargne (différentiel entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) suffisant pour autofinancer partiellement le programme d'investissement en limitant l'endettement.

Il convient à cet égard de rappeler que l'endettement n'est pas néfaste en soi et qu'il est même nécessaire, car d'une part, il contribue à répartir la charge des équipements sur les générations qui les utiliseront et d'autre part, il est réservé, pour les collectivités locales, au financement de l'investissement.

Pour autant, il a un coût, en fonctionnement pour la part des intérêts et en investissement pour le remboursement du capital, coût qui doit être prévu et financé.

GBM est faiblement endetté, nous l'avons vu, ce qui constitue un atout évident, mais également paradoxalement un élément de complexité.

- **Un atout**, car, en pleine période de taux d'intérêt élevés, les investissements actuels, intégralement autofinancés, n'amputent pas notre capacité à investir par la suite ;
- **Une complexité** car toute nouvelle dette aboutira à des dépenses complémentaires, ce qui génère une grande sensibilité en prospective à un réendettement trop brusque, même si un recours à la dette est un des leviers de notre stratégie financière.

La comparaison avec notre panel est à ce titre significative :

Comparatif des 27 EPCI comptant une ville de 100 000 à 300 000 habitants hors métropoles de Paris, Lille, Lyon, Marseille.

	GBM	Panel	Différence GBM / PANEL	
Dépenses réelles de fonctionnement/hab	582 €	796 €	-214 €	-27%
Recettes réelles de fonctionnement / hab	709 €	972 €	-263 €	-27%
Epargne brute/hab	127 €	176 €	-49 €	-28%
Epargne nette / hab	123 €	98 €	+25 €	26%

GBM dispose de **recettes de fonctionnement structurellement faibles**, globalement dues à un historique de fiscalité professionnelle faible, qui continue d'impacter GBM par des dotations basses mais aussi une part de dépenses sanctuarisée et obligatoire via le FNGIR.

Avec agilité et responsabilité, il a dû adapter son niveau de dépenses de fonctionnement à son niveau de recettes de fonctionnement, relativement au panel, ce qui calibre au plus juste son niveau d'épargne brute, **alors même qu'il n'a pas d'intérêts de la dette.**

Son atout relatif dans sa stratégie financière reste donc l'épargne nette, du fait d'un endettement modéré.

- **Troisième axe, le respect sur le long terme des équilibres financiers garantissant la pérennité de notre action.**

**La sécurisation des équilibres financiers de long terme est une nécessité, car elle garantit de conserver des moyens d'action, en fonctionnement et en investissement dans la durée. C'est d'autant plus important dans le contexte d'absence de visibilité actuel.**

Pour cela, nous nous sommes dotés d'indicateurs financiers qui, sans être strictement prescriptifs, permettent une analyse en tendances, et un suivi constant de l'évolution de la situation financière de la collectivité :

- l'épargne de gestion : c'est le solde entre les recettes de fonctionnement et les charges hors intérêts de la dette. Cette épargne est générée uniquement par la gestion de la collectivité. Sur le long terme, GBM vise à maintenir une épargne de gestion aux alentours de 17 M€. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager des ressources financières à partir de ses activités courantes ;

- l'épargne nette : il s'agit de l'épargne de gestion diminuée de l'annuité de la dette. Cette épargne nette représente les ressources financières restantes pour financer l'investissement, une fois que les engagements liés à la dette ont été acquittés. Sur le long terme, GBM vise un seuil minimal d'environ 11 M€ pour l'épargne nette. Ce seuil est considéré comme le montant nécessaire pour financer les investissements récurrents, évitant ainsi d'emprunter systématiquement pour des travaux annuels et de constituer un stock cumulatif de dette.

**Il s'agit, non pas de constituer des marges, mais avant tout de s'assurer que GBM aura les moyens :**

- **de réagir et résister aux différents chocs ponctuels**, comme cela a été le cas lors de la crise sanitaire ou de la crise énergétique,
- **de s'adapter plus progressivement que d'autres collectivités** (avec une adaptation qui sera quoiqu'il en soit incontournable) **si les impacts des chocs externes sont pérennes et conséquents**, comme c'était le cas du projet initial de la Loi de Finances, et en se donnant le temps de la réflexion collective avant d'activer au mieux les différents leviers.

**LE DEVOIR D'ALERTE : une stratégie financière réinterrogée par les perspectives nationales**

**Le premier projet de Loi de Finances présenté en octobre dernier, avec son impact de -7 M€ dès 2025 et des effets pérennes et accrus les années suivantes, a mis en lumière les points de fragilité de la situation financière de GBM (le niveau des recettes de fonctionnement principalement) mais aussi ses points de force avec une forte capacité d'autofinancement de l'investissement et un faible endettement.**

Même s'il est abandonné à ce stade et que nous ne connaissons pas le contenu de ce qui sera proposé dans la future Loi de Finances, nous avons **un devoir d'alerte**, comme nous le faisons depuis plusieurs années maintenant, quant aux effets que de tels impacts auraient sur la projection financière pour les années à venir.

Ainsi, le premier projet de Loi de Finances a montré :

- ✓ la dépendance des collectivités vis-à-vis des décisions nationales et la perte d'autonomie qui en découle, à travers :
  - en dépenses, des mesures en matière de ressources humaines (grille indiciaire, cotisations...) ou même de fonds d'investissement, comme le FCTVA visant à reconnaître le rôle des collectivités dans l'investissement public ou le fonds vert pour la transition, fortement menacé au niveau national.
  - en recettes, les dotations de l'Etat, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement qui représente au total pour GBM plus de 18 M€ de recettes soit près de 12 % de nos recettes de fonctionnement, mais également la recette de TVA, de 52 M€ et 35 % de nos recettes de fonctionnement, non seulement sensible aux décisions nationales, mais également au contexte économique ;

A noter qu'en intégrant la DGF, la TVA, le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), le FDPTP, les allocations compensatrices de fiscalité, ce sont près de 80 M€ de recettes qui proviennent de l'Etat, soit 55 % de nos recettes de fonctionnement.

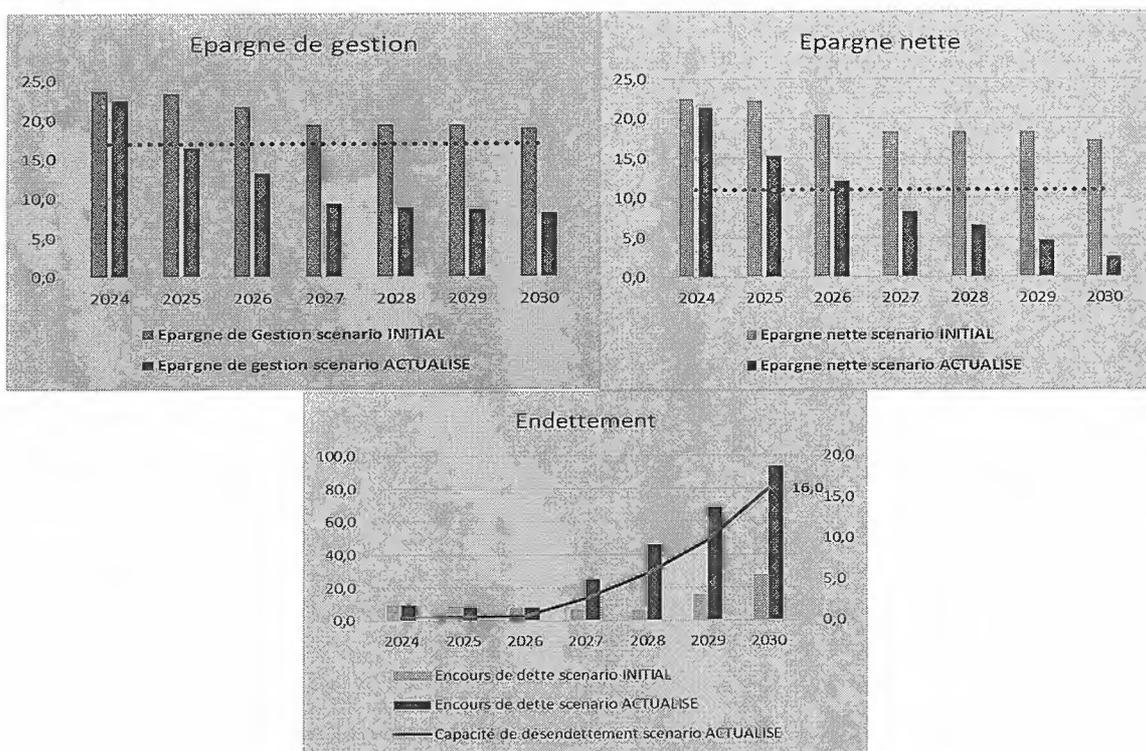
**Le récent rapport de la Cour des Comptes, de janvier 2025 sur "l'évolution de la répartition des impôts locaux entre ménages et entreprises et de la déterritorialisation de l'impôt"** souligne d'ailleurs, comme conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que de la suppression partielle et la nationalisation de la CVAE, **la perte à la fois de levier fiscal mais également la perte de "lien que crée l'impôt entre les ménages et les entreprises qui l'acquittent et les collectivités qui leur procurent des services"**, avec un "effet incitatif moindre à créer des logements et développer les activités économiques".

Ainsi, la part de recettes de fonctionnement du bloc communal issues des décisions autonomes dans les domaines fiscal et tarifaire serait passée de plus de 59 % en 2018 à 55% en 2023.

Le rapport met également en lumière **le coût "massif" de ces réformes pour l'Etat, de 34,7 milliards d'euros, au final financés "par de l'endettement"**.

- ✓ la rapidité d'une potentielle dégradation de la situation financière, alors même que celle de GBM est saine et sécurisée.

Les graphiques ci-après présentent un comparatif entre la stratégie financière de GBM telle que prévue initialement et en autonomie (avec une stabilisation à terme des niveaux d'épargne pour garantir la solidité structurelle sur le long terme), avec la situation prospective intégrant les impacts du projet de Loi de Finances initial, à périmètre constant (sans modifications des autres hypothèses).



L'évolution des ratios financiers dans le cas où le projet de loi de finances d'octobre se serait appliqué témoigne d'une situation financière qui se serait très vite dégradée, pour arriver en quelques années à une situation non viable, avec un niveau d'épargne très faible aboutissant à un endettement rapide et brutal.

Ce constat et ces simulations ont été faits par l'ensemble des collectivités et des associations d'élus locaux.

**C'est donc un devoir d'alerte que portent aussi ces Orientations Budgétaires.**

Alerte tout d'abord sur le fait que ce sont les collectivités les mieux gérées, qui n'ont pas de dépenses superflues et qui ont fait des efforts de gestion ces dernières années, comme c'est le cas de GBM, qui vont subir le plus fortement des mises à contributions au redressement des finances publiques quelles qu'elles soient.

⇒ **GBM a des recettes de fonctionnement faibles, avec un calibrage au plus juste de ses dépenses en fonction des capacités de financement, à la fois en travaillant annuellement à partir d'un cadrage en stabilité malgré l'inflation, en saisissant toutes les opportunités et en donnant une priorité à l'autofinancement de l'investissement pour porter un programme élevé d'équipement, sans pénaliser son fonctionnement.**

Des impacts similaires à ceux exigés par le projet de Loi de Finances ne trouveraient pas de solutions par de simples efforts de gestion.

Quelques points de repère permettent de situer l'ampleur des efforts.

**7 M€, c'est :**

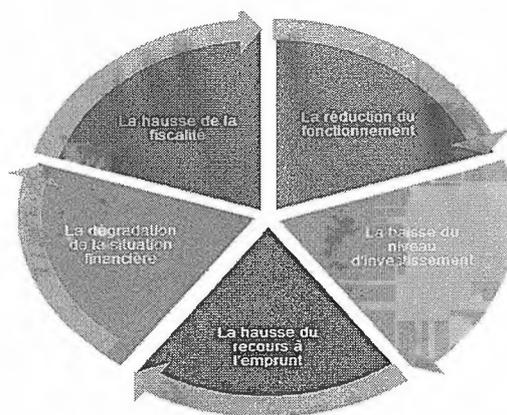
- La moitié de notre politique de développement économique et d'enseignement supérieur
- La moitié de la subvention d'équilibre Transports ou 15 % de suppression de services de transports sur la DSP
- 70 % du financement de GBM aux Services d'incendie et de secours.

**7 M€, c'est plus que :**

- Le budget globalement consacré au Conservatoire A Rayonnement régional, aux écoles de musique et aux subventions et manifestations culturelles,
- Tout le soutien à l'habitat, le logement et les Gens du voyage
- Tous les crédits consacrés à la politique touristique et à l' Environnement et au Contrat de Ville.

Alerte ensuite sur la faiblesse des leviers d'actions à disposition.

Dans le cadre de la règle d'or et d'équilibre obligatoire des budgets locaux, il existe schématiquement 5 leviers d'action pour faire face à des pertes de recettes ou de nouvelles contraintes.



**Le devoir d'alerte** dont nous nous saisissons dans ce Débat d'Orientations Budgétaire quant aux perspectives nationales est aussi un **devoir de transparence** sur les choix qui devront être faits dans les années à venir, avec une mise en garde contre la tentation du repli qui ne serait rien de moins qu'un retour en arrière dans la trajectoire de notre intercommunalité.

Si l'on analyse les leviers d'action, on voit que, pour faire face à des contraintes fortes, sans marges réelles initiales, l'activation de tous les leviers est sans doute inévitable.

- La dégradation des ratios financiers est possible de manière limitée, car GBM a aujourd'hui une situation financière saine, mais il faut être conscient qu'aller aux limites minimales de sécurité grèvera la capacité de GBM à rebondir en cas de crises, qui, l'expérience récente l'a montré, peuvent être profondes.

- L'augmentation de la dette est possible et d'ailleurs prévue dans le cadre de la prospective, mais, elle ne pourra qu'être progressive et graduée pour que ses coûts soient absorbés sans pénaliser trop brusquement les équilibres (un emprunt de 10 M€ sur 15 ans générant environ 900 000 € d'annuité par an dans les conditions actuelles de marchés).

**L'équilibre devra être trouvé entre les autres leviers, l'activation d'un seul d'entre eux étant en tout état de cause insuffisante.**

- La baisse des dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement est complexe, compte tenu de l'impact sur le niveau de service, et du fait d'une certaine inertie d'activation, au-delà d'efforts de gestion raisonnables et habituels. Par exemple, quand nous lançons un projet d'investissement, il faut aller jusqu'au bout, sauf à générer des surcoûts très importants.

En fonctionnement, si l'on intègre les dépenses de personnel, la subvention au SDIS, l'attribution de compensation, la contribution au FPIC, le FNGIR, l'énergie et les assurances, ainsi que les intérêts de

la dette, ce ne sont pas moins de 75 % de nos dépenses de fonctionnement qui sont contraintes, au sens réglementaire du terme, le reste servant de support au service communautaire.

• Le dernier levier correspond à la question du financement des politiques communautaires, et donc des recettes dans leur ensemble.

En matière de fiscalité directe par exemple, suite aux différentes réformes, seul 8 % de notre panier fiscal fait l'objet d'un réel pouvoir de taux, sur la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le taux de CFE (un peu plus d'un quart de notre panier fiscal) étant quant à lui strictement encadré, ne permettant que des évolutions minimales chaque année, pour s'aligner sur le taux moyen national.

Une hausse de la taxe foncière et de la THRS de 1 % représente ainsi seulement 65 K€ de plus.

## **2. Un budget conjuguant ambition et responsabilité**

**Le projet de Budget 2025 s'inscrit à la fois dans une logique de prudence et de responsabilité, pour inscrire GBM dans la durée et intégrer les risques à venir, tout en confirmant l'ambition et la volonté d'avancer dans la construction de l'intercommunalité.**

Si aucun impact d'une potentielle mise à contribution des collectivités locales n'est intégrée à ce stade au sein du projet de Budget, compte tenu de l'absence d'informations à la date d'écriture du présent rapport sur la future Loi de Finances (avec potentiellement des modifications entre OB et BP ou en cours d'année), **le climat d'incertitudes actuelles a conduit plus que jamais à penser le budget au-delà de l'exercice annuel :**

- pour inscrire GBM et sa situation financière dans la durée,
- pour confirmer la mise en œuvre du PPI dont le financement, et donc la réalisation, sont assurés,
- pour favoriser la maîtrise du fonctionnement et la poursuite d'une amélioration continue en matière de sobriété de nos interventions,
- pour ne pas lancer des opérations nouvelles « d'opportunité » dont la pérennité financière ne pourrait être assurée.

Le cadrage du projet de Budget 2025 est en conséquence le suivant, sous réserve des dispositions de la Loi de Finances à venir :

### ✓ **En dépenses :**

- **Evolution des dépenses de personnel de plus de 2 % (soit + 1 M€)** intégrant l'impact en année pleine des nouvelles mesures locales en matière de ressources humaines et créations de postes décidées en 2024 (pour environ 600 K€ sur le budget principal), mais également de nouvelles créations nettes de postes pour 250 K€ maximum en année pleine.  
Une participation à la Prévoyance est prévue pour un peu plus de 200 K€, au-delà des évolutions annuelles, notamment le Glissement Vieillesse Technicité, qui représente de l'ordre de + 500 K€ annuels.  
Une hausse de cotisation CNRACL est prévue à hauteur d'un point, compensé jusqu'à fin 2024, soit +0,2 M€ (pour rappel, la Loi de Finances initiale prévoyait une hausse de 4 points par an sur 3 ans).
- **Des perspectives améliorées sur les dépenses contraintes, avec notamment :**
  - o des dépenses d'énergie de l'ordre de 2 M€, en baisse de 1 M€ par rapport au BP 2024 (après - 1,8 M€ entre 2023 et 2024), pour prendre en compte la baisse des tarifs mais également les actions de sobriété menées, avec des incertitudes toutefois persistantes sur l'accise sur l'électricité, taxe calculée en fonction des volumes consommés et collectée par les fournisseurs via les factures des consommateurs finaux (qui était prévue en plus que doublement, de 20 à 47 €/MWh, dans le projet de Loi de Finances initial),
  - o une stabilité du coût des assurances, pour un montant 2025 prévu à 0,6 M€, après son doublement en 2024 lié aux primes de dommage aux biens et à la couverture de la flotte automobile,

- o une évolution de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, qui représente désormais près de 10 M€, de 3,9 % soit + 0,4 M€, après une hausse de + 6,8 % et + 0,6 M€ l'an passé, ces évolutions intégrant annuellement la prise en compte de l'inflation et des nouvelles modalités de calcul décidées avec un lissage sur 10 ans.
- **Une stabilité au démarrage de la préparation budgétaire des autres crédits des compétences** (crédits des services, subventions...) **avec une enveloppe de 0,5 M€** (contre 1 M€ les années précédentes) dédiée aux opérations nouvelles et aux priorités de l'année, détaillées dans la partie précédente, mais également aux surcoûts sur nos interventions non absorbables dans le périmètre défini.
- **Une subvention d'équilibre au budget Transports de 15,4 M€, en hausse de + 2,5 %** (+ 0,4 M€) conformément au pacte de soutenabilité.
- **Des dépenses d'investissement, en hausse sur le budget principal de + 10 M€, soit plus de 78 M€ prévus en crédits de paiement 2025**, auxquels s'ajoutent 20 M€ de restes à réaliser, correspondant à des dépenses engagées juridiquement sur 2024, ce qui confirmant la programmation du PPI actualisé.
- ✓ **En recettes**
- **A ce stade des Orientations Budgétaires, une stabilité des taux de foncier bâti, de foncier non bâti et de taxe d'habitation est proposée en 2025, comme depuis 2019.**

**Sur la Cotisation Foncière des Entreprises, seul l'ajustement au plus près du taux moyen national serait proposé**, soit dans le cadre de la règle de droit commun (qui autoriserait une hausse de 26,75 % à 26,78 % soit + 0,03 point et + 0,11%), soit dans le cadre de l'utilisation du dispositif de majoration spéciale, sous réserve de vérification de cette possibilité au vu des éléments de référence nationaux non connus à ce stade pour 2025.

Cette proposition ne représente pas un enjeu budgétaire, avec une recette supplémentaire qui devrait être de l'ordre de 30 K€ et une augmentation en conséquence très limitée pour les près de 19 000 contribuables, mais s'appuie, comme les années précédentes, **sur le principe d'un suivi du rythme annuel de l'évolution du taux national**, étant entendu que le taux de CFE utilisable dans ce cadre est celui de l'ensemble des bénéficiaires de la CFE (dont les Communautés de Communes, Communautés d'agglomération, voire communes).

**Notre taux de CFE restera quoiqu'il en soit bien en-dessous de celui de notre strate, des Communautés Urbaines et Métropoles (26,56 % contre 30,62 % en 2023).**

Les prévisions en matière fiscale intègrent également la revalorisation forfaitaire des bases décidée au niveau national, de 1,7 % (correspondant à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2023 à novembre 2024) pour les locaux d'habitation et les locaux industriels, de 1,75 % pour les contribuables assujettis à la base minimum de CFE et de 0,8 % en moyenne (selon les secteurs et les catégories) pour les locaux professionnels, ainsi que les évolutions physiques des bases.

- Les recettes d'activités quant à elles, prennent en compte les décisions tarifaires prises en décembre, sur le budget principal et les budgets annexes, ainsi que les prévisions actualisées en fonction des fréquentations constatées en 2024 (droits de stationnement, base de loisirs etc...).

## **II. GRAND BESANCON 2025 : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AU SERVICE DU TERRITOIRE**

La devise olympique qui rythmait l'année 2024 a également porté GBM : nous avons à nouveau franchi un cap, avec **pas moins de 94,1 M€ de dépenses d'investissement tous budgets confondus, soit 8 M€ de plus qu'en 2023.**

Les réalisations du projet de territoire, Action Grand Besançon, s'accélèrent autour des grandes orientations partagées : **alliances, cohésions, transitions et effervescence.**

Cette dynamique collective se poursuivra en 2025.

**Car c'est par la force de ce collectif, par les coopérations que nous développons, par la solidarité, que nous pourrons faire face aux incertitudes à venir, et poursuivre l'action communautaire en faveur de la transition écologique, de l'attractivité économique et touristique et de l'amélioration du cadre de vie, au service avant tout de l'ensemble des forces vives qui animent et font vivre ce territoire : habitants, entreprises et commerces, services publics, associations...**

## **A / FAVORISER LES DYNAMIQUES D'ATTRACTIVITE**

Le maintien des dynamiques d'attractivité est une priorité stratégique pour Grand Besançon Métropole, pour un territoire où il fait bon vivre, travailler, apprendre, entreprendre et visiter. Cette ambition repose sur des actions visant à valoriser ses atouts naturels, économiques, culturels et patrimoniaux, tout en répondant aux attentes des habitants, des étudiants et des acteurs économiques.

### **COOPERER POUR SE DEVELOPPER**

**Une des lignes de force de la vitalité d'un territoire s'appuie sur l'innovation, l'enseignement supérieur et la vie étudiante.**

Grand Besançon Métropole s'est engagé, ce qui, soulignons-le, n'est pas commun pour une intercommunalité, pour jouer un rôle moteur et d'entraînement, en matière de recherche et d'enseignement supérieur, tout en veillant à améliorer les conditions de vie des 25 000 étudiants présents sur son territoire, qui représentent 12 % de sa population.

Pour consolider ce positionnement, elle s'est engagée dans une démarche partenariale, avec pour objectif de promouvoir l'excellence académique, l'innovation scientifique et technologique, et la qualité de vie étudiante.

Un des signaux les plus manifestes de cet engagement est le programme **Synergie Campus, que GBM a décidé de réaliser en partie en maîtrise d'ouvrage directe.**

Ce programme a pour objectif **UNE RESTRUCTURATION ET UNE VALORISATION DES 3 CAMPUS**, en tant que véritables lieux de vie, d'apprentissage et de sociabilité. GBM investit, **avec pas moins de 18 M€ nets (hors Grande Bibliothèque)** dans le développement d'infrastructures modernes, durables et attractives, avec des investissements majeurs visant à répondre aux nouveaux besoins et attentes des étudiants et des enseignants-chercheurs en matière de pédagogie innovante et de capacités de recherche.

**SUR LE CAMPUS LA BOULOIE** tout d'abord, plus grand campus bisontin avec 8 000 étudiants, c'est un **programme de 80 M€** qui a été déployé par et avec l'ensemble des partenaires (l'État, l'Université, la Région, le Département, la Ville de Besançon, le SMPSI), **GBM portant 9 opérations en direct** pour un peu plus de 13 M€, pour l'amélioration des équipements structurants, la rénovation des espaces d'études, la création de nouveaux lieux de rencontre, l'organisation des déplacements et des liaisons.

**Les projets sous maîtrise d'ouvrage GBM sont désormais pour une grande partie achevés, ou en cours de finalisation.**



Dé  
Co  
6 mars 2025  
ro,po

(Learning centre)

**Après le Lieu de Vie Etudiant (LIVE), la réhabilitation du Campus Sport ainsi que la place centrale qui ont été livrés en 2023, 2024 a vu l'inauguration du Learning Centre et du**

**Bâtiment droit**, et début 2025, celle du **bâtiment A de Métrologie**.

Simultanément, le **Jardin des Sciences**, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville avec un co-financement de la part de Grand Besançon Métropole de près de 80 K€, est achevé.

**La première phase de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC), qui représente 8 M€ au total**, est en cours de finalisation (0,6 M€ en 2025) avec une inauguration prévue au printemps 2025.

L'année 2025 verra l'achèvement des autres opérations :

- la rénovation de **bâtiments universitaires** (13,4 M€), dont celle de Métrologie (2 M€ en 2025) pour les bâtiments A (livré) et C qui se poursuit pour une livraison en octobre 2025 (les travaux du CHESINUM (Centre d'HEbergement des Infrastructures NUMériques) sous maîtrise d'ouvrage de l'Université n'ont débuté qu'en début d'année 2025) ;
- la réhabilitation des **espaces extérieurs** (12 M€), est actuellement en cours avec un investissement de 2,2 M€ en 2025. Ce programme vise une reconfiguration complète de l'accès, de la circulation et des cheminements à l'intérieur du Campus, mettant l'accent sur la promotion des modes de déplacements doux et renforçant son ouverture sur la ville.

Parallèlement, le projet de **Corridor vert**, qui vise à améliorer la connexion entre le campus de la Bouloie et la technopole Temis, est en cours sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI), avec une livraison prévue pour l'été 2025.

**4,9 M€ sont inscrits au projet de budget 2025 pour la finalisation de cet ambitieux programme d'investissement qui a déjà mobilisé plus de 36 M€ sur les exercices précédents (dont près de 11 M€ en 2024).**

La **phase 2 de l'ISIFC** est d'ores et déjà lancée, avec un marché de maîtrise d'œuvre qui sera notifié en 2025 (200 K€ de crédits d'études au titre de 2025) pour une livraison prévisionnelle en 2026.

Cette seconde tranche constituée d'une grande salle de cours supplémentaire de 100 places, de deux salles de TD, deux laboratoires de langues, deux salles de TP (Bio et biochimie et Mécanique), une salle de réunion et un hall redimensionné, sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de GBM dans la continuité avec la première phase, pour un projet estimé à 4 M€ TTC, dont **1,5 M€ de part nette** à la charge de notre intercommunalité.

Cette deuxième phase s'inscrit dans le cadre du **Contrat de Plan 2021-2027**, dans lequel GBM s'est engagé à hauteur de **7 M€**.

C'est également dans ce cadre que GBM soutient, pour **1,2 M€**, l'**extension de SUPMICROTECH-ENSMM**, qui démarrera cette année.

GBM contribuera également à l'**Institut Supérieur des Beaux-Arts** à hauteur de 210 K€, garantissant ainsi la poursuite des efforts engagés ces dernières années en soutien à cet établissement, dans la gouvernance duquel GBM est entré l'année dernière. L'ISBA, avec ses quelques 200 étudiants, est un acteur majeur de l'écosystème d'Enseignement Supérieur du territoire.

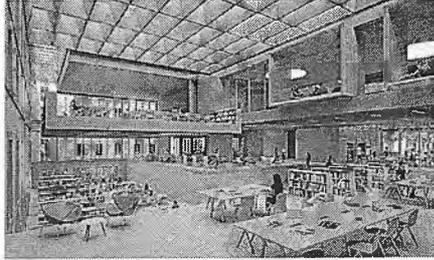
**SUR LE CAMPUS SANTE**, 2025 verra le lancement du pôle de simulation et innovation numérique destiné aux formations santé **NUMERICUM SANTE**. Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage de l'Université, impliquent une participation globale de GBM à hauteur de **2 M€**, dont **0,4 M€** en 2025.

Dès 2022, GBM s'est engagé, avec un soutien de 300 K€, en faveur de la création d'une nouvelle filière de **formation en Odontologie** pour répondre au déficit de soignants du territoire (94 étudiants en 2024) et améliorer l'offre de soins dans la région. Le nouveau Centre d'enseignement en Soins Dentaires (CESD), qui va accueillir 16 cabinets fonctionnels en 2025 et 40 en 2026 va constituer une formation d'excellence et permettra d'accueillir des patients pour des soins accessibles.

Nous travaillons également, dans une logique partenariale avec les autres collectivités, avec l'**Etablissement Français du Sang**, sur les modalités de financements potentiels, en réponse à des besoins importants en matière d'extension de salles blanches et d'équipements en phase clinique pour renforcer les capacités de bio-production de médicaments de thérapies innovantes.

SUR LE CAMPUS CENTRE VILLE, le projet de **Grande Bibliothèque** va évidemment constituer un élément majeur de transformation.

La Grande Bibliothèque s'inscrit comme un élément clé de la politique d'enseignement supérieur, se distinguant par son caractère unique, tant par son envergure et ses ambitions que par son emplacement en plein cœur de la ville. Elle se démarque notamment par la combinaison, au sein d'un même bâtiment, d'une bibliothèque universitaire, d'une bibliothèque de lecture publique et d'études, réunissant GBM et l'Université.



Le volet « Bibliothèque Universitaire » est destiné à accueillir l'ensemble des fonds documentaires de l'UFR de sciences humaines – SLHS (4 500 étudiants). Parallèlement, sur le volet lecture publique, a été acté, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en préfiguration de la livraison de la Grande Bibliothèque, **le transfert partiel de la compétence lecture publique à GBM.**

Après les phases de déconstruction et de fouilles archéologiques, le lancement de la construction de la future grande bibliothèque a été acté le 26 novembre 2024 en présence des cofinanceurs pour une ouverture en 2028.

Ce projet, dont le coût révisé s'élève à **90 M€ TTC** après analyse des offres, incarne une véritable ambition en matière de services, d'activités et de qualité.

Il s'inscrit pleinement dans une démarche partenariale, rendant sa réalisation possible grâce au soutien de l'Université, de l'État (notamment à travers le Plan de Relance), avec également un soutien supplémentaire de 1,4 M€ décidé par la DRAC en cours d'année 2024, de la Région, du Département et de l'Union européenne. **La recherche de financements se poursuit sur la base du coût actualisé, pour accompagner GBM dans la réalisation de cet équipement inédit.**

Cet équipement a déjà bénéficié de plus de 19 M€ de financements perçus par GBM.

**En 2025, 13,4 M€** sont prévus pour le démarrage des travaux, s'ajoutant aux 11,6 M€ mobilisés au cours des exercices précédents.

Ce projet s'articule dans le cadre du **projet urbain global sur le secteur Saint-Jacques Arsenal**, marqué notamment par les déconstructions importantes intervenues en 2024, mais également par le chantier impressionnant en cours, engagé en 2017, sous maîtrise d'ouvrage de l'État avec une démarche novatrice autour de l'économie circulaire, pour la rénovation structurelle du bâtiment de l'Arsenal, qui pourra accueillir à terme 1 450 étudiants et enseignants.

En parallèle de ce projet, et en réponse à l'obligation faite pour la Grande Bibliothèque de construire un silo de conservation pour le Dépôt Légal, GBM s'engage, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Besançon, à la construction de nouveaux locaux pour les **archives communautaires** dans les anciens bâtiments de VNF aux Prés-de-Vaux, pour un montant estimé à plus de 2 M€ (dont 1,2 M€ destinés au silo et inclus dans le coût de la Grande Bibliothèque). Concernant la partie archives communautaires, 0,2 M€ seront notamment destinés aux premiers remboursements de travaux à la Ville de Besançon.

La préfiguration de la Grande Bibliothèque implique à partir de 2025, la création d'une nouvelle « direction de la Préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la Lecture Publique », qui aura à charge de préparer le fonctionnement du futur équipement.

De manière générale, et dans une logique de construction d'une **VILLE - CAMPUS**, le soutien à la vie étudiante, la lutte contre la précarité étudiante sont des axes d'intervention majeurs : les étudiants sont moteurs de la vitalité du territoire et il convient de les accompagner pour étudier mieux et vivre mieux, se déplacer, accéder aux loisirs et aux événements.... Grand Besançon Métropole s'est

engagé sur un montant de **2 M€** dédiés aux **rénovations de résidences étudiantes du CROUS** (et 30 K€ annuels pour favoriser les projets étudiants).

GBM accompagne également l'**Enseignement supérieur en fonctionnement, avec plus de 430 K€**, par exemple en accompagnant les mobilités internationales d'étudiants issus de tous horizons, en soutenant les actions d'information et de valorisation des cartes de formation des établissements (Guide de l'Étudiant, actions d'accueil de rentrée...), en favorisant les démarches d'interface entre formations (supérieures, professionnelles, initiale et continue) pour former aux métiers en tension et aux métiers de demain, en lien avec les besoins des entreprises, ou encore en soutenant les initiatives étudiantes.

Le **Conservatoire à Rayonnement Régional** incarne la volonté de GBM de faire de la culture un pilier de son développement et de son attractivité. **Avec un budget global de l'ordre de 7 M€ (dont un peu moins de 5,4 M€ nets pour GBM)**, la collectivité soutient l'éducation artistique et les futurs talents, et met en lumière l'action éducative, artistique et citoyenne, comme un levier puissant pour renforcer l'identité, la richesse culturelle et le rayonnement du territoire.

Il est adossé à une politique, renforcée en 2025, **d'enseignement musical** pour laquelle GBM contribue par ailleurs à hauteur de **0,5 M€**, et à un travail en réseau, notamment avec les structures, pour un renforcement du soutien aux écoles de musique.

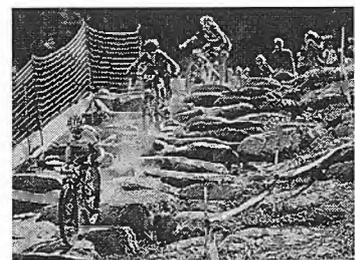
### AFFIRMER SA SINGULARITE POUR RAYONNER

Le territoire de GBM a des atouts singuliers et particuliers, que ce soit en matière d'environnement naturel exceptionnel, de patrimoine, de richesse culturelle et associative, de cadre économique et de santé, de géographie... autant d'atouts qu'il faut toujours plus mettre en lumière et faire prospérer.

La thématique **outdoor**, qui conjugue sport, santé et environnement, s'impose donc comme un marqueur fort de l'identité de GBM. Elle incarne non seulement une valorisation des richesses naturelles du territoire, mais aussi une stratégie ambitieuse visant à promouvoir un mode de vie actif, respectueux de l'environnement et en lien avec le bien-être des habitants et des visiteurs.

Le festival **Grandes Heures Nature**, doté d'un budget stable d'environ **0,5 M€**, met en valeur l'offre unique du territoire, reconnu comme une destination de plein air d'excellence, tout en affirmant l'identité locale autour du sport, de la nature et du bien-être. La 6<sup>e</sup> édition, prévue les 13-14 et 15 juin 2025, proposera une dizaine d'épreuves, un village dédié aux animations et aux initiations avec des espaces écotourisme, itinérance et biodiversité, sport-santé, prévention, bien-être, initiations sportives, particulièrement ouvert aux associations, ainsi que des conférences et des shows sportifs et culturels inédits.

En matière de sport également, près de **0,4 M€** seront dédiés aux soutiens aux clubs de haut niveau du territoire et aux manifestations sportives. L'organisation d'une manche de la coupe du monde de cyclocross en décembre, qui a rassemblé 10 000 spectateurs, montre bien le levier de rayonnement de ce type d'évènements.



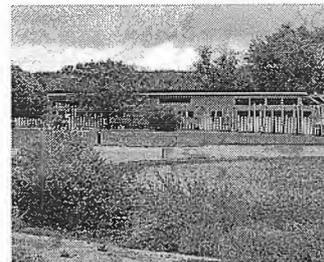
S'appuyant sur l'ensemble de ses acteurs associatifs et économiques, le Grand Besançon soutiendra une nouvelle fois en 2025, l'organisation de la **Classic Grand Besançon**, d'une manche de la **Coupe du Monde de Paratriathlon à Osselle** (14 juin 2025), du **2<sup>ème</sup> Décathlon de la Boucle** et du **trophée de France de BMX** (28 et 29 juin 2025).

Dans la suite des études menées, GBM s'engagera en 2025 dans la réalisation **d'un parcours VTT sur le site Malcombe/Rosemont** à hauteur de **0,4 M€**. Il s'agit d'offrir un cadre aménagé, sécurisé et adapté à la pratique de VTT qu'elle soit amateur ou élite, en s'appuyant sur la dynamique locale forte, pour en faire un vrai élément de différenciation et d'attractivité.

L'année 2025 verra également la poursuite des études liées à l'**extension de la salle Marie Paradis** en lien avec l'association utilisatrice et avec un portage en cours de définition, qui permettra de conserver l'unité foncière et bâtementaire tout en optimisant le financement.

**La base de loisirs d'Osselle-Routelle** finalisera sa transformation sur 2025-2026 avec 0,7 M€ inscrits en 2025. **Ce projet, qui aura transformé en profondeur ce site unique sur le territoire, aura mobilisé au total 7 M€.**

Après l'inauguration, en juillet 2024, des nouveaux bâtiments et aménagements extérieurs et l'ouverture du restaurant, il s'agira d'apporter une offre de loisirs terrestres complémentaires via notamment l'implantation d'un parcours santé et un itinéraire autour du lac Prost.



Parallèlement, des manifestations comme **Livres dans la Boucle**, qui a accueilli en 2024 200 auteurs et plus de 30 000 visiteurs, et qui prépare une **édition exceptionnelle en 2025 pour fêter ses 10 ans**, mais également les **Mardis des Rives**, bénéficiant en 2025 d'un budget total de **0,6 M€**, constituent la preuve que lorsque l'on s'appuie sur les atouts et la diversité du territoire, que l'on porte une identité forte, les résultats sont au rendez-vous.

**En matière culturelle**, GBM consacrera 140 K€ au dispositif d'aides aux manifestations, avec notamment le soutien aux différents festivals organisés sur le territoire, dont par exemple le festival Détonation qui fêtera ses 12 ans en 2025, à la 6<sup>ème</sup> saison du Grand 8 qui constitue, au-delà de la diffusion de spectacles, un outil d'effervescence, d'animation et d'éducation artistique. Pour rappel, en 2024, 19 événements culturels ont fait l'objet d'un soutien de GBM.

Ces nombreux événements s'intègrent dans une politique d'attractivité touristique, contribuant au dynamisme de l'économie locale et commerciale.

Le Grand Besançon est particulièrement vigilant, en lien avec les communes, au maintien et à la dynamisation du Commerce, qui est un élément phare pour la vitalité d'une ville. Le secteur du commerce est en grande mutation, avec notamment la concurrence du e-commerce qui représente désormais 15 % des transactions.

Nous travaillons, en partenariat avec les chambres consulaires, à l'organisation de temps forts dédiés, par exemple autour de la valorisation des métiers d'art, de la promotion d'animations sur les entrées de ville et dans les quartiers, mais également à la mise en place de moments d'échanges spécifiques de tous les acteurs du commerce, autour de thématiques concrètes.

GBM soutient l'**Office du Tourisme et des Congrès**, en coordination avec la Ville de Besançon, à hauteur de 500 K€ /an, avec une taxe de séjour toujours plus dynamique (0,8 M€ perçus en 2024, en hausse de + 40 %), qui traduit les bons résultats obtenus en 2024.

Autre partenaire proche et actif dans ce domaine, le **Syndicat Mixte de Micropolis** : depuis le 15 février 2024, les statuts de GBM intègrent en effet la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis ». GBM y consacre un budget en 2025 de près de 84 K€ en fonctionnement et en investissement.

Car le **développement des Congrès** est aussi une illustration du rayonnement du territoire qui permet de soutenir l'activité tout au long de l'année.

Différents événements sont déjà programmés en 2025, à l'exemple du Forum annuel d'Energy Cities et du prochain congrès mondial de la FIPF (Fédération internationale des professeurs de français) en juillet 2025 sur le thème des « Utopies francophones en tous genres ».

Le domaine de la santé sera également particulièrement représenté, avec les prochaines Rencontres nationales du Réseau français Villes-Santé qui auront lieu en juin 2025 autour de la thématique « Jeunesse, santé et bien-être », le congrès de l'Association des Pharmaciens Hospitaliers de Bourgogne et Franche-Comté, pour les « 25<sup>èmes</sup> journées Franco-Suisses de Pharmacie Hospitalière »

en mars ou encore le congrès de l'Association Présence du Centre Hospitalier de Novillars qui organise le congrès « Journée nationale de psychothérapie institutionnelle » fin mars 2025.

En matière d'accueil touristique, la **réhabilitation complète du camping de Besançon Chalezeule** se poursuit, avec un investissement de près de **0,4 M€** en 2025, pour la finalisation des travaux bâtimentaires.

Pour rappel, GBM a participé au projet de création de la nouvelle **base outdoor sur les Prés de Vaux**, qui a été inaugurée en octobre 2024, avec une contribution totale de 1,8 M€.

Avec une fréquentation en hausse de 24 % entre 2021 et 2024, soit plus de 260 000 visiteurs l'an passé, **la Citadelle**, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, joue un rôle clé dans **la notoriété et le développement touristique du Grand Besançon**. Pour soutenir cette dynamique, le Grand Besançon augmente progressivement son financement dédié au fonctionnement de l'établissement, avec une enveloppe de **0,2 M€** prévue pour 2025, soit une hausse de 50 K€ par rapport à 2024 et de 150 K€ par rapport à 2021. Cette démarche vise à conforter le rôle stratégique de la Citadelle, tant dans sa programmation culturelle que dans son attractivité touristique pour le territoire.

Ajoutons que GBM soutient également la restauration annuelle des **fortifications de Vauban**, pour près de 100 K€ par an.

GBM contribue également au fonctionnement du **Musée des Maisons Comtoises**, avec le Conseil Départemental, pour près de **0,5 M€**.

**Pour renforcer cette logique transversale**, GBM maintient en 2025 un **budget annuel « attractivité »** spécifique à hauteur de 130 K€. Nous travaillons notamment dans ce cadre à la structuration de l'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire et globalement, à l'hospitalité.

## LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique s'affirme comme une priorité majeure pour GBM, s'inscrivant pleinement dans les orientations stratégiques définies par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Cette démarche dépasse les limites du territoire grand bisontin pour répondre aux besoins élargis du bassin de vie et d'emploi, consolidant ainsi le rôle de GBM en tant que moteur économique.

**Moteur tout d'abord en tant qu'investisseur direct et financeur de projets d'équipement : avec les 128 M€ proposés au Budget en dépenses d'investissement, dont une grande partie est directement dirigée vers les entreprises locales** (plus de 70 % des marchés attribués en 2023 à des entreprises régionales – chiffres en cours de consolidation au titre de 2024), **GBM apporte là un soutien indispensable à l'économie, au carnet de commandes des entreprises et à l'emploi.**

Cet accompagnement passe également par **la création et la structuration de nouvelles Zones d'Activités Économiques (ZAE)**, pensées pour répondre aux besoins des entreprises et encourager l'installation de nouveaux acteurs économiques, **l'optimisation et la modernisation des zones existantes**, afin de mieux valoriser les espaces disponibles et de garantir une offre économique à la fois performante, diversifiée et adaptée aux mutations des secteurs d'activité.

Cette dynamique repose également sur une prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux, avec l'ambition de proposer des zones d'activités qui intègrent des approches globales en matière d'aménagement, de mobilité et d'efficacité énergétique, conjuguant croissance économique et respect des équilibres territoriaux.

**GBM s'engage dans la création et l'extension des zones d'activités :**

La mise en œuvre du **schéma de priorisation des Zones d'Activités Économiques** de Grand Besançon Métropole, représente près de **3,2 M€** en 2025 (+ 1,3 M€ par rapport à 2024) sur

l'ensemble des budgets (budget principal pour les zones en maîtrise d'ouvrage déléguée ou budgets annexes lorsque l'aménagement est assuré directement par GBM).

Ces crédits seront dédiés aux études préalables obligatoires, ainsi qu'aux travaux d'aménagement et d'acquisitions, de réseaux, d'espaces publics et d'accessibilité des zones, notamment sur **Marchaux-Chaufontaine (0,7 M€)**, **Saint-Vit Champs Chevaux et Grands Vaubrenots (0,3 M€)**, **Saône Cheneau-Blond (avec près de 1 M€)**, **Champs Pusy (0,5 M€)**, **Pouilley-Pelousey**, **Gennes**, **Fontain**, la zone de l'Echange.

Sur la zone de la **Nouvelle Ere aux Auxons**, **400 K€** sont inscrits pour la mise en œuvre de la prolongation de la concession pour 5 ans et l'évolution de la programmation de cette opération, par délibération de décembre 2024, afin de permettre l'accueil d'activités « industrie légère et artisanat » sur la clairière Gare. Ces modifications ont été permises par une augmentation de la participation d'équilibre à hauteur de 2 M€.

### **GBM poursuit le développement et l'optimisation des zones d'activités existantes :**

**Sur TEMIS Microtech**, 2025 sera l'année des 20 ans de TEMIS Innovation-Maison des Microtechniques. Cela sera l'occasion de mettre en lumière les résultats de l'action concertée des collectivités, de l'université, de leurs opérateurs et partenaires ainsi que les parcours d'entrepreneurs que ce centre a pu susciter et faciliter.



L'aménagement du Corridor Vert a été lancé ; il proposera un lien paysager, apaisé et fonctionnalisé entre le domaine universitaire de La Bouloie et le parc scientifique et industriel pour une lecture et une pratique partagée du campus Bouloie-TEMIS (ouverture au public à l'été 2025). L'immeuble Microtec a vu son extension de + 50% en hauteur réalisée. Celui d'une entreprise de micro-usinage est en cours et 3 projets supplémentaires sont à l'étude, sur les 6 hectares restant disponibles.

**Sur TEMIS Santé – Hauts du Chazal**, l'Institut de Formation des Professions de Santé et le Centre d'Enseignement des Soins dentaire ont été livrés fin 2024. La réalisation d'une extension de 2 700 m<sup>2</sup> du centre BIO Innovation est prévue pour 2025. Ce projet contribue à la stratégie régionale en faveur de la filière des Biothérapies et de la Bioproduction. 3 projets sont également à l'étude sur le secteur de TEMIS Santé. Sur le secteur Nord Est de la ZAC, une mission de maîtrise d'œuvre urbaine a été lancée en 2024 pour l'élaboration du plan guide du secteur d'environ 14 hectares à vocation essentiellement habitat.

**L'espace commercial des Marnières poursuit également son expansion**, visible sur le terrain, pour le développement de l'offre, avec 200 K€ prévus pour la participation d'équilibre 2025 de la concession.

En 2025, **1,5 M€** seront alloués aux études et travaux de requalification, végétalisation et désimperméabilisation des zones existantes, avec trois opérations lancées, sur les **zones de Besançon-Thise-Chalezeule principalement, Saône et Saint-Vit**.

GBM consacrera également près de **1 M€** en investissement et fonctionnement à l'entretien des **pépinières d'entreprises**, la Maison des Microtechniques et la pépinière de Palente. A noter que l'acquisition par GBM des locaux de la CCI devrait être finalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 (crédits 2024 reportés).

Ces investissements viennent compléter les aides directes accordées aux entreprises, notamment via le **Fonds d'Initiative Économique** doté de plus de 200 K€, ainsi que le soutien apporté aux **actions de recherche et d'innovation**, avec un budget de 400 K€ pour 2025.

Un nouvel effort financier additionnel de 35 K€ est également proposé dans le cadre de la constitution en **Territoire d'Industrie « Alliances, Luxe et Précision »**. Cette initiative vise à encourager la

réindustrialisation de nos territoires en privilégiant les collaborations aux rivalités, tout en s'appuyant sur des savoir-faire qui font notre originalité : le travail du petit et du précis.

Nous consacrons également annuellement plus de 300 K€ en **soutien à l'entrepreneuriat et aux actions en faveur de l'emploi.**

La création en décembre 2024 de l'association « **Arc Horloger** », via une gouvernance entre la France et la Suisse, concrétise la reconnaissance par l'Unesco en décembre 2020, des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art avec l'objectif de faire rayonner ce patrimoine.

Dans cette dynamique, le budget prévoit une enveloppe de plus de 100 K€ pour **l'organisation des 24 Heures du Temps**, désormais un événement phare dans ce domaine.

### L'ACTION EN FAVEUR DE L'HABITAT ET DES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'Habitat est l'un des domaines d'intervention majeure de GBM, **avec plus de 11 M€ en 2025.** Pour attirer de nouveaux habitants, pour offrir une vraie qualité de vie aux actuels, il est essentiel de proposer une offre de logements adaptée aux besoins, s'agissant de l'équilibre territorial, de modes de vie, de déplacements ou d'accès aux équipements, et diversifiée, que ce soit en matière de nouveaux habitats ou d'accès à la requalification, avec un axe fort également de lutte contre la précarité énergétique.

**GBM a l'objectif de produire 900 logements par an**, incluant des logements sociaux en location et accession à la propriété, pour permettre à tous de se loger, en innovant autour de nouvelles formes de quartiers qui répondent aux besoins des nouveaux habitants. **L'habitat est bien évidemment un élément déterminant de la qualité de la vie tout autant qu'un critère d'installation pour les nouveaux arrivants.**

2024 a vu le démarrage du nouveau **Plan Local de l'Habitat 2024-2029**, avec des engagements à hauteur de 1,4 M€ sur un programme pluriannuel de 28 M€ sur les prochaines années. En parallèle, les derniers soldes continuent d'intervenir sur l'ancien plan, avec un total de **2,8 M€ de crédits de paiement** proposés en 2025.

A cela s'ajoute le dispositif d'**Aides à la pierre de l'Etat** pour **2,5 M€** avec un changement de délégation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 qui implique le transfert des activités d'instruction et de contrôles des demandes d'aides à GBM.

Pour rappel, ce changement de type de délégation a donné lieu à la création de 5 postes d'instructeurs au sein de la collectivité (non compensés par l'Etat).

**2025 verra la poursuite du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise.**

Rappelons que ce programme **de plus de 180 M€** au total associe l'ensemble des partenaires, pour une vraie reconfiguration du quartier, avec des aménagements d'espaces publics, des démolitions, des actions de résidentialisation, de la réhabilitation des bâtiments et des centres commerciaux entre autres.



La Communauté Urbaine y consacrera plus de **24,7 M€ au total**, avec un effort complémentaire décidé en décembre 2024, sur le projet « **Le Numérique** » afin de financer l'acquisition du rez-de-chaussée, l'aménagement et l'achat de mobilier, dans le cadre d'un contrat de concession, **pour un projet global de 5,5 M€, dont 2,4 M€ sur 2025.**

Ce bâtiment de près de 2 900 m<sup>2</sup> à vocation de tiers-lieu numérique aura pour objectif de rassembler à la fois le public et des acteurs de la filière numérique, en confortant l'attractivité et la lisibilité du quartier de Planoise sur l'axe d'excellence numérique.

GBM travaille en parallèle à la structuration de la filière numérique, avec un soutien décidé en décembre dernier à la Fabrique Numérique Besançon, labellisée "Fabrique numérique de territoire",

qui collabore étroitement avec tous les acteurs du territoire, notamment l'association French Tech BFC.

**Au total, 5,4 M€ sont donc inscrits au titre du NPNRU au projet de budget 2025 en investissement**, qui s'ajouteront aux près de 7,4 M€ déjà mobilisés les années précédentes.

En 2025, les travaux d'aménagement d'ensemble se poursuivent sur les secteurs **Epoisses** (finalisation des travaux), **Ile de France**, et **Cassin-Van Gogh** pour **1,8 M€**.

La partie **Habitat-Logement** en termes de reconstitution de l'offre, résidentialisation et accession à la propriété mobilisera pas moins de **1,2 M€**.

**Sur le quartier Palente-Orchamps**, une étude socio urbaine a permis de faire émerger des pistes de transformation du quartier prioritaire de court, moyen et long termes.

Plusieurs opérations seront réalisées en 2025, soutenues par la Dotation Politique de la Ville, dont, **pour Grand Besançon Métropole, la réhabilitation du début de la rue Gounod** en préfiguration du traitement de la totalité de la voirie jusqu'à l'espace accueillant l'école et le gymnase Jean Zay, pour un montant de 0,4 M€. Il s'agira de mettre en place un cheminement sécurisé et végétalisé, destiné aux piétons et aux vélos.

Cette opération est réalisée en partenariat avec les bailleurs et la Ville de Besançon qui porte quant à elle le projet de nouvelle crèche des Orchamps, la restructuration de la place Olof Palme, ainsi que la réalisation d'un plateau sportif au-dessus de la rue Chopin.

## **B / ACCELERER LES DYNAMIQUES DE TRANSITIONS**

Préparer et anticiper les transitions est un élément fort de la dynamique de transformation d'un territoire.

La capacité d'un territoire à s'adapter, et à accompagner ses habitants et entreprises dans les changements, s'inscrit dans un mouvement global tant d'anticipation que de différenciation.

### **SE TRANSFORMER POUR S'ADAPTER**

**• Premier axe de transformation, celle des déplacements, de l'organisation de la mobilité au sein du territoire. C'est un enjeu de transition comme de qualité de vie et d'aménagement équilibré et durable du territoire.**

Le **Plan de Déplacements Métropolitain (PDM)**, révisé en juin 2024, constitue un cadre stratégique essentiel pour articuler de manière cohérente les enjeux de mobilité sur le territoire de Grand Besançon Métropole. L'objectif est de parvenir à un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilités d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part.

**Grand Besançon Métropole a accentué progressivement son effort pour la réalisation des itinéraires cyclables et y consacre 3 M€ par an** (contre 0,8 M€ par an jusqu'en 2020), et ce tout au long de son Plan Pluriannuel d'Investissement, compte tenu des besoins importants dans ce domaine.



Pour 2025, est notamment prévue la réalisation de plusieurs liaisons, dont Saône - Montfaucon - 1ère Phase, Chemaudin - Saint Vit, et sur Besançon, la poursuite de la rue de Dole, la rue de la Cassotte, ou le lien Ampère - Boulevard Kennedy.

La prolongation en 2025 du dispositif d'aide à l'acquisition des VAE destiné aux particuliers, qui rencontre un vif succès, est d'ores et déjà prévue.

Ces opérations, par exemple l'itinéraire cyclable Pouilley-Pirey-Besançon et Chatillon-Devecey, mais également certaines requalifications de voirie, comme la rue Proudhon à Besançon, ou encore le Pôle d'Échanges Multimodal de Saône et Roche Lez Beaupré, constituent également des opportunités pour déployer et expérimenter des **actions de désimperméabilisation, de végétalisation des espaces, et des améliorations de la gestion des eaux pluviales et d'infiltration dans le milieu naturel**, pour adapter le territoire au réchauffement climatique.

De même, **l'enfouissement des réseaux secs** (prévu pour 0,2 M€ au-delà des travaux prévus dans les opérations de requalification) permet une vraie amélioration de la qualité paysagère.

2025 verra également la poursuite du déploiement des **équipements cyclables**, notamment pour l'acquisition de box à vélos sécurisés, ainsi qu'une amélioration de la signalétique et du jalonnement pour **0,3 M€**. Pour rappel, 0,8 M€ y ont déjà été consacrés en 2024 avec l'installation des premiers box sécurisés et l'adaptation de la signalétique du schéma de jalonnement.

**La révision du Plan de Mobilité en juin 2024 a par ailleurs impliqué l'inscription d'une enveloppe de 1,5 M€ par an depuis l'an dernier.**

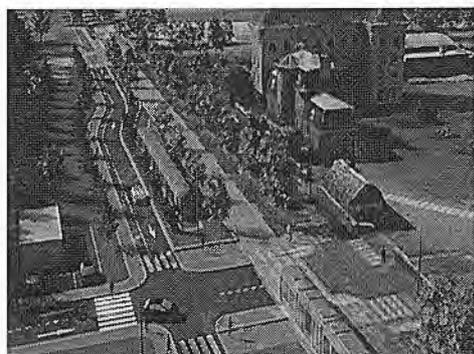
Ces crédits seront spécifiquement dédiés à **l'aménagement et la modification de parkings de co-voiturage** (Roche-lez-Beaupré, Morre et Busy), **d'aires de retournement** (Avanne-Aveney, Larnod, Montferrand-le-Château entre autres), **et à la finalisation du Pôle d'Échanges Multimodal**, de Roche-lez-Beaupré, mais aussi à l'organisation des mobilités autour des **centralités de bassin** (poursuite de la requalification du centre bourg de Saône).



Toujours dans ce cadre, des crédits seront destinés à la mise en œuvre de la charte de **logistique urbaine** signée en 2024 et du **plan piéton**, avec des travaux de réfection de revêtements et limitation des risques d'accident dans le cadre de la stratégie de valorisation de la marche à pied.

**Sur le budget Transports, 280 K€** seront consacrés à l'acquisition de **160 Vélos à Assistance Electrique (VAE)** supplémentaires, pour les usagers du réseau Ginko. Plus d'1 M€ ont déjà été mobilisés à cet effet au cours des années précédentes.

Dans le domaine des **transports en commun**, 2025 marque le renouvellement de la Concession de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service public de transport de voyageurs urbain et des services de mobilité du réseau Ginko. Grand Besançon continue **le développement et l'optimisation de son réseau.**



**Alors que le tramway bisontin a fêté ses 10 ans et ses 75 millions de voyageurs en septembre 2024**, le processus d'acquisition de nouvelles rames de tramway se poursuit, avec **14,5 M€** proposés en 2025.

Cette inscription comprend les **5 rames d'ores et déjà commandées, mais également l'engagement de 3 rames supplémentaires**, option qu'il a été décidé de consolider dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement du budget annexe Transports, pour faire face aux besoins en termes de fréquentation et de développement urbain.

Ainsi, en 2026-2027, le niveau de service sera multiplié par deux à la Gare Viotte et augmenté de 20 % sur l'Est bisontin par rapport à l'offre programmée et déjà augmentée de décembre 2025, deux secteurs sur lesquels l'offre actuelle est insuffisante, avec en parallèle des projections de développement de certains quartiers. Grand Besançon Métropole s'inscrit dans une dynamique

volontariste de renforcement et de modernisation de son réseau de transport public, afin de répondre à des enjeux stratégiques cruciaux pour le territoire.

En complément, et pour accentuer la réponse à ces enjeux, cette année verra le démarrage des travaux de **création du 4<sup>ème</sup> terminus sur le secteur Brulard** (projet estimé à 3,7 M€). Ce nouveau projet, couplé à la livraison des nouvelles rames en 2025, visera également à améliorer la desserte et la cadence.

En parallèle, nous poursuivons le **renouvellement du parc de bus et l'acquisition de matériel embarqué**, avec une enveloppe budgétaire de **2,6 M€**.

**Ces actions ont pour objectif d'améliorer la qualité du service proposé aux usagers tout en encourageant le développement de modes de déplacement alternatifs.**

**● Autre axe de transformation, qui prépare le territoire de demain, celui de l'adaptation au changement climatique en même temps que de la lutte contre le réchauffement,**

Cela passe à la fois par **l'accélération des réponses en termes de rénovation énergétique**, mais également par le **développement des énergies renouvelables**.

Grand Besançon est un acteur historiquement engagé et reconnu pour ses réalisations en matière de préservation de l'environnement. Les transitions constituent l'un des piliers de son projet de territoire Action Grand Besançon, et son engagement a fait, au cours des dernières années, l'objet de reconnaissances nationales, notamment dans le cadre du label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, GBM s'est engagé dans un **Pacte territorial France Renov'** avec l'Anah pour le cofinancement des guichets uniques pour l'information liée à la rénovation énergétique et à l'adaptation des logements. Ce nouvel engagement nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 290 K€/an avec une prise en charge de l'Anah.

Ce choix s'inscrit en pleine cohérence avec l'effort spécifique et pluriannuel décidé en 2023 dans le cadre du Plan Local d'Habitat, pour accélérer **la rénovation énergétique des logements**, avec un objectif ambitieux de **réhabilitation de 270 logements par an**, pour lutter contre les passoires thermiques et la précarité énergétique sur le logement social comme sur le logement privé.

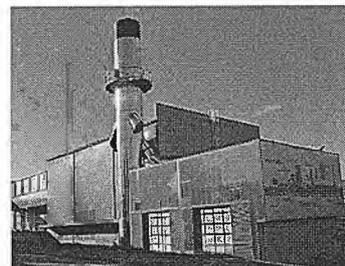
Cela a impliqué **l'augmentation de notre PPI de 6 M€** sur les 5 prochaines années, pour faire face à ces besoins de réhabilitation énergétique et les demandes sont d'ores et déjà nombreuses.

Dans le cadre du projet **"Planoise solaire"**, en collaboration avec la Ville de Besançon et les bailleurs sociaux, de nouveaux panneaux photovoltaïques et des ombrières seront installés sur les aires de stationnement de ce quartier. Par ailleurs, des réflexions sont en cours pour développer la production alimentaire locale et de proximité, afin de renforcer l'autonomie et la résilience du quartier.

L'ambitieux projet de **réhabilitation et rénovation énergétique de la City (bâtiment BB3)**, constitue un engagement fort de GBM à la fois pour adapter un ensemble immobilier qui n'est plus conforme aux exigences actuelles en termes de performance énergétique, et donc d'usage et de sobriété, mais également pour conforter la présence de notre intercommunalité sur ce site, qui joue un rôle important en termes de dynamisation du Centre-Ville.

C'est aussi un projet global fortement partenarial, avec l'intervention de nos structures partenaires (Territoire 25, Aktya), mais également du privé. La partie revenant à GBM représente pas **moins de 14,5 M€**, dont 3 M€ en 2025.

**L'extension du réseau de chaleur Ouest**, qui se poursuit, représente une avancée significative dans le domaine de la transition énergétique, en favorisant l'utilisation **d'énergies renouvelables**.



Ce sera l'un des plus grands réseaux de chaleur de France, et parmi les plus décarbonés, à 90 %.

La finalisation de la tranche 1, englobant la ZAC Lafayette, le début de l'opération d'extension dans le secteur Ouest entre la chaufferie Planoise et le lycée Jules Haag, ainsi que vers la Grette, et le **démarrage de la tranche 2** depuis la Zone Industrielle des Tilleroyes vers La Boucle sont planifiés pour 2025 avec un budget de **7,4 M€**.

Parallèlement, les études en vue de la création de nouveaux réseaux sur le territoire se poursuivront pour 0,1 M€.

Pour soutenir le développement durable du territoire, un programme global destiné au **développement des énergies renouvelables** et doté de près de **0,9 M€** sera dédié à la mise en œuvre du **nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, approuvé en septembre 2024, qui constitue le document central pour la planification écologique du Grand Besançon, et qui se fixe comme objectif de devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050.

Cela inclut par exemple dès 2025 l'installation **d'ombrières photovoltaïques sur les parkings**, avec le lancement d'une première opération à Miserey-Salines, et **la participation de GBM à différents projets**, comme c'est le cas par exemple sur la construction et l'exploitation, sur le secteur des Andiers, d'une **centrale photovoltaïque de 4 600 panneaux solaires sur 3 hectares**, qui sera mise en service en fin d'année, et **la réalisation d'études relatives aux projets d'unités de méthanisation**.

Le projet de Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) en partenariat avec l'ADEME, validé en novembre dernier, s'inscrit dans cette démarche volontariste de la collectivité pour dynamiser le développement des EnR thermiques et de récupération sur l'ensemble du territoire de Grand Besançon, en permettant également de faire profiter de financements à de plus petits projets.

**En matière de gestion des Déchets**, GBM a prévu un budget de près de **32 M€ en 2025**, avec des orientations ambitieuses, sur le développement de la collecte en points d'apport volontaire (collecte des recyclables en habitat collectif et des cartons en centre-ville), une expérimentation avec un outil embarqué de détection automatique des erreurs de tri, la poursuite des actions structurantes en matière de sécurisation de la collecte (suppression des marches arrières). Ces projets ont une finalité commune : diminuer les déchets résiduels collectés et donc le recours à l'incinération.

**La préservation des ressources est également un enjeu pour les services de l'Eau et de l'Assainissement**, budgets qui représentent à eux deux plus de **46 M€**, ainsi que dans la **gestion des eaux pluviales**, qui mobilisera près de 2,4 M€ en 2025.

GBM gère l'eau et l'assainissement du territoire depuis 2018, en s'appuyant, depuis 2020, sur un schéma directeur des ressources en eau potable, qui prévoit un grand plan d'actions et d'investissements. **A noter que plus de 93 M€ ont été investis depuis 2018 dans ce domaine.**

Ces compétences s'appuient sur un travail important et global en matière de protection de la ressource en eau et pour la qualité de l'eau, avec par exemple les Paiements pour Services Expérimentaux avec les agriculteurs. Par ailleurs, GBM, qui pratique déjà l'un des tarifs les moins chers de France, travaille actuellement à l'instauration d'un tarif social qui offrirait la part abonnement via un « chèque eau » aux ménages les plus précaires.

Grand Besançon affirme toujours son rôle moteur dans le développement de la production locale et la promotion des circuits courts, en cohérence avec les objectifs de son **Plan Alimentaire Territorial (PAT)**.

Cette stratégie traduit une ambition forte : soutenir une agriculture durable et de proximité tout en renforçant l'autonomie alimentaire du territoire. 0,1 M€ y seront dédiés, notamment dans la pépinière maraîchère, qui favorise l'émergence d'exploitations viables et durables, et contribuer à dynamiser le tissu local.

Une réflexion est également en cours pour soutenir l'équipement de nouvelles installations en maraîchage. GBM agit à la fois pour soutenir les agriculteurs, préserver les terres agricoles et sensibiliser les habitants et les acteurs locaux.

A noter que le rapport annuel de Développement Durable est consultable sur le site de [grandbesancon.fr](http://grandbesancon.fr), la délibération correspondante du 27/06/2024 étant jointe en annexe du présent rapport.

## **C / CONSOLIDER LES DYNAMIQUES DE SOLIDARITE**

Nous l'avons vu, face à l'ampleur des défis à venir, aux incertitudes, c'est avant tout par la dynamique du collectif, par le « force du commun » que nous pourrions continuer à avancer et construire. La cohésion, la solidarité, est ce qui fait « tenir ensemble » tous les éléments du projet de territoire, et plus largement de la société que nous constituons, en tant qu'intercommunalité de 67 communes. Alors que nous assistons à des divisions sociétales profondes, à la résurgence de haines et de tensions sociales, le défi que nous relevons est de consolider, toujours, le ciment de notre territoire et de notre avenir.

**Au-delà de l'engagement autour des opérations et événements stratégiques évoqués plus haut, qui constitue des facteurs d'identification et donc de cohésion, cela passe :**

- par une action communautaire concertée, permettant une amélioration globale du territoire, un service en proximité et accessible à tous,
- mais également par l'activation, la consolidation et la valorisation des forces vives de solidarité et de construction qui s'expriment : avec le personnel communautaire, entre habitants, entre générations, entre quartiers, avec les associations, avec les communes...

### **LA COHESION PAR LA PROXIMITE**

**L'aménagement équilibré, sécurisé du territoire est un facteur de cohésion essentiel** : donner à chacun un niveau d'équipements et de qualité équivalent, quelle que soit la taille de la commune, proposer une diffusion des services communautaires au plus proche, donner accès à tous à ces services... contribuent de manière très concrète à « faire communauté ».

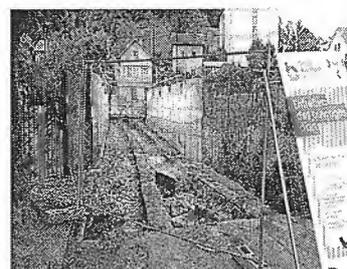
- **En 2025, GBM reprend, dans le cadre de la nouvelle compétence lecture publique, et en parallèle de la préfiguration de la Grande Bibliothèque, le service Nomade pour la mise en œuvre des actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation notamment avec les communes.**

L'installation de Livres dans la Boucle dans différentes médiathèques des communes et le travail avec les libraires du territoire a constitué un signe précurseur fort de cette mise en réseau, avec des découvertes partagées, mais également la recherche d'une hybridation des genres et des arts qui a favorisé les échanges.

Amener la lecture au plus proche des habitants, faire de la lecture un instrument de rapprochement, de dialogue, mettre en réseau pour partager les ressources, tels sont les objectifs du service Nomade. Dans ce cadre, le budget 2025 prévoit l'acquisition d'un nouveau grand bibliobus, pour 0,6 M€, avec des cofinancements de la Ville de Besançon et de la DRAC pour 65 %.

- **La Voirie est aussi au cœur même de l'action de proximité et de cohésion.**

**En 2025, ce sont plus de 17,7 M€ qui seront dédiés en investissement au renouvellement et à la requalification de la voirie, aux ouvrages d'art ainsi qu'à l'éclairage public, en hausse de 700 K€ par rapport à 2024.**

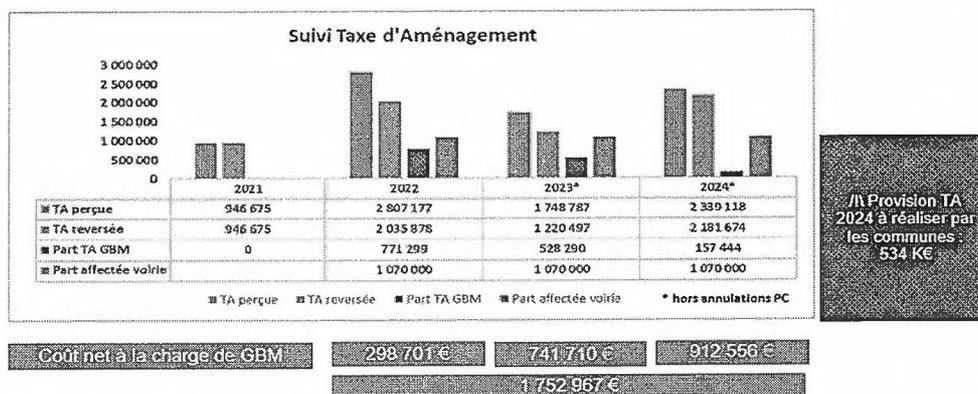


Sur cette somme, ce ne sont **pas moins de 8 M€ qui sont nécessaires à ce qu'on appelle le Gros Entretien Renouvellement (GER)**, qui correspond à l'entretien indispensable de la voirie, preuve de l'ampleur du patrimoine dont GBM a désormais la charge.

Le budget consacré à la **requalification de voirie** représente au projet de Budget 2025, **plus de 7 M€**.

Ces budgets sont, rappelons-le, issus des Attributions de Compensation calculées au moment du transfert de compétences. Pourtant, leur niveau faible, en parallèle de besoins croissants a amené GBM à devoir compléter ces budgets sur ses fonds propres :

- Depuis 2020, ce sont, tous secteurs confondus, pas moins de 7,4 M€ qui ont été ajoutés, principalement pour l'entretien des ouvrages d'art et la modernisation de l'éclairage public.
- Par ailleurs, 1,1 M€ par an sont venus compléter ces budgets, avec un financement initial qui devait être intégral avec la part de taxe d'aménagement conservée par GBM dans le cadre de l'accord de répartition avec les communes.  
La baisse des produits de taxe d'aménagement perçus a impliqué un différentiel net, entre les recettes et les dépenses, supporté par GBM, de 1,8 M€ depuis 3 ans.



**C'est donc à ce stade plus de 9 M€ d'investissement que GBM a injecté sur ses fonds propres depuis 4 ans pour la qualité des voiries, la sécurité indispensable des ouvrages d'art, la sobriété de l'éclairage public.**

On peut également citer le domaine des eaux pluviales, qui répondent à une vraie urgence en matière de transition, auquel GBM consacre annuellement un budget de 2,4 M€ en investissement et fonctionnement, dont 1,6 M€ seulement issus des Attributions de Compensation.

La solidarité ne se chiffre sans doute pas, mais soyons conscients qu'elle a un coût, qui pour être durable, devra entraîner une réflexion collective sur les modes de financement.

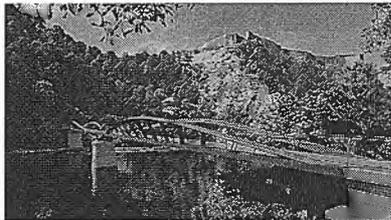
En 2025, l'effort complémentaire au-delà des Attributions de Compensation (avant même de connaître le différentiel en matière de taxe d'aménagement) représente près de 1 M€, orienté principalement sur des travaux nécessaires sur les ouvrages d'art (Pelousey, Chaucenne, Miserey-Salines, Busy ...) et la rénovation de l'éclairage extérieur de la Citadelle dont les études ont été finalisées en 2024, ces travaux n'étant que partiellement absorbables dans les budgets de base.

A noter que le budget Voirie est également complété annuellement, dans une logique d'optimisation, par le produit des amendes de police (1,4 M€ prévus), mais également par les recettes exceptionnelles, notamment issues des Projets Urbains Partenariaux (PUP) dont, pour 2025, par exemple ceux de Saint-Vit et Boussières.

2024 ayant vu l'intégration dans le domaine public communautaire de la route départementale 572 rue de Vesoul, la soulte forfaitaire versée par le Conseil départemental du Doubs fait l'objet d'une inscription au budget 2025 pour 350 K€.

GBM assume également, en plus de ces budgets, et ce, de manière transversale pour garantir un niveau de sécurité équivalent sur tout le territoire, le portage en solidarité des problématiques réglementaires et de sécurité.

En 2025, **750 K€** sont ainsi ajoutés pour répondre aux **obligations réglementaires liées à la détection de réseaux, à la recherche d'amiante** (finalisation des études menées depuis 2024), **aux diagnostics sur les ralentisseurs** et par mesure de sécurité pour les usagers à **l'entretien des espaces partagés sur le tracé du tramway**, qui présentent des désordres importants.



En matière d'ouvrages d'art également, le lancement de la reconstruction de la **passerelle modes doux Jean Abisse aux Prés de Vaux (5 M€)**, initialement prévue en 2024, devrait intervenir, après études, au 2<sup>ème</sup> semestre 2025, en parallèle de sa déconstruction par la Ville de Besançon.

Le financement de l'aménagement de la 2x2 voies comprise entre « les boulevards » et Beure (**RN 57**), qui a été validé en Conseil de Communauté de juin 2024, nécessite l'inscription de **3 M€** en 2025.

**Les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien de la voirie, restent stables à plus de 4,5 M€**, après la hausse significative et pérenne de plus de 0,6 M€ en 2024, résultant de l'accroissement du patrimoine sur lequel GBM investit largement, des impacts de l'inflation sur les actualisations des conventions et marchés, mais également de la nécessité d'un entretien courant et d'une expertise accrue sur les arbres en alignement de voirie, parfois fragilisés par les sécheresses.

• **La plupart des autres compétences de GBM contribue à cette solidarité par l'aménagement et le service sur l'ensemble du territoire.**

**L'accueil des gens du voyage en constitue un exemple.**

La construction de **terrains familiaux** se poursuit avec la livraison des deux terrains de La Grette à Besançon permettant l'installation de deux familles et l'aménagement d'un logement (Prêt Locatif Aidé d'Intégration adapté) sur la commune de Franois.

Le projet d'aménagement d'une **aire de très grand passage à Chemaudin-et-Vaux** se poursuit, après les études, notamment géotechniques, avec des aménagements renforcés et un travail sur la sécurisation des voies d'accès : le projet mobilise 0,3 M€ dès 2025.

**Au total, plus de 1 M€ seront alloués en 2025 (investissement et fonctionnement) pour la politique d'accueil des gens du voyage.**

Pour ne citer là que les plus récentes, rappelons que GBM exerce également la **compétence "création, gestion et extension des crématoriums"**.

S'agissant de la compétence « **extension des cimetières** », les opérations engagées, notamment sur Avanne-Aveney et le cimetière Saint Claude à Besançon se poursuivent, avec 0,5 M€ prévus en 2025.

## **LA SOLIDARITE PAR LA CONSOLIDATION DES FORCES VIVES**

Le Grand Besançon pour son action communautaire, s'appuie sur une recherche de valorisation et de consolidation de ses forces vives, que ce soient les associations, les citoyens eux-mêmes, mais également les communes.

- **Le territoire se singularise par une richesse associative exceptionnelle, qui contribue largement à la cohésion, par les liens intergénérationnels, interterritoriaux, interculturels qu'elle encourage.**

**Grand Besançon Métropole finance annuellement environ 200 structures associatives ou associées**, que ce soit dans le domaine du sport, de la santé, de la culture, de l'aménagement, de la politique de la ville...

Au-delà, elle s'appuie sur ces experts du terrain que sont les associations, pour animer et faire vivre les événements qu'elle organise ou accompagne.

Un des dispositifs les plus caractéristiques de cette dynamique est peut-être le **Contrat de Ville**, avec près de **400 K€ par an**, cette enveloppe ayant été renforcée de 40 K€ depuis 2024 avec l'intégration des quartiers Battant et les Hauts de Saint-Claude dans les quartiers prioritaires. Il s'agit, en accompagnant les partenaires associatifs, notamment, dans leurs actions au quotidien sur l'ensemble des quartiers de la Politique de la Ville, de porter **une approche territoriale la plus adaptée à chaque quartier, en ayant une approche multi-thématiques** (sport, santé, culture, commerce...).

Autre exemple d'outil support pour l'activation des solidarités, le **Contrat Local de Santé** adopté en décembre dernier.

Le Contrat Local de Santé est en convergence et à l'interface des politiques régionale et locale : il a pour objectif de créer des synergies sur des priorités partagées, de mobiliser et de coordonner les acteurs du territoire dans et hors le champ « sanitaire », pour lutter, de manière plus efficace, contre les inégalités de santé et ce, en optimisant notamment le parcours de santé et prévention des Grands Bisontins.

Parmi les axes prioritaires du Contrat, issus du diagnostic, deux enjeux transversaux des politiques de santé territoriale ont été identifiés : **l'adaptation de la société au vieillissement de la population et au défi climatique**.

Ces 2 priorités de santé résonnent pleinement avec les priorités de transition de GBM, et avec les partenariats noués, tels qu'avec le CHRU évidemment, mais aussi avec l'ATMO ou encore avec le Pôle de Gérontologie Bourgogne-Franche-Comté, avec par exemple 16 K€ dédiés en 2025 à la thématique du « bien vieillir ».

- **Forces vives naturelles et évidentes du territoire, les communes constituent, par leur diversité, une des plus grandes richesses du Grand Besançon.**

Dans ce cadre, il s'agit pour GBM à la fois de mettre en lumière cette richesse, d'accompagner les communes par un partage d'expertise et en prenant en compte les besoins diversifiés, de conjuguer un développement à la fois par la base et en ruissellement, tout en favorisant le renforcement des coopérations et les logiques de partage, de mise en commun, au niveau des bassins de vie.

En complément des dispositifs traditionnels comme la **Dotation de Solidarité Communautaire** versée aux communes, qui représente près de 4,7 M€, le dispositif **d'Aide aux Communes**, désormais adopté par l'ensemble des communes de GBM, offre divers services. Il permet, par exemple, de bénéficier d'un pool de remplacement pour les secrétaires de mairie, de réaliser des études d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour leurs projets, ou encore d'accéder à des groupements de commande. Ces initiatives renforcent la mutualisation des ressources et des compétences, tout en apportant des solutions de proximité adaptées aux besoins locaux.

GBM poursuit la mise en œuvre du nouveau **fonds de soutien** destiné à accompagner les communes investissant dans des **équipements publics d'intérêt de bassin de vie**, mis en place en 2023, avec une enveloppe de **1 M€** prévue pour 2025. En 2024, trois communes se sont vu attribuer un financement pour un montant total de près de 0,5 M€.

Le **Fonds Climat** disposera comme les années précédentes de **400 K€** pour favoriser une approche plus globale de l'aménagement du territoire, tout en garantissant l'équité entre les communes grâce à l'application d'un taux progressif de participation en fonction de chaque situation financière, actualisé en décembre 2023.

- Enfin, GBM s'appuie sur son personnel, qui contribue au quotidien à construire le service communautaire et sur les citoyens eux-mêmes pour la co-construction des politiques et des projets communautaires en solidarité.

En 2024, Grand Besançon Métropole a décidé, en lien avec la Ville de Besançon et le CCAS, des mesures inédites en matière de ressources humaines et sociales, mises en place en cours d'année, dans le cadre d'un travail de dialogue social approfondi.

A la suite de concertations menées avec les organisations syndicales représentatives entre janvier et mai 2024, un protocole d'accord relatif aux mesures salariales et d'amélioration du pouvoir d'achat des personnels a été signé le 4 juin 2024. Ce protocole prévoit des mesures fortes visant à réévaluer l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE). Ces dispositifs instaurés dès le mois de juillet 2024 s'appliqueront sur l'année pleine en 2025.

**GBM y consacre au total 0,8 M€ en année pleine sur l'ensemble de ses budgets.** Cet effort sans précédent matérialise la reconnaissance du travail des agents publics qui construisent au quotidien le service public communautaire. Un travail en continu est réalisé en parallèle sur les actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La démocratie participative et l'implication des citoyens dans les projets portés par la collectivité constituent un axe essentiel.

Le Conseil de Développement Participatif (CDP) est l'instance de démocratie participative de Grand Besançon Métropole. Instance d'échanges, de réflexions et de propositions, le CDP suggère des évolutions ou actions pour améliorer la qualité de vie et le dynamisme du territoire, et contribue ainsi à enrichir la connaissance sur les réalités vécues et ressenties des habitants.

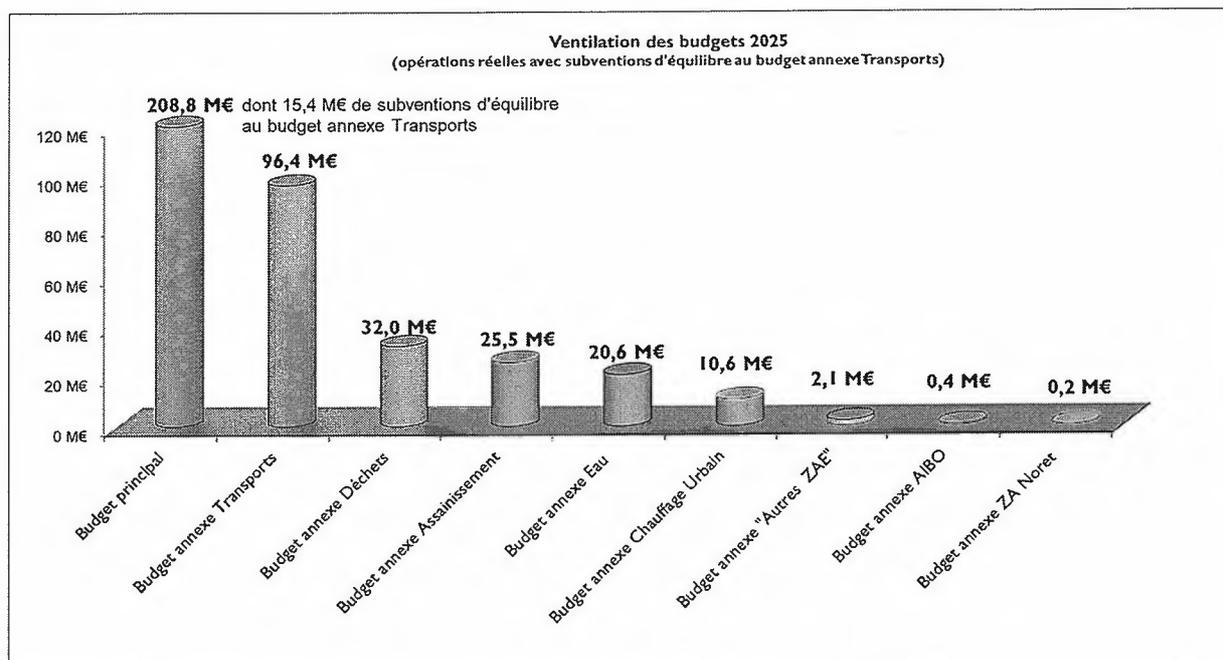
Autre exemple dans un domaine plus spécifique : GBM a adhéré à l'association Energie Partagée qui accompagne les citoyens et les collectivités dans l'appropriation des moyens de production d'énergie sur leur territoire. Cette adhésion permettra au Grand Besançon de renforcer la dynamique citoyenne dans le développement de ses projets d'énergies renouvelables.

### **III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 DE GRAND BESANÇON METROPOLE**

#### **A / LE BUDGET CONSOLIDE : 381,1 M€ (CONTRE 356,9 M€ AU BP 2024)**

**Les dépenses réelles consolidées tous budgets cumulés seraient de 396,5 M€ pour 2025 (hors reprise des résultats 2024 sur les budgets annexes), soit de 381,1 M€ hors subvention d'équilibre au budget annexe Transports.**

Pour mémoire, le BP 2024 s'élevait à 371,9 M€ au total, soit 356,9 M€ hors subvention d'équilibre au budget annexe Transports.



Sur ce total de 396,5 M€ :

- 252,6 M€ (contre 245,4 M€ au BP 2024) correspondent à des dépenses de fonctionnement, dont 15,4 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe Transports.

Le budget principal augmente de + 1 M€ et les budgets annexes de + 6,2 M€ principalement sur les Transports, les Déchets, l'Eau et l'Assainissement.

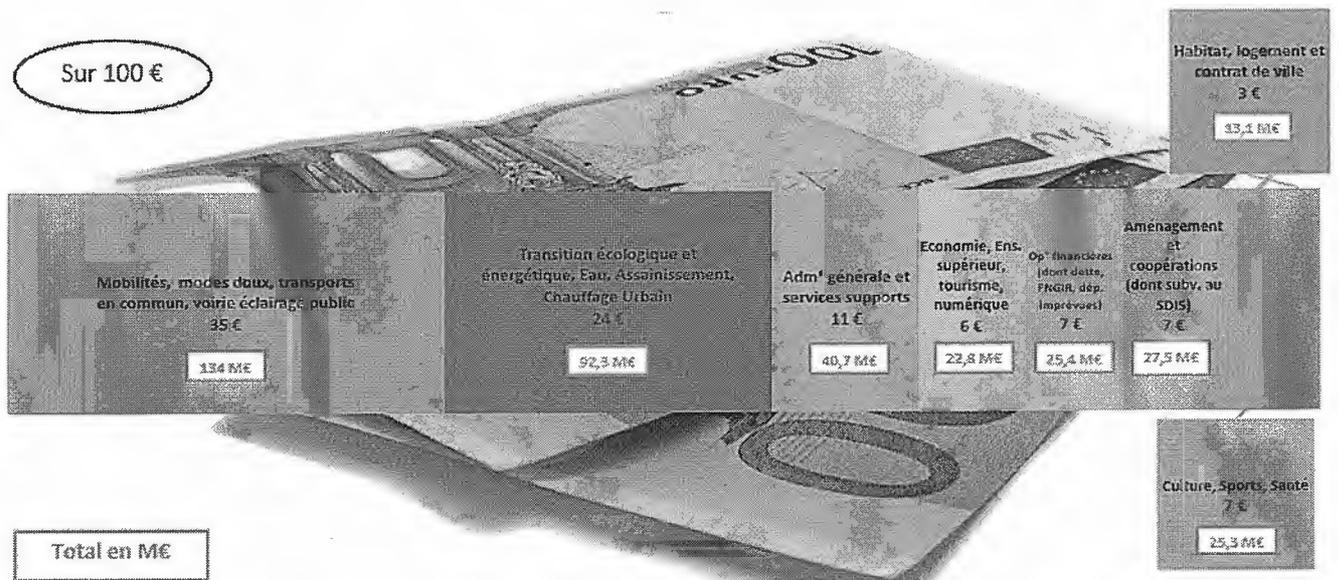
- 143,9 M€ (contre 126,5 M€ en 2024) correspondent aux dépenses d'investissement, dont 128 M€ pour les seules dépenses d'équipement (contre 110,8 M€ en 2024), soit une hausse de 17 M€, dont + 10 M€ sur le budget principal et de + 7 M€ sur les budgets annexes.

Le besoin d'emprunt tous budgets confondus s'élève à plus de 48 M€, dont 26,4 M€ pour les budgets annexes et 21,8 M€ pour le budget principal, avant reprise des résultats 2024.

Comme l'année précédente, les résultats seront repris par anticipation sur les budgets annexes. Compte tenu de la clôture encore en cours à la date d'écriture du présent rapport (notamment du fait de la journée complémentaire), et dans l'objectif d'une présentation centrée sur les besoins au titre de 2025, la présentation des budgets annexes est réalisée hors résultats n-1.

#### LE BUDGET DE GBM PAR GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION :

Tous budgets confondus, en fonctionnement et investissement, les dépenses du projet de budget 2025 se répartissent comme suit par grands domaines d'intervention et politiques publiques (à partir des fonctions budgétaires), reconstituées sur 100 €, avec en parallèle les montants totaux aboutissant au budget de 381,1 M€ hors subvention d'équilibre au budget Transports :



## B / LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

### 1. LE BUDGET PRINCIPAL

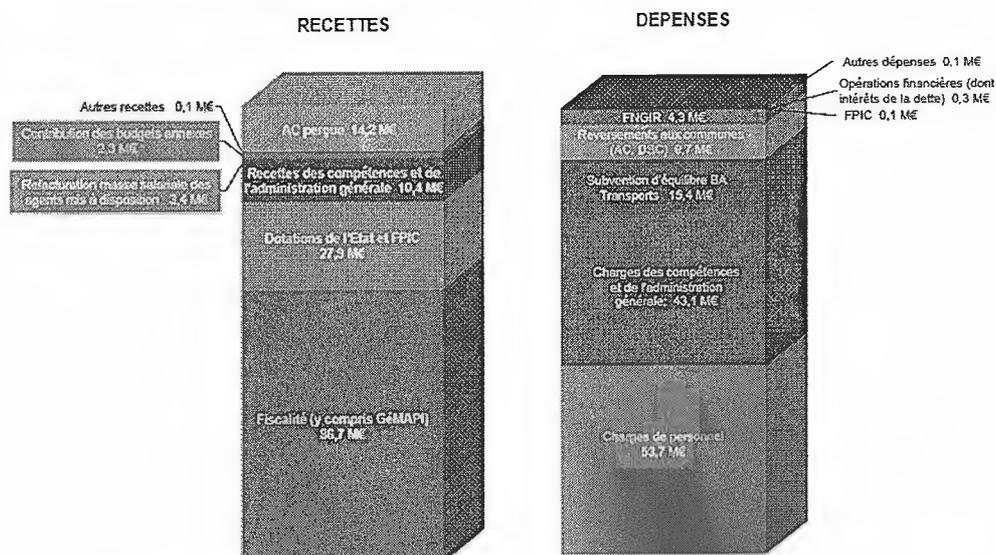
Le projet de budget principal de la Communauté Urbaine s'élève en dépenses, à ce stade des Orientations Budgétaires, à 208,8 M€ dont :

- 126,8 M€ en fonctionnement, soit 61 %,
- 82 M€ en investissement, soit 39 %.

Le budget augmente de 11 M€, soit de + 1 M€ (+ 0,8 %) sur la section de fonctionnement et de + 10 M€ (+ 14 %) sur la section d'investissement.

Le projet de Budget principal est construit sans reprise anticipée du résultat de l'année précédente, qui sera affecté en décision modificative, pour coïncider avec la révision du PPIF pour sa partie investissement et l'actualisation de la capacité à investir sur ce budget.

#### a) La section de fonctionnement



→ **Les recettes de fonctionnement (145,1 M€)**

Les recettes de fonctionnement seraient en augmentation de + 0,7 % soit + 1 M€ par rapport au BP 2024, avec un dynamisme nettement ralenti par rapport à l'exercice précédent au regard, principalement, des ressources fiscales envisagées.

- **Le produit de fiscalité 2025 est prévu à 86,7 M€, y compris la taxe GEMAPI.**

Il représente 60 % des recettes de fonctionnement et est estimé en baisse de - 0,5 M€ par rapport au BP 2024.

Les fractions de TVA en remplacement de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et la CVAE, qui constituent près de 60 % du produit fiscal, sont respectivement prévues à hauteur de 35,8 M€ et 14,8 M€, avec une évolution selon l'inflation prévisionnelle de + 1,8 %, ce qui constitue une hypothèse intermédiaire entre le gel initialement prévu dans le projet de Loi de Finances et l'annonce d'une évolution de TVA à + 2,9 % en 2025. La prévision de TVA est ainsi en réduction de - 1,7 M€ par rapport au BP 2024, qui avait été réduite en DM, et de l'ordre de + 0,6 M€ par rapport au réalisé 2024.

Les autres recettes fiscales sont prévues en hausse pour un total de + 1,2 M€ par rapport au BP 2024, intégrant une revalorisation nationale forfaitaire des bases de 1,7 % pour les locaux d'habitation et les locaux industriels, une revalorisation des tarifs d'évaluation des locaux professionnels de 0,8 % et une évolution physique moyenne de l'ordre de 0,5 %, tenant compte des cessations/créations d'activités connues.

La Cotisation Foncière des Entreprises, qui représente 28 % des recettes fiscales, est ainsi estimée à 23,7 M€, les Taxes Foncières à 5 M€, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires à 1,6 M€, la TASCOM à 4 M€ et les IFR à 1,1 M€.

- **L'ensemble des dotations et compensations de l'Etat est estimé à 27,9 M€ (FPIC compris).**

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'établirait à 18,2 M€** en baisse de - 0,9 % (- 162 K€) par rapport au BP 2024 avec une hausse de l'enveloppe nationale de Dotation d'Intercommunalité et, en parallèle, un écrêtement un peu plus important de la Dotation de Compensation. Ces mouvements contraires, réguliers depuis plusieurs années, n'avaient pas été remis en cause dans le projet initial de Loi de Finances.

**Les compensations fiscales s'élèveraient à 5,4 M€ en 2025, soit + 100 K€ par rapport au BP 2024.**

**La recette du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est attendue à hauteur de 2,7 M€, soit un montant identique à 2024 avec une hypothèse de maintien de l'éligibilité de GBM au dispositif.

Depuis 2019, la Communauté Urbaine était en limite du seuil d'éligibilité, avec un éloignement progressif (697<sup>ème</sup> sur 745 en 2024) de ce seuil qui s'est confirmé en 2024, laissant envisager un versement constant pour 2025.

**Pour rappel, 60 % des EPCI (745 sur 1254) sont éligibles au FPIC.**

A noter qu'une contribution est également prévue à hauteur de 100 K€ au titre du FPIC, avec d'autres critères pris en compte pour cette dernière.

L'enveloppe nationale du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)** est quant à elle prévue à montant constant, soit 1,3 M€.

**240 K€** correspondent à l'inscription de la **Dotation Politique de la Ville 2024 (DPV)** attribuée pour les travaux de la rue Gounod sur le quartier des Orchamps à Besançon, prévus cette année.

- **La contribution des budgets annexes au budget principal s'élève à 2,3 M€.**

- **Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 10,4 M€.**

Elles intègrent les revenus des immeubles, les droits de stationnement et redevances d'occupation du domaine public, les subventions de partenaires (pour le fonctionnement du Conservatoire, l'organisation de manifestation tel le Salon littéraire, ...), la taxe de séjour, les recettes des Autorisations du Droit des Sols, les recettes d'exploitation, notamment les entrées à la base de loisirs d'Osselle, les inscriptions au Conservatoire, etc.

Parmi ces dernières, les recettes de stationnement des parkings en ouvrage sont prévues en augmentation de + 0,7 M€ (4,3 M€) par rapport au BP 2024, compte tenu d'un réalisé dynamique en 2024, ainsi que la taxe de séjour en hausse de + 0,2 M€ (0,8 M€).

- **Les recettes de refacturation des agents mis à disposition représenteraient 3,4 M€.** Elles sont constituées de la part du CCAS pour les prestations des services mutualisés (services communs), d'association (Comité des Œuvres Sociales, ATMO...), des syndicats (SMABLV, SMSCoT, SMPSI, PMFCF, SM Lumière...) et de l'aide aux communes, ainsi que les remboursements des charges du personnel mis à disposition de Loge.GBM.

- **L'attribution de compensation reçue** représente **14,2 M€** en recettes, conformément aux transferts nets de compétences et au coût des services communs arrêtés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), incluant l'actualisation de la clé de répartition pour 2025 ainsi que le nouveau transfert de la compétence statutaire « Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique » (131 K€).

→ **Les dépenses de fonctionnement (126,8 M€)**

**Les dépenses de fonctionnement augmenteraient globalement de + 1 M€, soit + 0,8 %. Hors énergie, elles sont en évolution de + 1,7 %, comme l'inflation prévisionnelle 2025 (1,75 %).**

- **Les dépenses de personnel (53,7 M€ au total)** sont constituées des effectifs propres de GBM (53,1 M€) et de la refacturation de personnel mis à disposition par la Ville de Besançon (0,6 M€).

**Les charges de personnel liées aux effectifs propres de GBM s'élèvent à 53,1 M€, en hausse de plus de 2 %.**

Elles intègrent les incidences en années pleine des mesures locales prises en 2024 (revalorisation du régime indemnitaire, créations d'emploi ...), les transferts de compétences, le Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelons et de grades), la participation à la couverture « prévoyance », et la hausse de 1 point des cotisations CNRACL.

- **La contribution au SDIS** représente près de 10 M€, en hausse de + 3,9 % par rapport à 2024 (+ 377 K€) et constitue près de 8 % de nos dépenses de fonctionnement.

- **La contribution du budget principal au budget annexe Transports serait de 15,4 M€, en hausse de 2,5 %, soit + 377 K€ par rapport à 2024**, correspondant au pacte de stabilité fixant la limite maximale soutenable de financement par le budget principal.

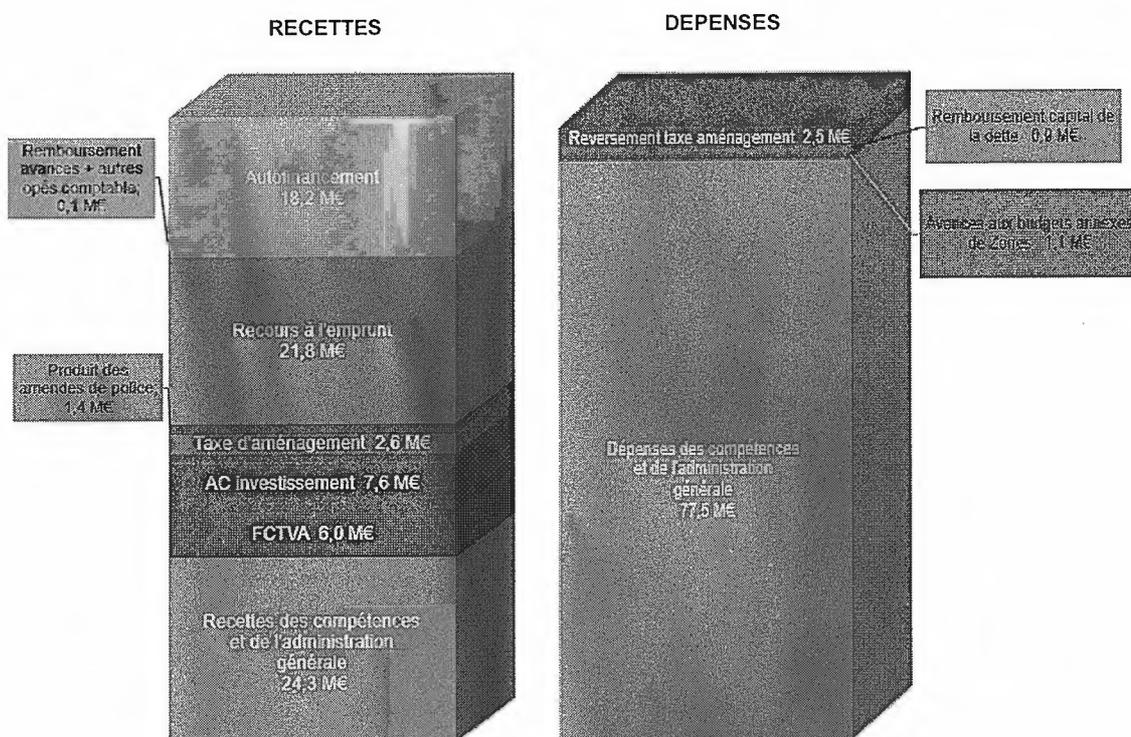
- **Les autres dépenses de fonctionnement des compétences atteindraient 33,1 M€ (soit une évolution de + 0,9 %.**

- **Les dépenses d'énergie (2,2 M€)** diminuent de 1 M€, y compris le remboursement de l'éclairage public au titre de N-1.
- **Le poste « assurances »** représente 0,6 M€.
- **Les autres dépenses de fonctionnement (30,3 M€)** portent les politiques communautaires, avec une priorisation effectuée pour soutenir l'animation du territoire et les manifestations, en matière culturelle et sportive, mais également en matière d'accompagnement humain et notamment de formation du personnel.

- **Les reversements aux communes** sont prévus à hauteur de **9,7 M€**. Ils sont composés de l'Attribution de Compensation (AC) en dépenses pour 5 M€ intégrant les transferts et mutualisations, conformément à la CLECT, et de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 4,7 M€.
- **Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** est prévu à montant constant, soit **4,3 M€**, et la contribution au **FPIC** est inscrite à hauteur de 100 K€.
- **Les frais financiers** sont prévus à hauteur de **317 K€**, en évolution de - 40 K€.

A ce stade des Orientations Budgétaires, l'épargne de gestion représenterait un peu plus de 18 M€, et l'épargne nette de l'ordre de 17 M€, en stabilité par rapport au BP 2024.

## b) La section d'investissement



Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 82 M€, soit + 10 M€ par rapport au BP 2024.

Le montant des dépenses d'équipement du PPIF - partie investissement serait de 77,5 M€, auxquelles s'ajoutent 1,1 M€ d'avance aux budgets annexes ZAE pour la réalisation de leur programme d'investissement, soit plus de 78 M€, en hausse de 10 M€ par rapport au BP 2024.

A ces crédits, s'ajouteront plus de 20 M€ de restes à réaliser 2024. Les principaux projets mobilisant notre capacité d'investissement ont été évoqués dans la partie précédente.

Les autres dépenses d'investissement sont constituées :

- **Du reversement de la taxe d'aménagement aux communes, inscrit pour 2,5 M€.**  
A noter qu'au titre de l'exercice 2024, la perception par GBM de la taxe d'aménagement a représenté 2,6 M€, avec un reversement de 2,5 M€ aux communes, soit une part conservée par GBM de l'ordre de 150 K€.

Parallèlement, GBM a maintenu l'affectation de 1,1 M€ au titre des dispositifs de requalification de voirie et de solidarité, ce qui représente donc un effort net supplémentaire de GBM de 1 M€.

- **Du remboursement du capital de la dette**, qui s'élève à **0,9 M€** en stabilité.

**L'investissement est autofinancé à hauteur de 22 % par l'épargne brute, et de 52 % par des recettes propres**, qu'il s'agisse de FCTVA, de subventions, fonds de concours (Voirie notamment), Attributions de Compensation, taxe d'aménagement et produit des amendes de police.

**Le montant prévu des subventions à recevoir reste soutenu, avec une prévision à hauteur de 24 M€**, notamment dans le cadre de la réalisation de projets fortement partenariaux comme Synergie Campus, en cours de finalisation, ou la Grande Bibliothèque.

Le financement par emprunt s'élèverait au final au BP à 21,8 M€. Ce montant sera ajusté lors de la reprise des résultats 2024 en décision modificative n°1 (en parallèle de l'actualisation du PPIF pour sa partie Investissement).

## **2. LES BUDGETS ANNEXES**

Depuis 2022, les résultats de l'exercice précédent sont repris par anticipation, dès le Budget Primitif, sur tous les budgets annexes (ce qui inclut les restes à réaliser 2024).

Toutefois, les commentaires ci-après présentent les projets de Budgets 2025 hors reprise des résultats, dans l'attente de la clôture de l'exercice précédent (encore en cours à la date d'écriture du présent rapport) et pour permettre une vision sur le seul exercice 2025.

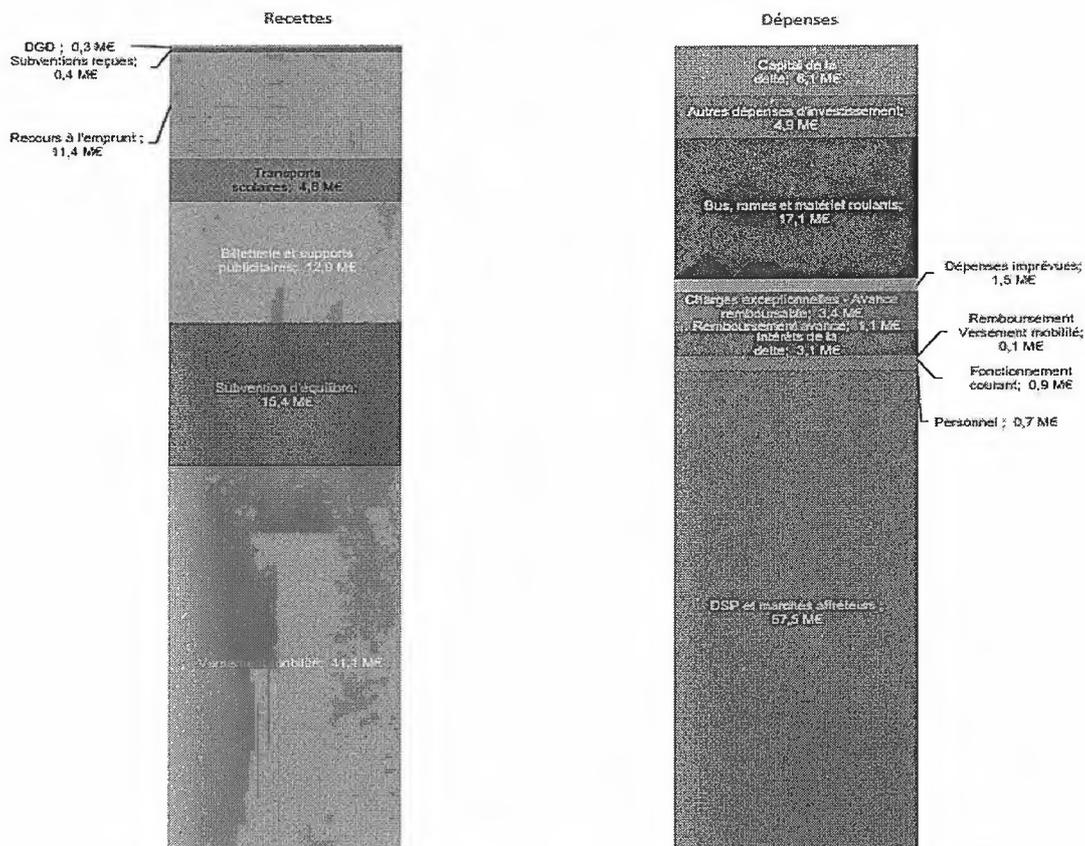
### **a) Le Budget annexe Transports**

**Les dépenses du budget annexe Transports sont prévues à 96,4 M€, soit 66,7 M€ en fonctionnement et 29,7 M€ en investissement.**

*Les restes à réaliser de 2024 représentent par ailleurs 4,9 M€.*

Pour mémoire, le BP 2024 s'élevait à 84,4 M€, dont 19,4 M€ en investissement.

### **Recettes et Dépenses (hors épargne brute et reprise des résultats 2024)**



La **subvention d'équilibre au budget se monte à 15,4 M€ en 2025** et garantit l'équilibre du budget annexe, y compris la couverture de la dotation nette aux amortissements.

#### Les dépenses et recettes de fonctionnement

**Les dépenses réelles de fonctionnement représentent au stade des Orientations budgétaires et avant affectation des résultats, 66,7 M€**, comprenant les **prestations transports au titre de la DSP et des marchés affrétés périurbains** pour un montant total de 57,5 M€, soit une hausse de 5,9 % par rapport à 2024.

La nouvelle concession de service public avec Kéolis qui intègre des modifications du périmètre contractuel, avec notamment l'intégration du service de vélo en libre-service « Vélocité », de l'ensemble des services de Transport à la Demande, y compris périurbains, et du contrôle des usagers sur l'ensemble du territoire de GBM, en parallèle d'un renforcement du niveau de service, avec notamment l'augmentation de la fréquence sur les lignes de tramway à compter de l'automne 2025 avec l'arrivée progressive de 5 nouvelles rames, et le renforcement de l'offre en heure de pointe sur les LIANES 3, 4 et 6 à compter de septembre.

S'agissant des marchés affrétés, des hausses interviennent notamment sur les coûts des matériels, de la main d'œuvre et de l'énergie, la prise en compte des Diabolo urbains, avec des besoins de renouvellement du parc et de son équipement.

Le budget prévoit également les **charges de personnel** pour 0,7 M€ (en stabilité), les **dépenses de fonctionnement courantes** pour 0,9 M€ regroupant la contribution au budget principal, les transports spéciaux, l'entretien courant et les réparations des poteaux et abribus non publicitaires déployés sur le réseau GINKO (en baisse de 12 % par rapport à l'exercice précédent), ainsi que le **remboursement des intérêts de la dette** pour 3,1 M€, le remboursement du Versement Mobilité (50 K€) et les dépenses imprévues à hauteur de 1 M€.

Le budget prévoit la poursuite du remboursement, commencé en 2023, sur 6 ans de l'avance remboursable faite par l'Etat sur l'exercice 2020 dans le cadre des pertes sur les recettes tarifaires et le versement mobilité liées à la crise sanitaire. Le solde de cette avance est conservé en section de fonctionnement.

**Les recettes de fonctionnement du budget annexe Transports (74,3 M€)** sont essentiellement constituées du Versement Mobilité, estimé à 41,1 M€ (soit une hausse de 2,5 % par rapport au produit 2024 à périmètre constant), du remboursement des prestations au titre du transport scolaire (4,6 M€), et des autres recettes pour 12,9 M€ (billetterie, supports publicitaires, DGD), dont 12,4 M€ au titre de la Délégation de Service Public (en hausse de 912 K€ par rapport à l'exercice précédent).

**Le budget principal vient équilibrer le budget, via une subvention d'équilibre de 15,4 M€.**

L'épargne brute s'élève à près de 17,9 M€, ce qui permet notamment de couvrir la dotation aux amortissements nette.

#### Les dépenses et recettes d'investissement

**Les dépenses d'équipement représentent 22 M€**, contre 11,6 M€ au BP 2024.

Cette forte hausse s'explique notamment par l'inscription de **17,1 M€ au titre de l'acquisition de nouvelles rames de tramway, de bus et de matériel embarqué** afin d'amplifier et d'accélérer la modernisation et la diversification du parc.

Les autres dépenses d'investissement, à hauteur de 4,9 M€, se rapportent essentiellement à des travaux d'aménagement sur les lignes de tramway dont les opérations concernant le nouveau terminus, à des acquisitions mobilières et de matériel informatique, et à la poursuite des réalisations concernant les pôles d'échanges.

**Le remboursement du capital de la dette** est évalué à 6,1 M€ sur 2025, auquel s'ajoute le troisième versement du remboursement de l'avance versée par l'Etat en 2020 (1,1 M€).

**Les recettes d'équipement** sont prévues à hauteur de 0,4 M€ : il s'agit de soldes de subventions de de l'Etat ; la Région et du Département pour les Pôles d'Echanges Multimodaux de Saône et Saint-Vit.

Un recours à l'emprunt au titre de l'exercice 2025 est prévu à hauteur de 11,4 M€ et sera revu par l'affectation des résultats N-1 au BP.

#### **b) Le Budget annexe Déchets**

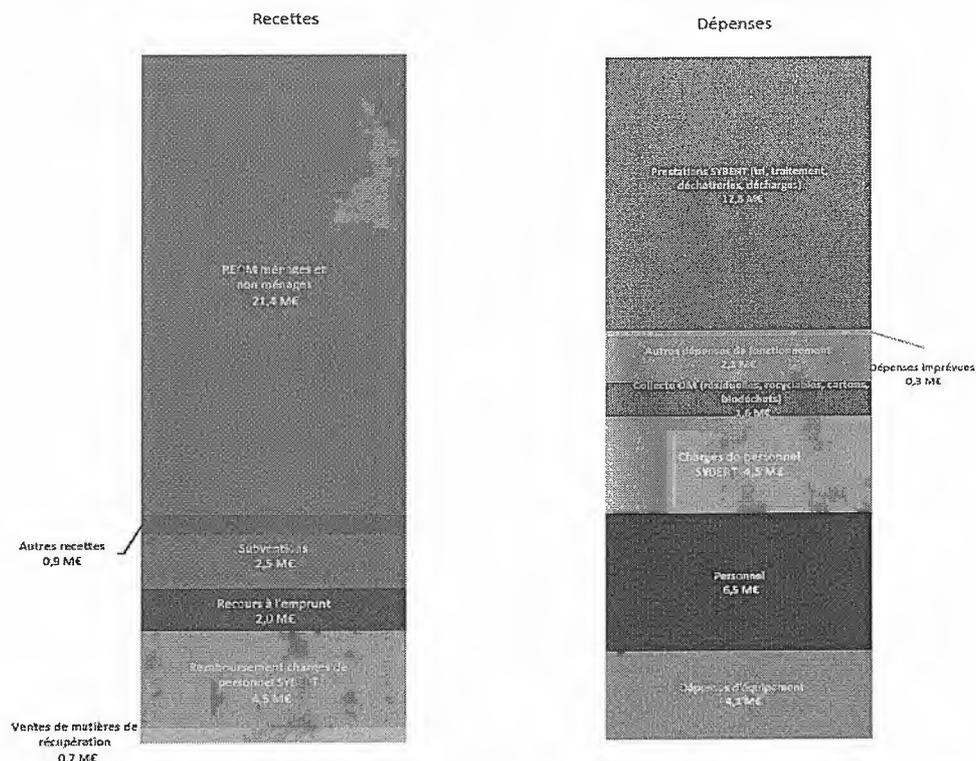
Auparavant géré hors taxes, le budget annexe Déchets est désormais, à partir de 2025, géré TTC, conformément à la délibération du 26 septembre 2024 de renonciation à l'assujettissement optionnel à TVA.

**Les dépenses du budget annexe Déchets s'établiraient à 32 M€, soit 27,9 M€ au titre du fonctionnement et 4,1 M€ au titre de l'investissement.**

**Pour rappel, le BP 2024 s'élevait à 28,9 M€ HT dont 2,1 M€ HT en investissement.**

*Les restes à réaliser représentent 2,3 M€.*

Recettes et Dépenses (hors épargne brute et reprise des résultats 2024)



### Les dépenses et recettes de fonctionnement

#### **Les dépenses réelles de fonctionnement, hors autofinancement, seraient prévues à hauteur de 27,9 M€.**

Elles correspondent notamment aux prestations effectuées par le SYBERT (tri, traitement, déchetteries...) pour 12,8 M€ et celles relatives à la collecte des ordures ménagères (résiduelles, recyclables, cartons et biodéchets) pour un montant total de 1,6 M€. Elles comprennent également d'autres dépenses de fonctionnement, comme les campagnes de communication, les prestations diverses, les fournitures administratives et techniques, les locations mobilières et immobilières ou encore les créances irrécouvrables pour titres annulés (2,1 M€).

Les charges de personnel propres sont prévues à hauteur de 6,5 M€, sachant que les charges de personnel SYBERT (4,5 M€) s'équilibrent quant à elles avec des recettes du même montant.

Des dépenses imprévues (0,3 M€) viennent compléter ce poste.

**Les recettes de fonctionnement du budget annexe Déchets (29,1 M€)** sont constituées de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (21,4 M€, soit 73 % des recettes du budget annexe), des ventes de matières et de récupération (0,7 M€), des subventions à hauteur de 2,5 M€ et du remboursement des charges de personnel du SYBERT (4,5 M€).

### Les dépenses et recettes d'investissement

**Les dépenses d'investissement s'établiraient à plus de 4,1 M€** avec la poursuite de l'acquisition de véhicules, pour un total de 2,7 M€ dont 1,2 M€ pour l'acquisition de 3 camions bennes, 0,8 M€ pour la mise en place de conteneurs et de points d'apport volontaires. 25 K€ concernent l'achat de mobilier et de matériel et 55 K€ pour divers travaux.

156 K€ relèvent du remboursement du capital de la dette et 459 K€ portent sur la régularisation de TVA à effectuer suite à la fin d'assujettissement à la TVA du budget (cette dépense s'équilibre par une recette de FCTVA du même montant).

**Les recettes d'investissement** correspondent principalement à un recours à l'emprunt pour un montant de près de 2 M€, ainsi qu'au FCTVA pour 799 K€ (incluant la récupération de la TVA régularisée).

### c) Les Budgets annexes Eau et Assainissement

**Ces 2 budgets représentent au total près de 46,1 M€, dont 27,3 M€ en fonctionnement et 18,8 M€ en investissement.** Ces budgets prévisionnels, en autonomie financière, sont construits sur la base des tarifs 2025 votés par le Conseil communautaire du 19 décembre dernier.

Pour rappel, le BP 2024 s'élevait à 46,2 M€ dont 24,7 M€ en fonctionnement et 21,5 M€ en investissement.

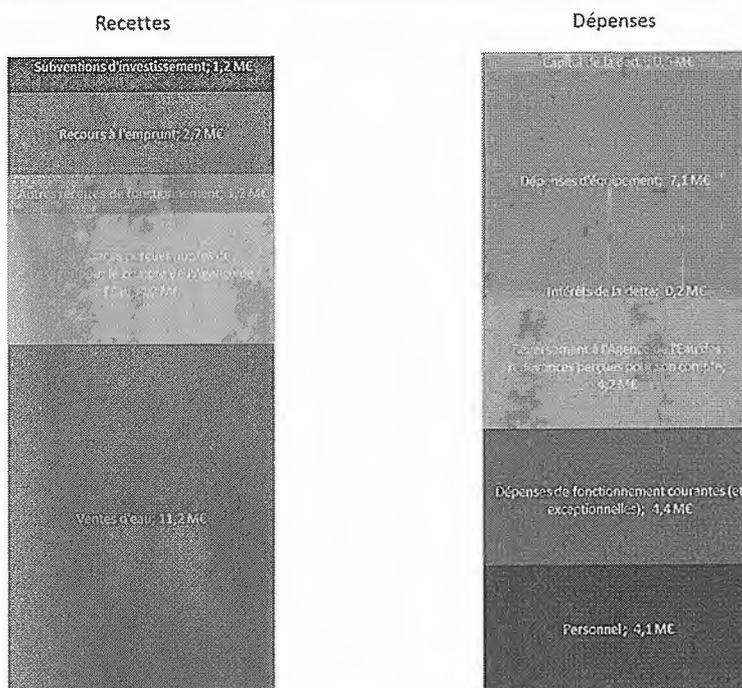
• **Le budget Eau est prévu à hauteur de 20,6 M€ en dépenses, soit :**

- en fonctionnement : 12,9 M€
- en investissement : 7,7 M€ (dont 0,6 M€ de remboursement du capital de la dette).

**Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 7,1 M€,** avec un recours à l'emprunt estimé à 2,7 M€. *2,7 M€ de reports de 2024 sont également prévus.*

Les ventes d'eau représenteraient 11,2 M€.

#### Recettes et Dépenses (hors épargne brute et reprise des résultats 2024)



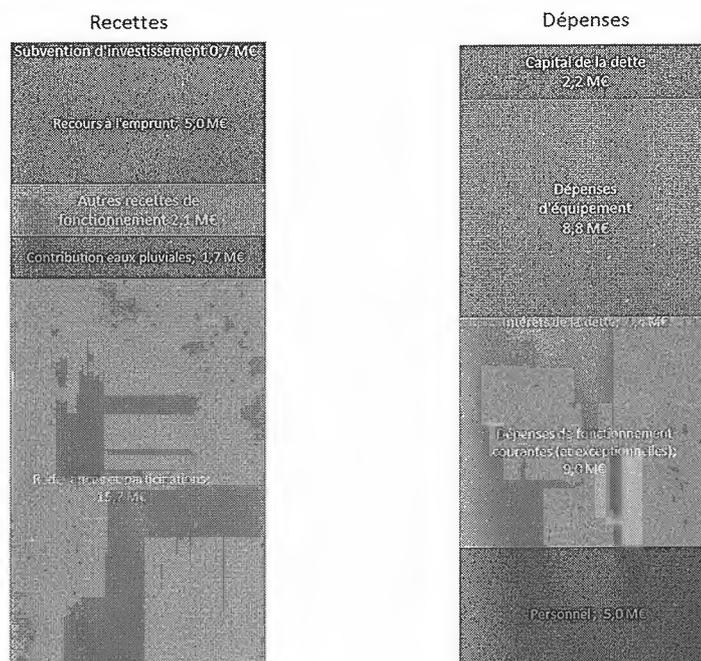
• **Le budget Assainissement s'établirait quant à lui à 25,5 M€ en dépenses, soit :**

- en fonctionnement : 14,4 M€
- en investissement : 11,1 M€ (dont 2,2 M€ de remboursement du capital de la dette).

**Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 8,8 M€,** avec un recours à l'emprunt estimé à 5 M€. Des reports de 2024 sont également prévus pour 3,7 M€.

Les redevances des usagers et participations représenteraient près de 15,7 M€.

## Recettes et Dépenses (hors épargne brute et reprise des résultats 2024)



### **d) Le Budget annexe Chauffage Urbain**

Grand Besançon Métropole exerce depuis le 1er janvier 2019 la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froid urbains ». Comme il s'agit d'un service public industriel et commercial (SPIC), le mode de gestion de cette compétence est obligatoirement **un budget annexe autonome**.

**Le budget Chauffage Urbain est prévu à hauteur de 10,6 M€ en dépenses.**

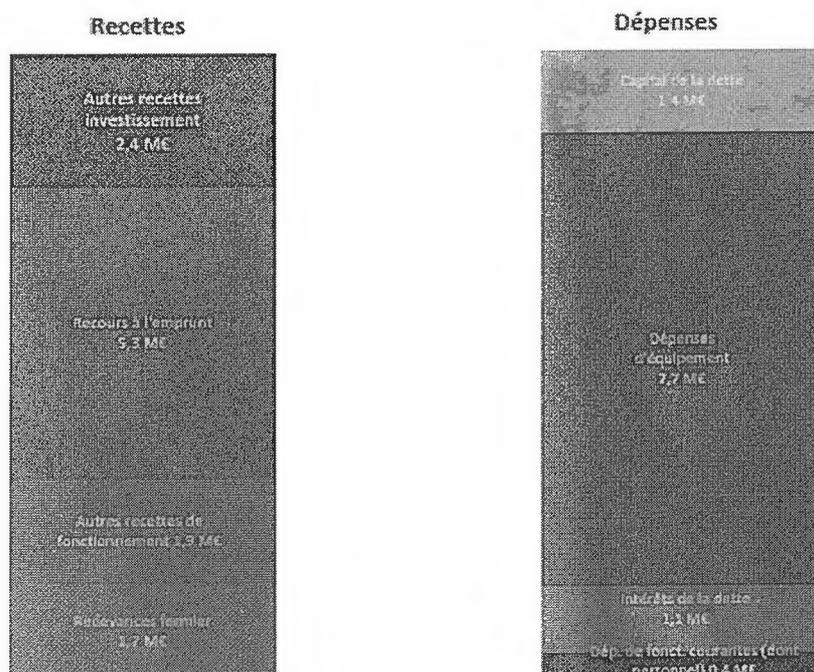
- **dépenses de fonctionnement : 1,5 M€**
- **dépenses d'investissement : 9,1 M€** (dont 1,4 M€ de remboursement du capital de la dette).

Pour rappel, le BP 2024 s'élevait à 12,7 M€ dont 1,7 M€ en fonctionnement et 11 M€ en investissement.

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les charges de personnel et les frais d'intérêt de la dette.

**Les dépenses d'équipement, principalement au titre de l'extension du réseau Ouest, sont prévues à hauteur de 7,7 M€** (- 2 M€ par rapport à 2024 du fait de l'avancée des travaux concentrée sur l'année dernière), et sont financées par le recours à l'emprunt estimé à 5,3 M€ et par l'obtention de subventions évaluées à hauteur de 2,4 M€ dans le cadre de la poursuite de l'extension du réseau. 6 M€ de reports de 2024 sont également prévus.

## Recettes et Dépenses (hors épargne brute et reprise des résultats 2024)



#### e) Les Budgets annexes des Zones d'Activités Economiques

Le Grand Besançon dispose de trois budgets annexes de zones qui représentent 2,6 M€. Ces budgets sont consacrés à l'aménagement et à la cession des zones gérées en régie (l'entretien et le renouvellement des espaces publics après aménagement de la zone étant pour leur part imputés au budget principal).

##### ➤ Le budget annexe de la zone du Noret (160 K€)

En 2025, des petits travaux d'aménagement, ainsi que des études seront financés par des ventes (estimées à 78 K€). En investissement, sont également inscrits des crédits dédiés aux cautionnements et dépôts de garantie (16 K€ en dépenses). Aucune avance du budget principal ne sera nécessaire.

##### ➤ Le budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (390 K€)

Depuis le 1er janvier 2017, le Grand Besançon s'est substitué au SMAIBO dans tous ses actes, droits et obligations. Le budget annexe « AIBO » a repris la totalité de l'actif et du passif du SMAIBO, notamment l'intégralité de son patrimoine. Ce budget permet l'aménagement et la commercialisation des ZAE de l'Echange, Vaux-les-Prés/Chemaudin, Serre-les-Sapins, Dannemarie/Chemaudin, Pouilley-les-Vignes...

En 2025, des travaux et frais annexes à l'aménagement des zones sont inscrits pour 0,2 M€ en fonctionnement, principalement au titre du défrichement en vue de la vente de foncier. En investissement sont inscrits des crédits dédiés aux cautionnements et dépôts de garantie (0,2 M€ en dépenses). Les dépenses sont financées par les ventes prévisionnelles de terrains aménagés (0,4 M€).

##### ➤ Le budget annexe Autres ZAE (2,1 M€)

Un budget annexe a été créé au 1er janvier 2017 pour les extensions, créations et commercialisation de ZAE.

Des crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 2,1 M€ (soit + 1 M€ par rapport à 2024) pour les acquisitions, travaux et frais annexes à l'aménagement des ZAE de Besançon M. Brès, les ZAE de Fontain, Boussières, Gennes, François-Besançon, « Le Clousey » Mamirolle, Pouilley-Pelousey, Saône Cheneau Blond (1 M€), Champs Pusy à Pelousey (0,5 M€), et à Saint-Vit. Le budget

sera financé par des cessions (1 M€) et équilibré par une avance remboursable faite par le budget principal (1 M€).

De ce fait, ces budgets annexes ne font pas l'objet d'un recours à l'emprunt en 2025.

## **C/ LA GESTION DE LA DETTE DE GRAND BESANCON METROPOLE**

Ce point complet en matière de gestion de dette est une obligation dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires. Il s'ajoute donc au rapport détaillé concernant les autorisations données en matière de gestion de dette présenté au Conseil Communautaire de décembre, et présentant également l'état de la dette de GBM, ainsi que les rendus-comptes réguliers faits en Conseil pour chaque acte de dette.

### **1. La stratégie du Grand Besançon en matière de gestion active de la dette**

La stratégie d'emprunt et de gestion active de la dette de Grand Besançon Métropole, telle que définie dans la délibération annuelle précisant les autorisations données à la Présidente dans ce cadre, est guidée par les principes suivants, qui combinent la prudence indispensable à une gestion responsable des deniers publics, avec la recherche de la performance afin que ceux-ci soient utilisés de la façon la plus efficace.

Ainsi, Grand Besançon Métropole veille dans ce cadre, et ce, dans l'ensemble de ses consultations bancaires comme dans le suivi et la gestion de sa dette, à :

- garantir une répartition appropriée de l'encours entre dette à taux fixes et à taux variables, quand cela est opportun financièrement ;
- saisir les opportunités offertes par les marchés financiers ;
- mettre en concurrence un nombre important de partenaires bancaires ;
- refuser toute proposition bancaire présentant un risque sur le long terme.

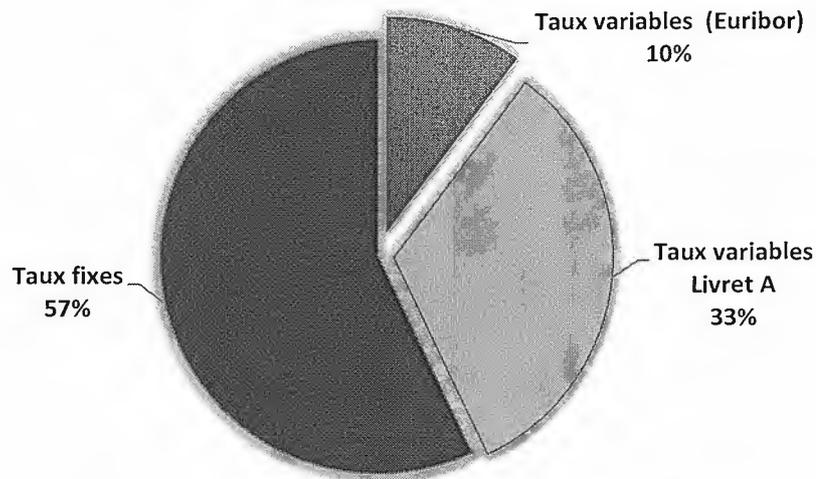
Les indicateurs présentés ci-après permettent de mesurer l'atteinte de ces objectifs.

**En premier lieu, l'encours de dette est totalement sécurisé, dans le cadre de la charte Gissler : l'intégralité de l'encours étant ainsi classée dans la catégorie des produits les plus simples et sécurisés (1A).**

	Indices sous-jacents	Classification des produits GBM		Structures	Classification des produits GBM
1	Indices zone euro	Tous les emprunts de GBM	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Tous les emprunts de GBM
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices		B	Barière simple. Pas d'effet de levier	
3	Ecart d'indices zone euro		C	Option d'échange (swaption)	
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	
5	Ecart d'indices hors zone euro		E	Multiplicateur jusqu'à 5	

**Au 31/12/2024**, la répartition de l'encours entre taux fixes et taux variables (hors dépôts et cautionnements reçus et hors avance remboursable versée aux Autorités Organisatrices de la Mobilité dans le cadre de la crise sanitaire, remboursable sur 6 ans à compter de 2023) est équilibrée avec une répartition pour 57 % de taux fixes et 43 % de taux variables.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR TYPE DE TAUX



Grand Besançon Métropole travaille avec un large panel d'établissements (17).

## 2. L'encours de dette à fin 2024

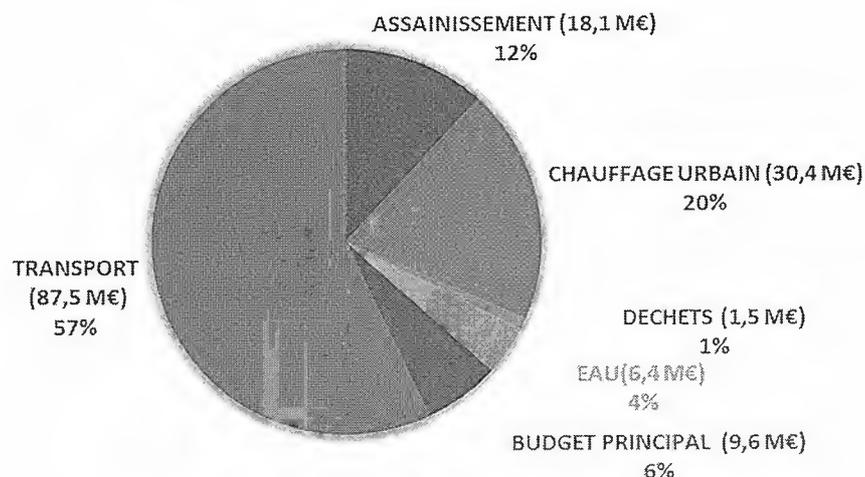
### a) La présentation détaillée de l'encours

Au 31/12/2024, l'encours de dette de Grand Besançon Métropole s'élève à 153,5 M€, tous budgets confondus, contre 150,6 M€ fin 2023, soit une augmentation de 2,9 M€.

Le taux moyen fin 2024 s'établit à 3,24 %, contre 2,96 % fin 2023 ; compte tenu de l'augmentation des taux variables en début d'année 2024 et de l'encours indexé sur le Livret A, au taux de 3 % hors marge jusqu'au 31/01/2025.

Fin 2024, l'encours de dette tous budgets confondus (hors dépôts et cautionnements reçus et hors avance remboursable aux AOM), y compris les budgets autonomes Eau-Assainissement, Déchets et Chauffage Urbain se répartit de la façon suivante entre les différents budgets :

REPARTITION DE L'ENCOURS PAR BUDGET



Au sein du budget annexe Transports, le financement des projets de transports en commun en site propre a été assuré au moyen de deux conventions de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (70 M€, entièrement mobilisés) et de la Caisse des Dépôts et Consignations

(convention de 93,71 M€ partiellement mobilisée), avec au final un financement par emprunt de 54% du coût du Tramway et de la Voie en Site Propre.

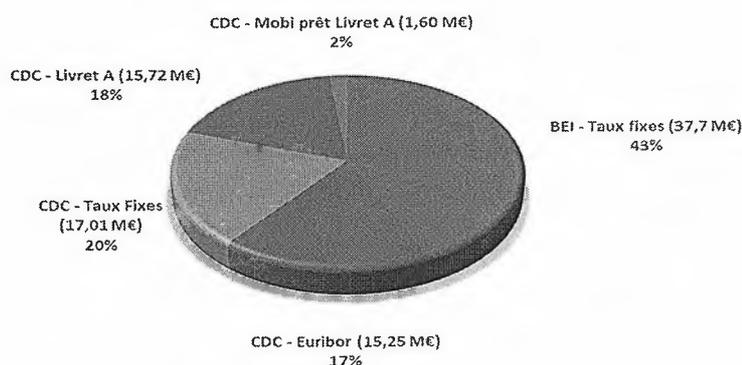
Cette dernière a pris fin en 2019 avec la conclusion en parallèle d'une convention Mobi-Prêt sur laquelle il restait un encours de 11 M€ à mobiliser avant fin 2024 (2 M€ ont déjà été levés en 2019). Le budget Transports n'ayant pas besoin de recours à l'emprunt en 2024, GBM aurait dû payer à la fin de l'année 2024 une pénalité de dédit de 1 % soit 110 000 €. GBM a, en 2024, mis fin à la convention, avec en parallèle la remise totale de la pénalité.

A ce jour, la somme des tirages sur ces conventions s'élève à 148,9 M€ et se décompose en 10 lignes :

- 2 tirages BEI pour un montant total de 70 M€ entièrement adossés à des taux fixes (2,933 % et 2,71 %) ;
- 2 tirages CDC pour un montant total de 21 M€ entièrement adossés à des taux fixes (3,54 % et 3,47 %), auquel s'ajoute un tirage de 7,2 M€ initialement indexé en Livret A + 1% et cristallisé en taux fixe de 3,88 % en 2023 ;
- 2 tirages CDC pour un montant total de 27 M€ indexés en Euribor 3 mois et faisant l'objet de cotations régulières en vue d'un éventuel passage à taux fixe (marges de 1,19 % et 1,69 %) ;
- 3 tirages CDC pour un montant total de 23,7 M€ indexés en Livret A + 1 % et faisant également l'objet de cotations régulières en vue d'un éventuel passage à taux fixe (au jour du rapport le Livret A s'élève, depuis le 1<sup>er</sup> février 2023 à 3 % + marge de 1 %, soit un taux de 4,00 %).

A ces lignes s'ajoute un tirage sur la convention Mobi-Prêt de 2 M€ indexé sur le livret A + 0,75 %.

#### Financement TCSP - Répartition de l'encours de dette restant dû au 01/01/2025



Sur les emprunts TSCP, le choix de taux variables sur certains prêts, régulièrement vérifié, a permis de réaliser une économie de 6 M€ depuis 2013 par rapport aux taux fixes initialement proposés.

Une cotation en taux fixe est demandée sur les prêts qui en prévoient la possibilité, de manière très régulière pour vérifier l'opportunité ou non d'une cristallisation.

#### b) Les opérations de dette réalisées en 2024

**En 2024, GBM a levé des emprunts pour trois budgets annexes : Déchets, Chauffage Urbain et Eau pour un montant total de 13 530 000 €.**

Sur le budget annexe des Déchets, un prêt d'un montant de 1 530 000 € a été contracté auprès du Crédit Coopératif à taux fixe de 3,02 % trimestriel sur une durée de 10 ans pour financer l'acquisition de bennes à ordures ménagères.

Sur le budget Eau, un emprunt a été contracté à hauteur de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté à taux fixe de 3,19 % trimestriel sur une durée de 20 ans pour financer les travaux sur réseaux.

Sur le budget annexe Chauffage Urbain, deux prêts PSPL « Relance Verte » pour un montant total de 11,3 M€ ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires indexés en Livret A + 0,40 % (soit 3,40 % actuellement) sur une durée de 25 ans pour des montants respectifs de 3 M€ et 8,3 M€, afin de financer les travaux d'extension du réseau de chaleur Ouest. S'agissant du prêt de 8,3 M€, 7 M€ ont été mobilisés en octobre 2024 et le solde soit 1,3 M€ sera mobilisé en début d'année 2025.

**GBM s'est réendetté ainsi en 2024 de 2,9 M€ tous budgets.** Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2024 pour le budget Principal et les budgets annexes Transports et Assainissement.

Afin de répondre aux besoins ponctuels en trésorerie en 2024 du budget annexe Chauffage Urbain, une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 5 M€ a également été mise en place en décembre 2023 pour une durée de 1 an. Elle a été utilisée en tant que de besoin du mois d'avril au mois de juillet 2024.

En 2024, les taux à court terme (Euribor 3 mois) sont restés stables en début d'année (aux alentours de 3,90 %) et ont amorcé une baisse à compter du mois de juin. Par ailleurs, certains prêts indexés en Livret A, à échéances annuelles, ont subi l'augmentation du taux en 2023 à partir des échéances 2024.

La part de capital, qui est en baisse, provient essentiellement du budget annexe de l'Eau. En effet, 4 prêts se sont éteints en 2023 pour ce budget.

BUDGET	2023			2024		
	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
Principal	918 271 €	308 164 €	1 226 435 €	906 946 €	302 247 €	1 209 193 €
Transports	6 066 500 €	3 254 451 €	9 320 951 €	6 066 500 €	3 304 544 €	9 371 044 €
Eau	681 870 €	132 995 €	814 865 €	453 012 €	132 403 €	585 415 €
Assainissement	2 075 480 €	380 756 €	2 456 236 €	2 108 119 €	343 846 €	2 451 965 €
Chauffage Urbain	1 027 818 €	416 650 €	1 444 468 €	1 064 392 €	708 216 €	1 772 608 €
	<b>10 769 939 €</b>	<b>4 493 016 €</b>	<b>15 262 955 €</b>	<b>10 598 969 €</b>	<b>4 791 256 €</b>	<b>15 390 225 €</b>
<b>Evolution 2024/2023</b>				<b>- 170 970 €</b>	<b>+ 298 240 €</b>	<b>+ 127 270 €</b>

### 3. Les besoins et perspectives 2025

Pour 2025, au stade des Orientations Budgétaires, le besoin de financement par emprunt (hors restes à réaliser), tous budgets confondus, représente un peu plus de 48 M€.

Il se décompose de la façon suivante :

- Budget Principal : 21,8 M€
- Budget Assainissement : 5 M€
- Budget Eau : 2,7 M€
- Budget Transports : 11,4 M€
- Budget Chauffage Urbain : 5,3 M€
- Budget Déchets : 2 M€

Ce montant sera amené à évoluer en Décision modificative, notamment avec la reprise des résultats sur le budget principal, et sera ajusté au plus proche des besoins en termes de réalisations d'investissement.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a diminué ses taux début décembre 2024 pour la 4<sup>ème</sup> fois depuis le début de l'année. Cette tendance devrait se confirmer en 2025, même si le contexte international et national fait subsister des incertitudes importantes. Les taux d'intérêts pourraient donc baisser en 2025. Il est à noter qu'en février 2025, le taux du Livret A, actuellement à 3 %, devrait diminuer, **pour se situer à 2,4 %** ; la tendance baissière devrait se poursuivre au-delà de février. Une nouvelle révision en août est déjà anticipée.

Les emprunts actuels indexés en Euribor et Livret A, mais également les nouveaux emprunts qui seront contractualisés en 2025 pourraient être favorablement impactés par ces baisses.

A ce stade, l'annuité de la dette, tous budgets, est prévue en hausse en raison de la contractualisation de nouveaux emprunts en 2024 pour les budgets Eau, Déchets et Chauffage Urbain pour un montant total de 13 530 000 € et ce, malgré l'amortissement progressif du stock actuel de dette.

BUDGET	PREVISIONS 2025 (hors nouveaux emprunts 2025)		
	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
Principal	917 391 €	280 867 €	1 198 258 €
Transports	6 066 500 €	3 078 959 €	9 145 459 €
Déchets	153 000 €	44 730 €	197 730 €
Eau	563 372 €	182 873 €	746 245 €
Assainissement	2 145 082 €	296 363 €	2 441 445 €
Chauffage Urbain	1 324 086 €	1 003 506 €	2 327 592 €
	<b>11 169 431 €</b>	<b>4 887 298 €</b>	<b>16 056 729 €</b>
<i>Evolution prévisions 2025/réalisations 2024</i>	<b>570 462 €</b>	<b>96 042 €</b>	<b>666 504 €</b>

A noter que la Loi de Finances du 29 décembre 2023 pour 2024 a instauré dans son article 192 une nouvelle annexe budgétaire, nommée « *Etat des engagements financiers concourant à la transition écologique* » qui concerne la dette, dont la mise en place est facultative (contrairement à son pendant, nommé « *Impact du budget pour la transition écologique* », qui s'imposera aux collectivités de plus de 3 500 habitants à partir du Compte administratif 2024).

Cette nouvelle annexe relative à la dette, dont le contenu sera précisé par décret (non publié à la date de rédaction du présent rapport), vise à identifier la quote-part de la dette locale, et son évolution, contribuant au financement des investissements ayant un impact positif sur la transition écologique.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2025, Conformément aux articles L. 2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la tenue de ce débat, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes spécifiques concernant l'évolution des dépenses de personnel et les effectifs, et le rapport annuel en matière de Développement Durable, ainsi que du rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

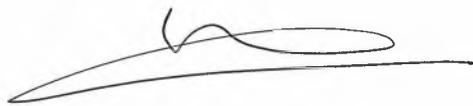
Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Jean-François MENESTRIER  
Conseiller communautaire

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

## Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Annexe aux Orientations budgétaires 2025 (article 107 de la loi NOTRe)

### 1 Au titre du dernier exercice connu : 2024

#### 1.1 Structure des effectifs

Les effectifs sur emplois permanents de Grand Besançon Métropole se décomposent comme suit :

Filière	Emplois ouverts au 01/01/2025	Pour mémoire Emplois ouverts au 01/01/2024	ETP 2024
Emplois Fonctionnels	7	7	7,00
Filière administrative	399	386	333,63
Filière animation	1	1	1,00
Filière culturelle	111	96	79,12
Filière médico-sociale	5	5	3,50
Filière Sociale	6	5	5,00
Filière technique	544	540	447,81
<b>Sous-total Budget Principal</b>	<b>1073</b>	<b>1040</b>	<b>877,06</b>
Filière administrative	2	2	1,80
Filière technique	10	10	9,90
<b>Sous-total BA Transport</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11,70</b>
Filière administrative	35	32	33,10
Filière animation	3	2	2,00
Filière technique	194	182	169,83
<b>Sous-total BA Déchets</b>	<b>232</b>	<b>216</b>	<b>204,93</b>
Filière administrative	14	13	12,80
Filière animation	1	1	
Filière technique	78	78	62,30
<b>Sous-total BA Eau</b>	<b>93</b>	<b>92</b>	<b>75,10</b>
Filière administrative	15	15	13,80
Filière technique	86	86	77,60
<b>Sous-total BA Assainissement</b>	<b>101</b>	<b>101</b>	<b>91,40</b>
Filière technique	3	3	2,00
<b>Sous-total BA Chauffage urbain</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2,00</b>
<b>ENSEMBLE DES BUDGETS</b>	<b>1515</b>	<b>1464</b>	<b>1262,19</b>

La colonne « ETP 2024 » correspond au nombre d'agents réellement rémunérés en 2024 en prenant en compte la quotité effective de temps de travail et l'impact des vacances de postes. Ce volume se traduit directement en termes de dépenses réelle de masse salariale. Cette notion se distingue du « nombre d'emplois ouverts » qui correspond à la liste des emplois permanents, base générale de référence.

#### 1.2 Dépenses de personnel

### 1.2.1 Traitement indiciaire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01 - BUDGET PRINCIPAL	20 168 k€	20 779 k€	20 805 k€	21 430 k€	25 770 k€	26 594 k€
02 - BA TRANSPORTS	319 k€	286 k€	244 k€	287 k€	341 k€	348 k€
03 - BA DECHETS	4 200 k€	4 246 k€	4 350 k€	4 617 k€	4 846 k€	5 128 k€
04 - BA CRR	3 009 k€	3 057 k€	3 126 k€	3 167 k€		
09 - BA EAU	1 461 k€	1 371 k€	1 481 k€	1 618 k€	1 777 k€	1 973 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	1 651 k€	1 735 k€	1 849 k€	1 953 k€	2 162 k€	2 415 k€
11 - BA CHAUFFAGE URBAIN	31 k€	32 k€	34 k€	34 k€	36 k€	56 k€
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>30 837 k€</b>	<b>31 506 k€</b>	<b>31 889 k€</b>	<b>33 106 k€</b>	<b>34 931 k€</b>	<b>36 514 k€</b>

L'augmentation du traitement indiciaire poursuit sa croissance en raison de l'effet report sur 2024 de :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice en juillet 2023,
- L'ajout de points aux 1<sup>ers</sup> grades des catégories C et B
- L'ajout de 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### 1.2.2 Nouvelle bonification Indiciaire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01 - BUDGET PRINCIPAL	147 k€	138 k€	129 k€	134 k€	151 k€	173 k€
02 - BA TRANSPORTS	3 k€	3 k€	3 k€	1 k€	1 k€	1 k€
03 - BA DECHETS	23 k€	23 k€	28 k€	28 k€	28 k€	31 k€
04 - BA CRR	5 k€	7 k€	7 k€	7 k€		
09 - BA EAU	8 k€	7 k€	8 k€	11 k€	11 k€	11 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	7 k€	7 k€	11 k€	8 k€	13 k€	12 k€
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>193 k€</b>	<b>185 k€</b>	<b>186 k€</b>	<b>188 k€</b>	<b>204 k€</b>	<b>228 k€</b>

### 1.2.3 Régimes indemnitaires

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01 - BUDGET PRINCIPAL	5 729 k€	6 101 k€	6 024 k€	6 132 k€	6 973 k€	7 351 k€
02 - BA TRANSPORTS	111 k€	97 k€	79 k€	104 k€	117 k€	116 k€
03 - BA DECHETS	961 k€	1 092 k€	1 041 k€	1 083 k€	1 130 k€	1 248 k€
04 - BA CRR	406 k€	443 k€	439 k€	449 k€		
09 - BA EAU	337 k€	339 k€	338 k€	386 k€	453 k€	510 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	412 k€	450 k€	480 k€	502 k€	550 k€	647 k€
11 - BA CHAUFFAGE URBAIN	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€	16 k€	21 k€
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>7 971 k€</b>	<b>8 537 k€</b>	<b>8 417 k€</b>	<b>8 672 k€</b>	<b>9 239 k€</b>	<b>9 893 k€</b>

Le coût pour la collectivité de la Prime Pouvoir d'Achat Exceptionnelle (PPAE) versée en décembre 2023 ne figure pas dans le tableau car il ne s'agit pas de régime indemnitaire, mais d'une prime exceptionnelle.

Son montant était de 541 k€. Les crédits de la PPAE de 2023 ont été reconduits et complétés pour convenir, avec les organisations syndicales, d'une augmentation du régime indemnitaire à hauteur de 888 k€ en année pleine. La mise en œuvre en juillet 2024 a impacté pour la moitié du coût en année pleine l'exercice 2024 et impactera l'exercice 2025 dans les mêmes proportions.

### 1.2.4 Supplément familial de traitement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01 - BUDGET PRINCIPAL	311 k€	312 k€	310 k€	318 k€	375 k€	354 k€
02 - BA TRANSPORTS	7 k€	9 k€	9 k€	9 k€	12 k€	14 k€
03 - BA DECHETS	81 k€	76 k€	83 k€	80 k€	80 k€	79 k€

04 - BA CRR	26 k€	31 k€	28 k€	32 k€		
09 - BA EAU	23 k€	18 k€	18 k€	17 k€	22 k€	23 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	31 k€	32 k€	29 k€	28 k€	33 k€	40 k€
11 - BA CHAUFFAGE URBAIN	1 k€					
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>481 k€</b>	<b>480 k€</b>	<b>478 k€</b>	<b>485 k€</b>	<b>523 k€</b>	<b>511 k€</b>

### 1.2.5 Heures supplémentaires rémunérées

Le tableau ci-dessous présente les dépenses liées aux heures supplémentaires et complémentaires rémunérées ainsi qu'aux astreintes, au travail de nuit, du dimanche ou de jours fériés :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01 - BUDGET PRINCIPAL	398 k€	356 k€	433 k€	505 k€	439 k€	448 k€
02 - BA TRANSPORTS	2 k€					
03 - BA DECHETS	152 k€	172 k€	184 k€	184 k€	212 k€	280 k€
04 - BA CRR	23 k€	12 k€	11 k€	23 k€		
09 - BA EAU	65 k€	63 k€	77 k€	88 k€	99 k€	100 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	94 k€	91 k€	95 k€	96 k€	114 k€	130 k€
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>733 k€</b>	<b>695 k€</b>	<b>802 k€</b>	<b>898 k€</b>	<b>867 k€</b>	<b>960 k€</b>

### 1.2.6 Avantages en nature

Les avantages en nature accordés aux agents de Grand Besançon Métropole en 2024 portent exclusivement sur des avantages en nature nourriture et représentent un montant total de 1 228 € (en 2023 : 1 062 €).

### 1.2.7 Participations employeur

Le tableau ci-dessous présente les participations employeur relatives au forfait mobilités durables, aux frais de transport et de prévoyance des agents :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01 - BUDGET PRINCIPAL	88 k€	93 k€	93 k€	106 k€	146 k€	177 k€
02 - BA TRANSPORTS	1 k€	1 k€	0 k€	1 k€	1 k€	1 k€
03 - BA DECHETS	19 k€	21 k€	17 k€	17 k€	22 k€	30 k€
04 - BA CRR	9 k€	7 k€	8 k€	11 k€		
09 - BA EAU	4 k€	4 k€	4 k€	5 k€	7 k€	12 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	4 k€	5 k€	6 k€	7 k€	7 k€	11 k€
11 - BA CHAUFFAGE URBAIN	0 k€					
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>125 k€</b>	<b>131 k€</b>	<b>129 k€</b>	<b>148 k€</b>	<b>183 k€</b>	<b>231 k€</b>

L'augmentation constatée sur les participations employeur, s'explique notamment par les nouvelles modalités et les nouveaux plafonds d'attribution du Forfait Mobilités Durables (FMD).

### 1.2.8 Réduction de dépenses

Les réductions de dépenses relèvent principalement des retenues pour absences non rémunérées et des jours de carence :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
01 - BUDGET PRINCIPAL	- 44 k€	- 48 k€	- 34 k€	- 44 k€	- 110 k€	- 65 k€
02 - BA TRANSPORTS	- 1 k€	- 1 k€	0 k€	- 1 k€	- 4 k€	- 1 k€
03 - BA DECHETS	- 17 k€	- 20 k€	- 10 k€	- 13 k€	- 28 k€	- 16 k€
04 - BA CRR	- 4 k€	- 12 k€	- 4 k€	- 8 k€		
09 - BA EAU	- 3 k€	- 4 k€	- 4 k€	- 5 k€	- 9 k€	- 6 k€

10 - BA ASSAINISSEMENT	- 5 k€	- 7 k€	- 7 k€	- 8 k€	- 13 k€	- 8 k€
11 - BA CHAUFFAGE URBAIN		0 k€	0 k€		0 k€	0 k€
<b>Ensemble des budgets</b>	<b>- 73 k€</b>	<b>- 92 k€</b>	<b>- 58 k€</b>	<b>- 78 k€</b>	<b>- 163 k€</b>	<b>- 96k€</b>

Le volume élevé de retenues pour 2023 s'explique par le nombre important de jours de grève sur le premier trimestre 2023, s'agissant majoritairement de motifs nationaux. L'année 2024 revient dans les normes en fourchette haute.

### 1.3 Durée effective du travail dans la collectivité

Conformément à la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui abroge, entre autres, les régimes dérogatoires accordés jusqu'alors aux collectivités territoriales, le décompte du temps de travail est réalisé sur une base annuelle de travail effectif 1607 heures. 1600 heures + 7 heures au titre de la journée de solidarité, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Le protocole du temps de travail, unique pour les 3 entités Ville, CCAS et GBM, a été délibéré en juin 2021 et mis en œuvre au 1er janvier 2022. Il est régulièrement mis à jour depuis (ajustements liés à l'évolution du réglementaire, précisions des modalités, protocoles particuliers des directions qui ont un fonctionnement spécifique, ...) et soumis à validation devant les instances inhérentes.

Le régime horaire le plus répandu dans les 3 collectivités est de 36h20 par semaine, soit 7h16 par jour.

- Les agents des catégories B et C peuvent opter de les répartir sur 5 journées, sur 9 demi-journées ou encore sur 9 journées par quinzaine (32h20 sur 4 jours / 40h20 sur 5 jours). Le temps de travail journalier est alors de 8h04.
- Les agents de catégorie A peuvent bénéficier jusqu'à 15 jours de RTT, à condition de réaliser l'équivalent de 109 heures de travail en plus des 1607 heures annuelles. Ces jours de RTT sont accordés par pallier de 7h16.
- Il existe également des cycles de travail annualisés.

Un logiciel de suivi du temps de travail est mis en œuvre depuis le 2 janvier 2024. Ainsi, la collectivité aura une idée beaucoup plus précise du présentisme, de l'absentéisme et de divers indicateurs indispensables à son bon fonctionnement.

Conformément aux dispositions législatives, une partie des agents bénéficient d'une reconnaissance de la pénibilité de leur mission (travail de nuit, dimanches et jours fériés, en horaires décalés, pénibles et dangereux, ...) avec l'intégration d'une sujétion ad hoc leur permettant de bénéficier de deux jours de RTT supplémentaires par an.

## 2 Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de Budget Primitif 2025 – Budget principal

Le projet de Budget Primitif 2025 prend en compte l'impact :

- Des créations d'emplois délibérées en 2022, 2023 et 2024 en l'état actuel des connaissances sur les procédures de recrutement,
- Des mesures nationales connues applicables en 2024 et 2025
- De la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE25)
- D'autres évolutions.

### 2.1 Créations d'emplois délibérées en 2024

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions.	Balance
-----------------------------	---------	-----------	---------------	---------

ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2024 - Grand Besançon Métropole Direction de la voirie recalibrage 3 emplois de techniciens, 1 en ingénieur système, 2 en ingénieurs chargée d'opération. Direction économie emploi et enseignement supérieur création de 2 emplois de chargés de mission. Direction emploi compétences création d'1 emploi de chargé de gestion. Direction foncier topographie création d'1 emploi de chargé de gestion. Direction générale adjointe création d'1 emploi de chargé de mission Direction maîtrise de l'énergie création de 2 emplois, dont 1 chef de projet et 1 chargé de mission. Direction urbanisme recalibrage d'1 emploi de contrôleur de conformité en chef de secteur. Direction urbanisme projets planification création de 2 emplois dont 1 directeur et 1 géomaticien. Service environnement cadre de vie recalibrage d'1 emploi de chargé de gestion en chargé de mission	Séance du 07 mars 2024	+16	-5	+11
ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS Création de 6 emplois à la Direction de l'Habitat suite à la délégation de l'Etat de la compétence d'attribution d'aides à la pierre. Dont 3 instructeurs habitat privé, 2 instructeurs habitat public et 1 emploi d'adjoint de gestion administrative.	Séance du 23 mai 2024	+6	0	+6
ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS Création de 9 emplois au Conservatoire à Rayonnement Régional Création de 4 emplois de professeur d'enseignement artistique, 4 emplois d'assistants d'enseignement artistique et 1 emploi de chargé de l'action culturelle et des partenaires.	Séance du 26 sept. 2024	+9	0	+9
ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS Création de 9 emplois suite création d'une direction de préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la lecture publique dont 1 emploi d'attaché, d'1 emploi d'adjoint administratif, d'1 emploi de bibliothécaire, de 3 emplois de conservateurs des bibliothèques, de 2 emplois d'assistant de conservation et d'1 emploi d'adjoint du patrimoine. Suppression de 2 emplois de la mission Grandes Heures Natures pour transfert vers la Ville de Besançon dont 1 emploi d'attaché et 1 emploi d'ingénieur.	Séance du 19 déc. 2024	+9	-2	+7
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>+40</b>	<b>-7</b>	<b>+33</b>
Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2024 - Grand Besançon Métropole Direction gestion des déchets création de 2 emplois de conducteurs de poids lourds et engins Direction du SYBERT recalibrage de 2 emplois d'équippers éco-centre en manager éco-centre et création de 14 emplois dont 1 chargé de communication, 3 animateurs, 1 chef de projet, 2 équipiers éco-centre, 1 agent de maintenance, 1 chauffeur, 2 maîtres composteurs, 2 agents techniques polyvalents et 1 responsable de secteur.	Séance du 07 mars 2024	+18	-2	+16
ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS suite à la Direction du SYBERT décalibrage d'1 emploi de cadre expert en chargé de gestion	Séance du 14 nov. 2024	+1	-1	0
<b>TOTAL BUDGET DECHETS</b>		<b>+19</b>	<b>-3</b>	<b>+16</b>
Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS Création de 3 emplois dont 1 de directeur, 1 de développeur informatique et 1 de technicien de maintenance Suppression de 2 emplois d'agents de maintenance.	Séance du 07 mars 2024	+3	-2	+1
ACTUALISATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS Recalibrage d'1 emploi de développeur informatique en chef de projet applicatif.	Séance du 26 sept. 2024	+1	-1	0
<b>TOTAL BUDGET ANNEXE EAU</b>		<b>+4</b>	<b>-3</b>	<b>+1</b>

## 2.2 Des mesures nationales connues applicables en 2024 et 2025

	Impact BP 2025
Effet report de 11 mois (CIA-PFA inclus) de l'augmentation du SMIC au 1 <sup>er</sup> novembre 2024	+2 k€
Fin de la compensation de l'augmentation de 1pt de la CNRACL en 2024	+216 k€
<b>Ensemble des mesures nationales pour le Budget principal</b>	<b>+218 k€</b>

## 2.3 Mesures et décisions locales

	Impact BP 2025
Pourvoi des emplois créés en 2022	+18 k€
Pourvoi des emplois créés en 2023	+39 k€
Pourvoi des emplois créés en 2024	+1 024 k€
Création d'emplois CAPE 2025 (250k€ en année pleine)	+125 k€
Grande bibliothèque : Transfert équipe direction + secteur bibliobus à GBM au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	+359 k€
Suppression de deux emplois permanents à la mission GHN au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	-134 k€
Effet report de 6 mois de la majoration de Régime indemnitaire au 1 <sup>er</sup> juillet 2024	+216 k€
Augmentation de l'assurance risque statutaire AT/MP	+59 k€
Recalibrage des mécaniciens à partir de juillet 2024	+21 k€
Convention socle avec le CDG25	+17 k€
Augmentation de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG	+14 k€
Prévoyance au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	+235 k€
<b>Ensemble des mesures et décisions locales pour le Budget principal</b>	<b>+1 993 k€</b>

#### 2.4 Autres évolutions

	Impact BP 2025
Avancements et promotions (Glissement Vieillesse Technicité)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancement d'échelon (dont effet report)</li> <li>• Avancements de grade</li> <li>• Promotions interne</li> </ul>	+553 k€
<b>Ensemble des autres évolutions pour le Budget principal</b>	<b>+553 k€</b>



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 juin 2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU de la question n° 4 à la question n° 15 incluses.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 21h53

**Étaient présents :** **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 16), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 16), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n° 6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 18), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 16), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 15), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 33), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 6), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 4 incluse et à compter de la question n° 16), Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n° 17 et jusqu'à la question n° 46 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n° 5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 30 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n° 46 incluse), **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA, suppléante, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillothe :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT,

**Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

**Secrétaire de séance** : Mme Juliette SORLIN

**Procurations de vote** : **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 47), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 17 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Olivier GRIMAITRE à M. Frank LAIDIE, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 41), M. Christophe LIME à M. Eloy JARAMAGO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 19), **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n° 16 incluse et à compter de la question n° 47), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 31), **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à Philippe SIMONIN

Délibération n°2024/2024.00209

Rapport n°33 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2023

## Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2023

**Rapporteur** : M. Franck RACLOT, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°4	30/05/2024	Favorable
Bureau	13/06/2024	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

### Résumé :

L'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le présent rapport concerne le rapport de développement durable 2023 de Grand Besançon Métropole.

L'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un « rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de l'EPCI, les politiques menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies ».

Le CGCT indique également au même article que le rapport « précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation ». Il s'agit d'une nouvelle obligation entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le rapport de développement durable (RDD) de Grand Besançon Métropole présenté ici porte sur l'année 2023. Les domaines suivants y sont abordés et correspondent aux cinq thématiques de développement durable figurant dans le Code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Les éléments sur les économies d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, figurent dans le RDD au point 1.5 « Améliorer les performances énergétiques de Grand Besançon Métropole ».

Le RDD est présenté au regard des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En 2023, GBM, à travers ses 36 objectifs locaux de développement durable, s'inscrit dans tous les ODD de l'ONU hormis celui relatif aux mers et océans, et dans 42 des 169 sous-ODD (dont un certain nombre concerne uniquement les pays en développement) :

<b>ODD 1 : pas de pauvreté</b>	cible 1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
	cible 1.4	Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété
<b>ODD 2 : faim "zéro"</b>	cible 2.1	Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
	cible 2.4	assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
<b>ODD 3 : bonne santé et bien-être</b>	cible 3.4	Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles (cancer, diabète...) et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
	cible 3.9	Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et du sol
<b>ODD 4 : éducation de qualité</b>	cible 4.5	Éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
	cible 4.4	d'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
	cible 4.7	Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables (...) et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
<b>ODD 5 : Egalité entre les sexes</b>	cible 5.1	Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
<b>ODD 6 : eau propre et assainissement</b>	cible 6.3	Améliorer la qualité de l'eau (pollution, déchets, produits chimiques...) et diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
	cible 6.6	Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
<b>ODD 7 : énergie propre et d'un coût abordable</b>	cible 7.1	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
	cible 7.2	Augmenter la part des ENR dans le bouquet énergétique mondial
	cible 7.3	Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

<b>ODD 8 : travail décent et croissance économique</b>	cible 8.4	Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
	cible 8.5	Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et tous les hommes un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
	cible 8.6	Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
	cible 8.9	Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
<b>ODD 9 : industrie, innovation et infrastructure</b>	cible 9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain
	cible 9.4	Moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies propres et respectueuses de l'environnement
<b>ODD 10 : inégalités réduites</b>	cible 10.2	Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
	cible 10.3	Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires
<b>ODD 11 : villes et communautés durables</b>	cible 11.2	Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
	cible 11.3	Renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
	cible 11.4	Redoubler d'effort pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
	cible 11.6	Réduire l'impact négatif des villes par habitant y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion des déchets
	cible 11.7	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
<b>ODD 12 : consommation et production responsables</b>	cible 12.2	Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
	cible 12.4	Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
	cible 12.5	Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
	cible 12.7	Promouvoir des marchés publics responsables

	cible 12.8	Avoir les informations et la connaissance nécessaire au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
<b>ODD 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</b>	cible 13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
	cible 13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
<b>ODD 15 : vie terrestre</b>	cible 15.1	Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes
	cible 15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir l'extinction
	cible 15.8	Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
	cible 15.9	Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté
<b>ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces</b>	cible 16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
	cible 16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
<b>ODD 17 : partenariat pour la réalisation des objectifs</b>	cible 17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

L'une des actions présentées dans rapport de développement durable de Grand Besançon Métropole est le bilan 2023 du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), adopté par GBM et la Ville de Besançon en 2021.

**Le Conseil de Communauté prend acte du rapport de développement durable 2023 de Grand Besançon Métropole, annexé au rapport.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Juliette SORLIN  
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon